

LA Prestation nationale pour enfants



Rapport d'étape : 2004



LA Prestation nationale pour enfants



Rapport d'étape : 2004



Novembre 2005

Le présent document peut être également consulté sur le site Web de la PNE à l'adresse :
www.prestationnationalepourenfants.ca

N° de catalogue : SD15-1/2004F-PDF

ISBN : 0-662-70632-3

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2005

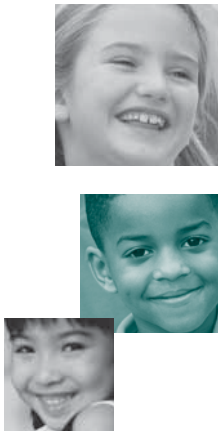
The English version of this document is available upon request



Table des matières

Message des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux	i
Sommaire	iii
Chapitre 1 : En quoi consiste la Prestation nationale pour enfants?	1
Chapitre 2 : Supplément de la Prestation nationale pour enfants	5
Chapitre 3 : Composantes de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants.	11
Chapitre 4 : L'initiative de la Prestation nationale pour enfants et les Premières nations.	23
Chapitre 5 : Suivi des progrès : Indicateurs de niveau sociétal	27
Chapitre 6 : Évaluation de l'effet direct de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants.	41
Chapitre 7 : Perspectives.	47
Liste des annexes :	
Annexe 1 : Glossaire	49
Annexe 2 : Réinvestissements et investissements liés à la Prestation nationale pour enfants par les provinces et territoires et par les Premières nations.	51
Annexe 3 : Résultats de l'analyse de l'EDTR	95
Annexe 4 : Autres données statistiques	99





Message des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux¹ se sont engagés à rendre compte aux Canadiens et aux Canadiennes des progrès réalisés dans le cadre de la Prestation nationale pour enfants (PNE). Le présent rapport, intitulé *La Prestation nationale pour enfants – Rapport d'étape : 2004*, est le sixième d'une série de rapports d'étape remis par les ministres depuis le lancement de l'initiative conjointe de la PNE en 1998.

Un bon départ dans la vie est crucial et les gouvernements reconnaissent que la pauvreté chez les enfants comporte des conséquences à long terme tant pour les enfants que pour la société en général. La PNE est fondée sur le principe selon lequel la situation des familles est meilleure lorsque les parents sont soutenus dans leurs efforts pour participer au marché du travail. Il s'agit de l'approche à long terme qui s'est révélée la plus efficace pour réduire l'incidence de faible revenu chez les familles. La PNE vient appuyer les parents et les enfants en créant un régime national stable de prestations pour les enfants et en améliorant les mesures de soutien et les services offerts aux familles à faible revenu avec enfants.

Le rapport de 2004 présente des renseignements à jour sur les activités des gouvernements fédéral,

provinciaux et territoriaux du Canada et celles des Premières nations, en vue d'améliorer le bien-être des enfants de familles à faible revenu.

Le rapport fournit notamment des renseignements détaillés sur la contribution du gouvernement du Canada à la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et au Supplément de la PNE, et sur la contribution que les gouvernements provinciaux et territoriaux et les Premières nations offrent par l'entremise de leurs programmes et services, dans le cadre de l'initiative de la PNE. Le rapport a été préparé par un groupe de travail formé de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Le rapport fait également le point sur les progrès réalisés par la PNE dans l'amélioration du bien-être économique des familles à faible revenu avec enfants.

En tant que ministres responsables des services sociaux au Canada, nous demeurons engagés à améliorer le bien-être économique des familles à faible revenu avec enfants. Nous poursuivons notre travail de collaboration en vue de satisfaire les besoins des familles et des enfants canadiens, et nous continuerons à rendre compte régulièrement des progrès réalisés.

**Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux
responsables des services sociaux**

¹ Le gouvernement du Québec a déclaré être d'accord avec les principes fondamentaux de la PNE. Le Québec a choisi de ne pas participer à la PNE parce qu'il souhaite conserver le contrôle du soutien du revenu pour les enfants du Québec, mais il a adopté une démarche comparable à la PNE. Dans le présent rapport, toutes références à des dispositions conjointes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux n'incluent pas le Québec.



Sommaire

La Prestation nationale pour enfants (PNE) est une initiative conjointe des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada², qui comprend une composante pour les Premières nations.

L'initiative de la PNE comporte trois objectifs :

- aider à prévenir et à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants;
- favoriser la participation au marché du travail en veillant à ce qu'il soit toujours plus avantageux pour les familles de travailler;
- réduire les chevauchements et le double emploi en harmonisant les objectifs des programmes et des prestations et en simplifiant l'administration.

Le présent rapport, intitulé *La Prestation nationale pour enfants – Rapport d'étape : 2004*, est le sixième d'une série de rapports destinés aux Canadiens et aux Canadiennes depuis l'instauration de la PNE en juillet 1998. Ce rapport est un élément clé du *Cadre de gestion et de responsabilités de la Prestation nationale pour enfants*, car il répond à un engagement des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux, qui ont promis de rendre compte chaque année aux Canadiens et aux Canadiennes des progrès réalisés dans le cadre de cette initiative.

Le gouvernement du Canada fournit directement des prestations aux familles à faible revenu avec enfants par le biais de la composante Supplément de la PNE de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE). Les provinces, les territoires et les Premières nations offrent des programmes et services aux familles à faible revenu avec enfants de leurs collectivités.

La participation fédérale au Supplément de la PNE est passée à 2,7 milliards de dollars pour l'année du programme se terminant en juin 2004. Pendant cette période, 1,5 million de familles comptant 2,7 millions d'enfants ont bénéficié du Supplément de la PNE.

En tout, les réinvestissements et les investissements dans des programmes et des services destinés aux enfants et à leur famille sont estimés à 879,4 millions de dollars pour 2003-2004 et à 919,0 millions de dollars pour 2004-2005. Les provinces et les territoires ont réinvesti et investi environ 824,4 millions de dollars en 2003-2004, et 864,6 millions de dollars en 2004-2005. Citoyenneté et Immigration Canada a réinvesti environ 1,9 million de dollars en 2003-2004, et 1,9 million de dollars en 2004-2005. Les réinvestissements et les investissements des Premières nations dans des programmes et des services sont estimés à 53,2 millions de dollars en 2003-2004 et à 52,5 millions de dollars en

² Le gouvernement du Québec a déclaré être d'accord avec les principes fondamentaux de la PNE. Le Québec a choisi de ne pas participer à la PNE parce qu'il souhaite conserver le contrôle du soutien du revenu pour les enfants du Québec, mais il a adopté une démarche comparable à la PNE. Dans le présent rapport, toutes références à des dispositions conjointes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux n'incluent pas le Québec.

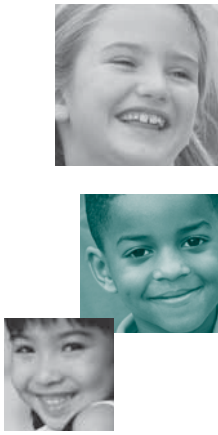
2004-2005. En ce qui concerne les Premières nations et la PNE, le gouvernement du Canada et quelque 500 Premières nations travaillent ensemble, dans le cadre de l'initiative de la PNE, à répondre aux besoins des familles à faible revenu avec enfants vivant dans des réserves.

Le rapport contient également de l'information sur les indicateurs de niveau sociétal, qui permettent de suivre les tendances socioéconomiques se rapportant à la PNE, y compris les mesures de faible revenu. Les seuils de faible revenu (SFR), la mesure de faible revenu (MFR) et la mesure du panier de consommation (MPC) sont inclus. Le rapport montre que, d'après les SFR après impôt, le nombre de familles à faible revenu avec enfants a connu une diminution substantielle entre 1996 et 2002, malgré une légère hausse entre 2001 et 2002. L'étendue du faible revenu, ou l'écart de faible revenu, a lui aussi fléchi légèrement entre 1996 et 2002.

Enfin, une analyse de l'impact direct de la PNE sur la prévention et la réduction du faible revenu chez les familles avec enfants est incluse. Selon les SFR après impôt de Statistique Canada, on estime qu'en 2002 la PNE a eu pour effet d'empêcher 106 000 enfants, dans 45 900 familles, de vivre dans une situation de faible revenu, ce qui représente une réduction de 9,7 pour cent. Ces familles ont vu leur revenu disponible moyen augmenter de quelque 2 400 \$, ou 9,8 pour cent. L'analyse estime également que l'étendue du faible revenu, ou l'écart de faible revenu, pour les familles avec enfants a chuté de 540 millions de dollars, soit 14,9 pour cent.

Tous les gouvernements restent déterminés à améliorer la situation des familles avec enfants au Canada et à informer les Canadiens et les Canadiennes des progrès réalisés.





Chapitre 1

En quoi consiste la Prestation nationale pour enfants?

La Prestation nationale pour enfants (PNE) est une initiative conjointe des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux visant à appuyer les enfants canadiens de familles à faible revenu. L'initiative repose sur une approche à plusieurs volets qui reconnaît que le soutien du revenu et toute une gamme de prestations et de services sont essentiels à la réussite à long terme.

La PNE comporte trois objectifs :

- aider à prévenir et à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants;
- favoriser la participation au marché du travail en veillant à ce qu'il soit toujours plus avantageux, pour les familles, de travailler;
- réduire les chevauchements et le double emploi en harmonisant les objectifs des programmes et les prestations, et en simplifiant l'administration.

Le mur de l'aide sociale

Les gouvernements offrent une gamme de prestations et de services aux gens bénéficiaires de l'aide sociale, pour les aider à répondre aux besoins de leur famille, notamment des prestations de revenu de base pour les enfants, des incitatifs financiers au travail pour les parents ainsi que le

prolongement des prestations supplémentaires pour les soins dentaires et les soins de la vue et de l'assurance médicaments.

Avant le lancement de la PNE en 1998, il n'y avait que très peu de coordination entre le système fédéral, qui attribuait les prestations pour les enfants par l'entremise du régime d'impôt sur le revenu, et les régimes territoriaux et provinciaux, qui versaient des prestations pour les enfants par l'entremise des programmes d'aide sociale.

À l'époque, beaucoup de familles à faible revenu qui quittaient l'aide sociale pour s'intégrer au marché du travail perdaient bon nombre de ces prestations, voire l'ensemble d'entre elles, en acceptant un emploi rémunéré. Les familles bénéficiaires de l'aide sociale qui parvenaient à trouver un travail rémunéré voyaient souvent leur revenu disponible global n'augmenter que légèrement et parfois même diminuer. En plus de renoncer aux prestations pour les enfants et à d'autres avantages non monétaires, elles devaient également payer de l'impôt et assumer les coûts liés à l'emploi à partir d'un salaire habituellement bas³. Les parents étaient donc souvent réticents à chercher du travail parce que s'ils travaillaient, leur situation financière empirait par rapport à ce qu'elle était au moment où ils étaient bénéficiaires de l'aide sociale. Par ses programmes, le gouvernement a créé, sans le vouloir, le « mur de l'aide

³ K. Battle et M. Mendelson (2001). « Benefits for Children: Canada » dans *Benefits for Children: A Four Country Study*, K. Battle et M. Mendelson, éd. Ottawa, *Caledon Institute of Social Policy*, pages 93-186.

sociale » : un ensemble de contre-incitations à l'intégration de la main-d'œuvre, qui rendait la possibilité de quitter l'aide sociale moins viable, sur le plan financier, pour les parents.

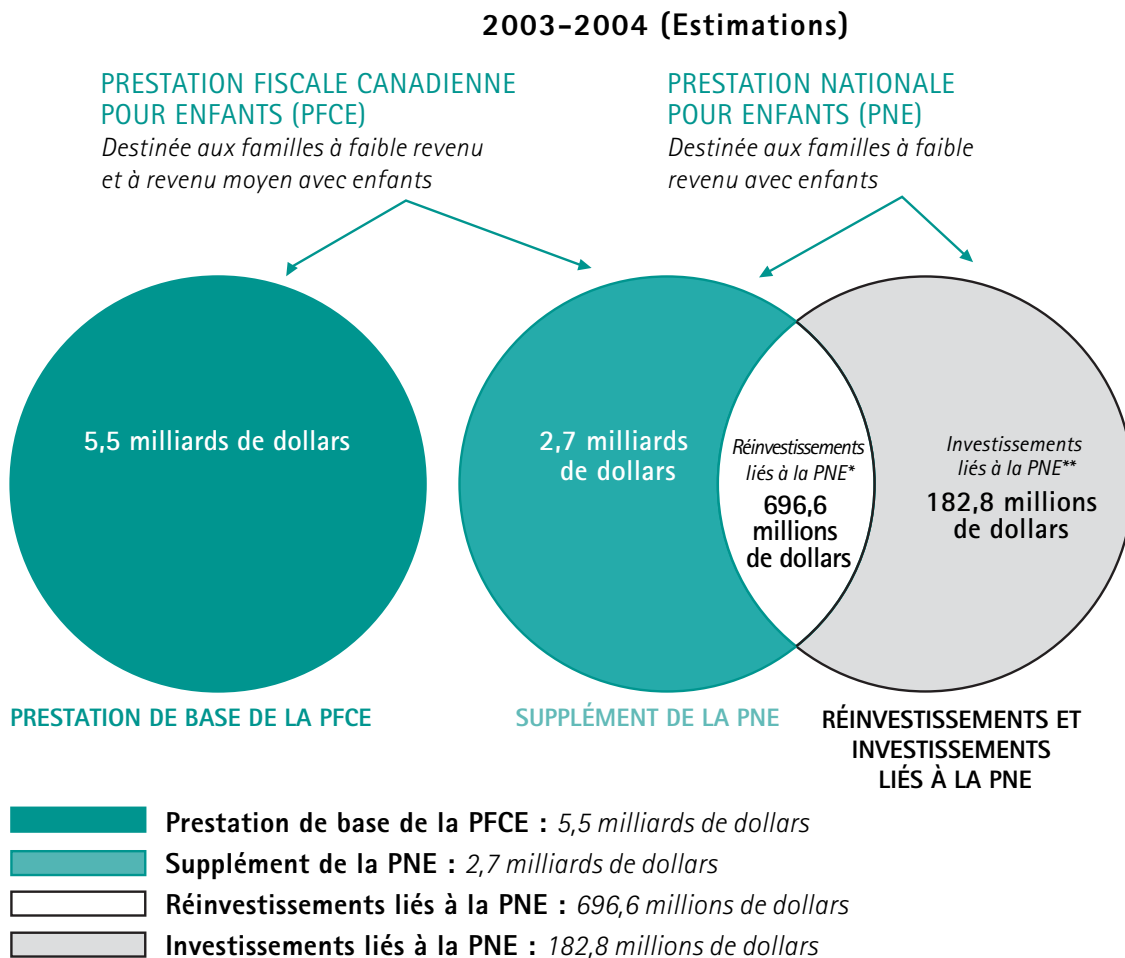
en aide aux parents qui choisissent de quitter l'aide sociale pour retourner travailler et pour aider les parents à faible revenu déjà sur le marché du travail à y demeurer, en réduisant le rôle de l'aide sociale quant aux prestations de soutien du revenu de base pour enfants.

La PNE en action

La PNE a pour objet de réduire ce « mur de l'aide sociale » en assurant que la situation financière des familles s'améliore lorsqu'elles quittent l'aide sociale pour travailler. Elle est conçue pour venir

On travaille à intégrer les régimes fédéral, provinciaux et territoriaux de soutien du revenu pour les enfants en vue de constituer un régime national de prestations pour les enfants en fonction du revenu, autant pour les familles bénéficiaires de

Figure 1 – Mode de fonctionnement de la PNE



* Les fonds de réinvestissement comprennent les économies réalisées dans les programmes d'aide sociale et de prestations aux enfants, et, dans certaines provinces ou dans certains territoires, les recouvrements au titre des Allocations spéciales pour enfants (ASE). Veuillez consulter l'annexe 2 pour plus d'information.

** Les fonds d'investissement représentent les montants supplémentaires, en plus des fonds de réinvestissement, que les provinces ou les territoires décident d'affecter à la PNE. Veuillez consulter l'annexe 2 pour plus d'information.



l'aide sociale, que pour les familles de travailleurs à faible revenu. L'initiative associe deux éléments importants : les prestations mensuelles versées aux familles à faible revenu avec enfants ainsi que les prestations et les services conçus et offerts par les provinces, les territoires et les Premières nations pour répondre aux besoins des familles à faible revenu avec enfants.

La contribution du gouvernement fédéral à l'initiative de la PNE

Le gouvernement du Canada contribue à l'initiative de la PNE en ajoutant un supplément à la prestation de base de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE). Cette prestation de base est destinée aux familles à faible revenu et à revenu moyen avec enfants, tandis que le Supplément de la PNE fournit un appui additionnel aux familles à faible revenu avec enfants. La prestation de base et le Supplément de la PNE sont versés chaque mois et varient en fonction du revenu établi à partir des renseignements que le parent donne en produisant sa déclaration de revenus. Les prestations de base de la PFCE et le Supplément de la PNE sont versés aux familles admissibles, peu importe si les parents travaillent ou reçoivent de l'aide sociale.

Contributions des gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que des Premières nations

Dans le cadre de l'initiative de la PNE, l'approche concertée, qui consiste à verser des prestations pour enfants aux familles à faible revenu avec

enfants, a aussi offert la possibilité aux provinces et aux territoires de modifier leur régime de soutien du revenu de la façon la mieux adaptée aux besoins des familles à faible revenu avec enfants dans leur province ou territoire.

Les provinces et territoires ont la latitude nécessaire pour ajuster les prestations pour enfants ou d'aide sociale versées d'un montant équivalant au Supplément de la PNE. Les Premières nations suivent l'approche de la province ou du territoire en question. Ainsi, les familles avec enfants qui bénéficient de l'aide sociale conservent au moins les mêmes prestations qu'auparavant, alors que les fonds disponibles suite à un tel ajustement appuient des programmes provinciaux et territoriaux, nouveaux ou améliorés, à l'intention des familles à faible revenu avec enfants.

Depuis l'instauration de l'initiative de la PNE, un certain nombre d'approches portant sur le rajustement de l'aide sociale et des prestations pour enfants ont été adoptées. On trouvera plus d'information sur ces approches au chapitre 3.

Les provinces, les territoires et les Premières nations peuvent également investir d'autres fonds dans des prestations et des services aux objectifs conformes à ceux de la PNE. Les provinces, les territoires et les Premières nations se servent de fonds de réinvestissement et d'investissement pour financer les programmes et les services de la PNE. Ces programmes et services s'ajoutent à d'autres programmes que les provinces et les territoires avaient déjà mis en place depuis longtemps afin de favoriser le développement de l'enfant et d'aider les familles à faible revenu avec enfants. En 2003-2004, les investissements et les réinvestissements dans l'initiative de la PNE, pour les provinces, les territoires et les Premières nations ont atteint environ 879,4 millions de dollars⁴.

⁴ Ce montant inclut 1,9 million de dollars en réinvestissement liés à la PNE par Citoyenneté et Immigration Canada, tel que décrit au Chapitre 3.

Les programmes et services offerts par les provinces et les territoires se regroupent en six catégories :

- les initiatives de garde d'enfants et de garderies;
- les prestations pour enfants et les suppléments au revenu gagné;
- les services à la petite enfance et les services aux enfants à risque;
- les prestations d'assurance-maladie complémentaires;
- les initiatives jeunesse;
- d'autres programmes, prestations et services liés à la PNE (p. ex., des programmes d'alphabétisation et de soutien à l'emploi).

Les réinvestissements des Premières nations couvrent un éventail de secteurs élargi et se catégorisent en cinq secteurs clés :

- les services de garde d'enfants et les garderies;
- l'alimentation des enfants;
- le développement de la petite enfance;

- les possibilités d'emploi et les programmes de formation;

- l'enrichissement communautaire.

L'initiative de la PNE laisse aux provinces, aux territoires et aux Premières nations la latitude nécessaire pour ajuster leurs programmes et leurs services en fonction des besoins précis des familles à faible revenu avec enfants qui vivent dans ces régions. Grâce aux fonds de réinvestissement et d'investissement, les provinces, les territoires et les Premières nations ont amélioré les programmes existants et en ont créé de nouveaux, en vue de satisfaire les besoins précis des familles qui résident dans leur province ou territoire, tout en réalisant les objectifs de l'initiative nationale.

De plus, la conception des programmes et des services a beaucoup profité du partage des connaissances et de l'expérience entre les gouvernements. Les provinces, les territoires et les Premières nations offrent maintenant de nouveaux programmes et des programmes améliorés en vue d'assurer à toutes les familles à faible revenu avec enfants les services et l'appui qui atténuent les effets néfastes de la pauvreté et encouragent l'intégration au marché du travail.





Chapitre 2

Supplément de la Prestation nationale pour enfants

Régime fédéral de prestations pour enfants

Le gouvernement du Canada verse depuis longtemps des prestations pour enfants aux familles canadiennes. Dès 1918, le gouvernement avait établi une Exemption d'impôt pour enfants. Cette mesure a été suivie par l'instauration des Allocations familiales ainsi que de différents types

de mesures fiscales pour enfants, destinées à offrir un soutien financier aux parents.

Depuis juillet 1998, le gouvernement du Canada fournit une aide financière directe aux familles avec enfants par le biais de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE). Il s'agit d'une prestation conçue pour aider les familles à assumer les coûts associés à élever des enfants, sous forme d'un montant non imposable versé mensuellement

L'évolution des prestations fédérales pour enfants au Canada

1918 – Exemption d'impôt pour enfants : Cette exemption procurait des économies d'impôt proportionnelles au revenu imposable. Elle ne s'appliquait pas aux familles qui ne payaient pas d'impôt sur le revenu.

1945 – Allocations familiales : Cette prestation était versée à toutes les familles canadiennes comptant des enfants à charge.

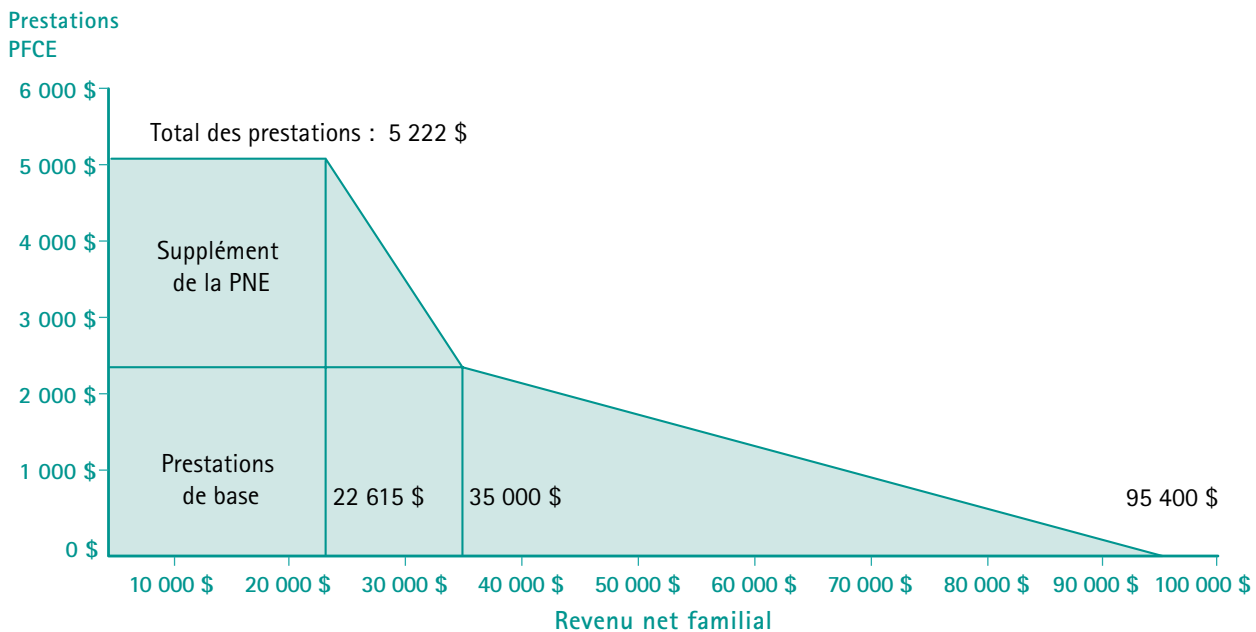
1973 – Le montant des **Allocations familiales** était triplé, indexé au coût de la vie et devenait imposable.

1978 – Crédit d'impôt remboursable pour enfants : Cette prestation pour enfants était ciblée et liée au revenu, versée par l'entremise du système fiscal, et accordait un crédit maximal aux familles à faible revenu et un montant décroissant aux familles à revenu moyen. Aucun crédit n'était accordé aux familles à revenu élevé.

1993 – Prestation fiscale pour enfants (PFE) : Cette prestation regroupait les crédits d'impôt pour enfants remboursables et non remboursables et les *Allocations familiales* en une allocation mensuelle, fondée sur le nombre d'enfants et le revenu familial. Elle comprenait également le Supplément au revenu gagné (SARG), qui s'ajoutait aux prestations des familles de travailleurs à faible revenu avec enfants. En 1993, les dépenses fédérales en matière de prestations pour enfants, y compris le SARG, totalisaient 5,1 milliards de dollars.

1998 – La **Prestation fiscale canadienne pour les enfants (PFCE)** venait remplacer la PFE. Le **Supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE)** remplaçait le SARG. Ce supplément, qui fait partie de la nouvelle PFCE, est versé à toutes les familles à faible revenu.

**Figure 2 – La Prestation fiscale canadienne pour enfants
pour une famille de deux enfants (juillet 2004 à juin 2005)**



aux familles ayant des enfants, établi en fonction du revenu familial net, du nombre d'enfants et de l'âge de ceux-ci.

La PFCE comporte deux composantes principales : la prestation de base de la PFCE, qui est versée aux familles à faible revenu et à revenu moyen avec enfants, et le Supplément de la PNE, une prestation supplémentaire versée aux familles à faible revenu avec enfants. Les familles canadiennes avec enfants admissibles reçoivent la prestation de base de la PFCE et le Supplément de la PNE dans un versement mensuel unique. Entre juillet 2003 et juin 2004, environ 3,1 millions de familles comptant 5,6 millions d'enfants ont reçu la prestation de base de la PFCE.

La figure 2 illustre la structure de la PFCE pour une famille de deux enfants, en juillet 2004. Pour l'année du programme 2004-2005 (de juillet 2004 à juin 2005), les familles de deux enfants dont le revenu net était inférieur à 22 615 \$ recevaient la prestation maximum, soit 5 222 \$. En vertu de la structure de la PFCE, toutes les familles qui touchent le Supplément de la PNE reçoivent le maximum de la prestation de base de la PFCE.

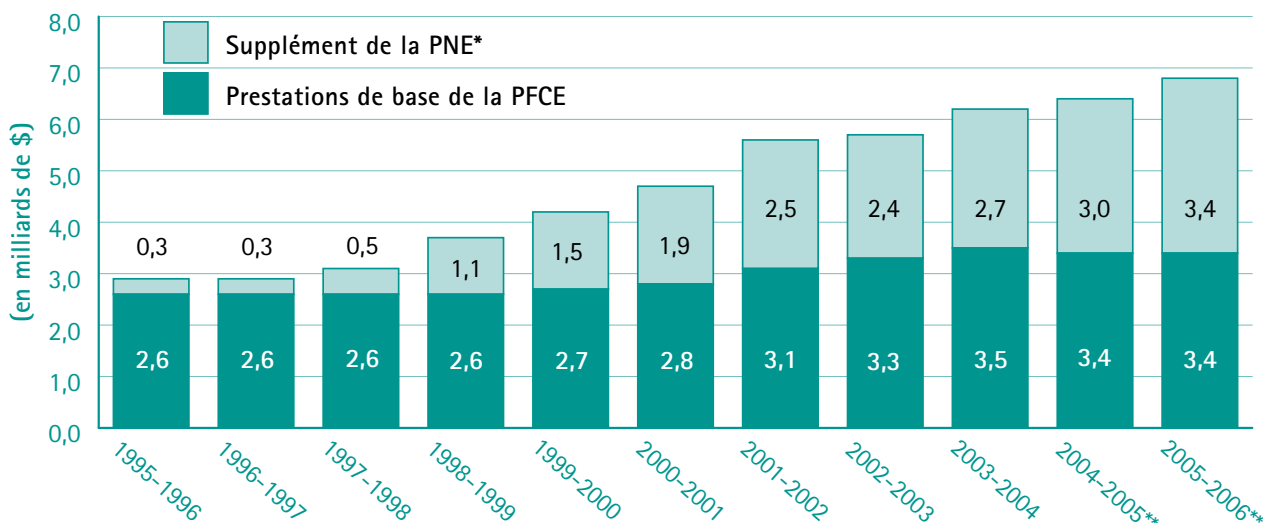
Une famille qui gagne un revenu net supérieur à 22 615 \$ mais inférieur à 35 000 \$ continue de recevoir le maximum de la prestation de base de la PFCE, mais le montant du Supplément de la PNE auquel elle a droit diminue à mesure que son revenu familial augmente. Enfin, une famille qui gagne un revenu net situé entre 35 000 \$ et 95 400 \$ reçoit uniquement la prestation de base de la PFCE. Le montant de cette prestation diminue également à mesure que le revenu familial augmente.

Aide fédérale aux familles à faible revenu avec enfants

Le Supplément de la PNE représente la contribution du gouvernement du Canada à l'initiative de la PNE. Pour souligner son engagement pris à l'égard des familles à faible revenu, le gouvernement du Canada a augmenté considérablement sa contribution pour soutenir les familles à faible revenu avec enfants depuis l'instauration de la PFCE.



Figure 3 – Investissements fédéraux pour les familles à faible revenu qui reçoivent la prestation de base de la PFCE et le Supplément de la PNE pendant les années du programme (juillet à juin)



* Comprend l'ancien Supplément du revenu gagné pour les années 1995-1996 à 1997-1998.

** Les données de 2004-2005 et de 2005-2006 sont des prévisions.

Source : Les données administratives sur la PFCE proviennent de l'Agence du revenu du Canada (janvier 2005).

Comme première contribution à l'initiative de la PNE, le gouvernement du Canada affectait 850 millions de dollars par année au nouveau Supplément de la PNE, en plus des 5,1 milliards de dollars par année qui étaient déjà consacrés à l'ancienne Prestation fiscale pour enfants. D'autres investissements dans le programme furent annoncés dans les budgets du gouvernement fédéral de 1998 et de 1999. En 2000, le gouvernement fédéral a annoncé d'autres investissements dans la PNE, dont le rétablissement de l'indexation complète des prestations et des niveaux de revenu qui déterminent l'admissibilité des familles aux prestations. Grâce à l'indexation, l'augmentation des prestations n'est pas érodée par l'inflation.

Dans son budget de 2003, le gouvernement fédéral a augmenté le Supplément de la PNE de 150 \$

par enfant par année en juillet 2003, et de 185 \$ en juillet 2005. Une autre augmentation de 185 \$ entrera en vigueur en juillet 2006. Ces augmentations porteront les prestations projetées à 3 243 \$ pour le premier enfant, à 3 016 \$ pour le deuxième enfant et à 3 020 \$ pour chaque enfant additionnel à compter de juillet 2007⁵.

La figure 3 présente l'augmentation des dépenses fédérales annuelles engagées pour les familles à faible revenu avec enfants, de 1995-1996 à 2005-2006. L'investissement du gouvernement fédéral dans le Supplément de la PNE, qui était de 300 millions de dollars pour l'ancien Supplément au revenu gagné (SARG) en 1995-1996, a augmenté constamment et devrait atteindre 3,4 milliards de dollars en 2005-2006. En outre, les fonds fédéraux versés aux familles à faible revenu avec enfants par le biais de la prestation de base de la PFCE ont

⁵ Pour orienter l'augmentation du Supplément de la PNE vers les familles à faible revenu, le seuil de revenu à partir duquel le Supplément commence à diminuer graduellement a été ajusté, en gardant constant le taux de réduction pour le premier enfant, soit à son niveau de juillet 2003.

augmenté pendant la même période, passant de 2,6 milliards de dollars en 1995-1996, à un montant projeté de 3,4 milliards de dollars en 2005-2006, destiné aux bénéficiaires du Supplément de la PNE⁶.

Le Supplément de la PNE s'ajoute à la prestation de base de la PFCE et s'adresse aux familles à faible revenu ayant des enfants. Entre juillet 2003 et juin 2004, 1,5 million de familles comptant 2,7 millions d'enfants ont bénéficié du Supplément de la PNE.

Tableau 1 – Nombre d'enfants bénéficiaires du Supplément de la PNE et dépenses fédérales vers le Supplément de la PNE, par province et territoire pour les années du programme 2002-2003 et 2003-2004 (juillet à juin), en dollars actuels*

Province ou territoire	juillet 2002 – juin 2003		juillet 2003 – juin 2004	
	Enfants bénéficiaires du Supplément de la PNE (en milliers)	Prestations versées (en millions de \$)	Enfants bénéficiaires du Supplément de la PNE (en milliers)	Prestations versées (en millions de \$)
Terre-Neuve-et-Labrador	52,0	47,9	50,3	51,9
Île-du-Prince-Édouard	13,1	11,3	13,0	12,5
Nouvelle-Écosse	88,4	82,3	88,0	92,0
Nouveau-Brunswick	71,1	65,3	70,6	72,7
Québec	633,7	565,0	631,6	629,4
Ontario	952,5	842,7	967,9	962,4
Manitoba	135,1	122,2	137,3	139,9
Saskatchewan	126,7	115,6	126,9	130,2
Alberta	266,6	230,7	270,4	263,5
Colombie-Britannique	355,7	320,4	356,6	361,6
Yukon	2,5	2,1	2,5	2,3
Territoires du Nord-Ouest	4,4	3,7	4,4	4,2
Nunavut	6,1	5,4	6,3	6,3
TOTAL	2 711,4**	2 416,5***	2 727,7**	2 730,3***

* Les dollars actuels sont les dollars réels pour une année donnée. Ils n'ont pas été ajustés pour tenir compte de l'inflation.

** Comprend les Canadiens et les Canadiennes vivant à l'étranger.

*** Les totaux ont été arrondis.

Source : Données administratives sur la PFCE de l'Agence du revenu du Canada.

⁶ La figure 3 ne tient pas compte de la prestation de base de la PFCE accordée par le gouvernement fédéral aux familles à revenu moyen qui ne reçoivent pas le Supplément de la PNE. En 2003-2004, le gouvernement du Canada a versé 2 milliards de dollars par le biais de la prestation de base de la PFCE, à 1,6 million de familles comptant 2,9 millions d'enfants, dont le revenu dépasse le seuil à partir duquel le Supplément de la PNE est nul. En tenant compte de toutes les dépenses du gouvernement du Canada relatives à la prestation de base de la PFCE et au Supplément de la PNE, l'aide fédérale accordée aux familles canadiennes ayant des enfants totalisait 8,2 milliards de dollars en 2003-2004 et on s'attend à ce qu'elle atteigne 10 milliards de dollars d'ici juillet 2007.



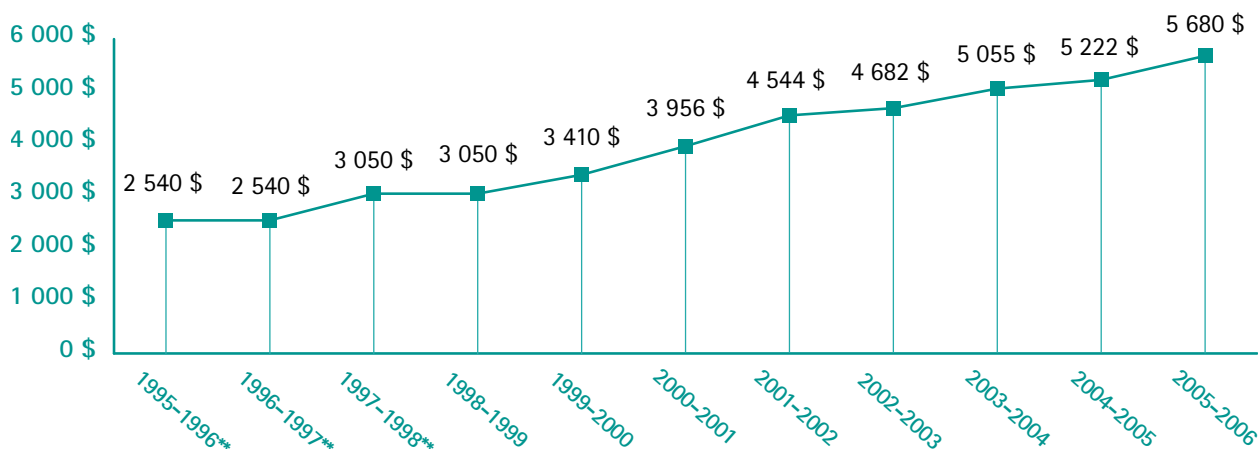
Investissement fédéral dans le Supplément de la PNE, par province et par territoire

Le tableau 1 montre la ventilation des dépenses engagées par le gouvernement fédéral pour le Supplément de la PNE ainsi que le nombre d'enfants bénéficiaires par province et territoire pour 2002-2003 et 2003-2004. Il indique que ces dépenses sont passées de 2,4 milliards de dollars en 2002-2003 à 2,7 milliards de dollars en 2003-2004. La hausse des dépenses fédérales correspond à la première étape du plan d'investissement à long terme mis en place par le Budget 2003. Le tableau 1 révèle également que dans l'ensemble, le nombre d'enfants bénéficiaires du Supplément de la PNE a augmenté entre 2002-2003 et 2003-2004.

Augmentation de l'aide financière fédérale aux familles avec enfants

Les familles canadiennes avec enfants ont bénéficié considérablement des augmentations de la prestation de base de la PFCE et du Supplément de la PNE. Comme le montre la figure 4, la prestation maximum pour une famille comptant deux enfants, avant juillet 1997, était de 2 540 \$. En juillet 1997, après l'amélioration et la restructuration du SARG mais avant l'instauration de la PNE, la prestation maximum pour une famille de deux enfants était de 3 050 \$. Avec la prestation de base de la PFCE et le Supplément de la PNE, les familles à faible revenu comptant deux enfants pouvaient recevoir 5 680 \$ en prestations fédérales pour enfants en juillet 2005.

Figure 4 – Montants maximaux des prestations pour enfants du gouvernement fédéral destinées à une famille de deux enfants pour les années du programme 1995-1996 à 2005-2006 (juillet à juin) en dollars actuels*



* Les dollars actuels sont les dollars réels pour une année donnée. Ils n'ont pas été ajustés pour tenir compte de l'inflation.

** Comprend l'ancien Supplément du revenu gagné pour les années 1995-1996 à 1997-1998.

Remarque : Ces montants ne comprennent pas la prestation supplémentaire accordée pour les enfants de moins de sept ans à l'égard desquels aucune dépense de service de garde n'a été réclamée. Ce montant est passé à 243 \$ par enfant en 2005-2006.

À compter de juillet 2005, les familles à faible revenu avec enfants (dont le revenu net est de 21 480 \$ ou moins) recevront les prestations annuelles maximales de la PFCE (prestation de base de la PFCE et Supplément de la PNE) de 2 950 \$ pour le premier enfant et de 2 730 \$ pour le deuxième enfant; ceci porte le montant des prestations totales pour enfants du gouvernement fédéral pour une famille de deux enfants à 5 680 \$, soit plus du double qu'en 1996-1997, avant l'instauration de la PNE (voir le tableau 2). Pour le troisième enfant et pour chacun des enfants

qui suivent, le montant de la prestation est de 2 734 \$, ce qui comprend un montant supplémentaire de 86 \$ par année pour le troisième enfant et les enfants qui suivent. On peut se servir du calculateur en direct de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, que l'Agence du revenu du Canada (www.cra-arc.gc.ca/benefits/calculator/menu-f.html) a mis à la disposition des citoyens et citoyennes pour calculer le montant des prestations pour enfants auxquelles les familles ont droit.

Tableau 2 – Montants maximums de prestations pour enfants du gouvernement fédéral pour les années du programme 1996-1997 et 2005-2006 (juillet à juin), en dollars actuels*

Nombre d'enfants	1996-1997 PFE + SARG maximum	2005-2006 Prestations de base + Supplément de la PNE maximum	Pourcentage d'augmentation de 1996-1997 to 2005-2006
1	1 520 \$	2 950 \$	94 %
2	2 540 \$	5 680 \$	124 %
3	3 635 \$	8 414 \$	132 %
4	4 730 \$	11 148 \$	136 %

* Les dollars actuels sont les dollars réels pour une année donnée. Ils n'ont pas été ajustés pour tenir compte de l'inflation.

Remarque : Ces montants ne comprennent pas la prestation supplémentaire accordée pour les enfants de moins de sept ans à l'égard desquels aucune dépense de service de garde n'a été réclamée. En 1996-1997, cette prestation équivalait à 213 \$ par enfant, et à 243 \$ par enfant en 2005-2006.





Chapitre 3

Composantes de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants

L'initiative de la Prestation nationale pour enfants (PNE) comporte des composantes fédérale, provinciales, territoriales et des Premières nations⁷. Décrite au chapitre 2, la composante fédérale représente les prestations fédérales bonifiées, qui sont versées, par le biais du Supplément de la PNE, aux familles à faible revenu avec enfants. Ces investissements fédéraux permettent aux gouvernements provinciaux et territoriaux d'ajuster le soutien au revenu pour les familles avec enfants bénéficiaires de l'aide sociale sans réduire leur revenu disponible total. Tel qu'indiqué au chapitre 2, les Premières nations suivent l'approche de la province ou du territoire en question. Plus de détails sur les réinvestissements

et investissements⁸ chez les Premières nations sont fournis au chapitre 4.

L'ajustement des prestations versées dans le cadre de l'aide sociale et des prestations pour enfants permet aux provinces, aux territoires et aux Premières nations de réaliser des économies qu'ils réinvestissent dans l'amélioration des programmes et services existants ou le développement de nouveaux programmes ou services destinés à réduire la pauvreté chez les enfants et à apporter un soutien aux familles à faible revenu avec enfants. Les fonds de réinvestissement comprennent les économies réalisées dans le cadre de l'aide sociale et des prestations pour enfants, et, à

L'Allocation spéciale pour enfants (ASE)

Cette allocation est versée par l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour les enfants pris en charge par les services provinciaux et territoriaux de bien-être à l'enfance. Elle correspond au paiement maximal en vertu de la PFCE, incluant la prestation de base et le Supplément de la PNE. Les provinces et les territoires peuvent soit transmettre aux services de bien-être à l'enfance le montant bonifié du Supplément de la PNE, pour les coûts d'entretien des enfants, soit le recouvrer. Dans les provinces et territoires qui ont opté pour la deuxième option, le montant est inclus dans les fonds de réinvestissement disponibles pour des initiatives de la PNE.

En 2003-2004, on estime que 14,5 millions de dollars, soit 2,1 pour cent des fonds de réinvestissement totaux, proviennent des recouvrements de l'ASE.

⁷ Ce rapport ne comprend pas de données pour le Québec. Tous les résidents du Québec bénéficient de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, tout comme le reste de la population canadienne. En outre, ils bénéficient des investissements importants réalisés par le gouvernement du Québec, dans le contexte de sa politique de la famille, dans les services pour les familles avec enfants.

⁸ Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien rembourse la Saskatchewan et le Yukon pour la portion des prestations pour enfants provinciales et territoriales versées aux familles à faible revenu vivant sur des réserves.

certaines endroits, les recouvrements au titre des Allocations spéciales pour enfants (ASE) (voir l'annexe 2 pour plus d'information). En plus des réinvestissements, de nombreux territoires et provinces consacrent des fonds additionnels à des prestations et services qui s'intègrent aux objectifs de l'initiative de la PNE (voir l'annexe 2 pour plus d'information).

Les programmes et les services qui en découlent profitent aux enfants de familles à faible revenu, que leurs parents travaillent ou qu'ils reçoivent l'aide sociale. Ces modes de soutien, alliés au Supplément de la PNE, contribuent à réduire le « mur de l'aide sociale » et visent à aider les familles avec enfants à devenir autonomes.

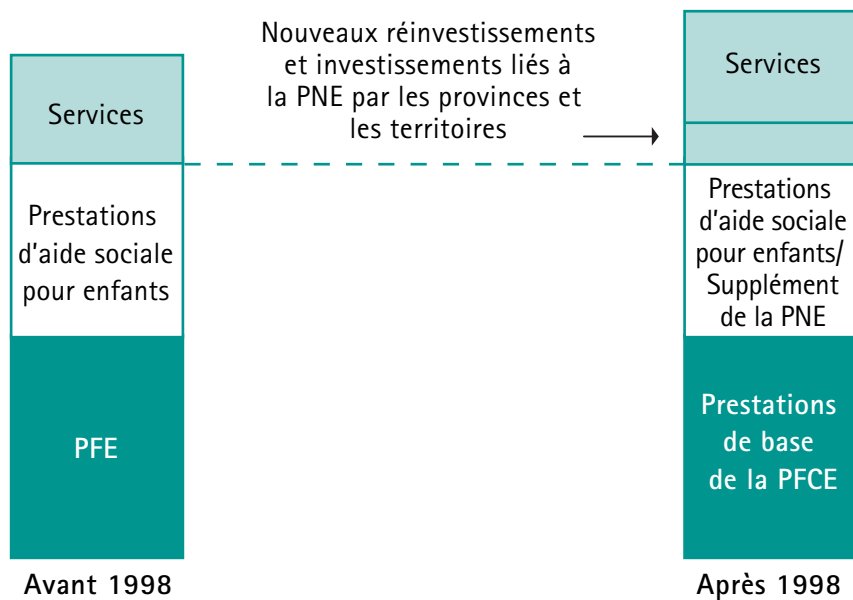
Approches visant le rajustement des prestations pour enfants de l'aide sociale

Depuis l'instauration de la PNE en 1998, trois approches distinctes ont été adoptées à l'égard du remplacement des prestations pour enfants de l'aide sociale versées dans le cadre de la PNE :

- compensation de l'aide sociale;
- intégration des prestations pour enfants, avec rajustement;
- intégration des prestations pour enfants, sans rajustement.

Deux provinces, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba⁹, ne rajustent pas les prestations d'aide sociale pour enfants; elles transmettent

Figure 5 – L'approche de la compensation de l'aide sociale



Remarques : 1) Cette figure sert d'illustration et n'est pas dessinée à l'échelle.

2) PFE - Prestation fiscale pour enfants.

⁹ Depuis juillet 2000, le Manitoba ne recouvre plus les augmentations du Supplément de la PNE auprès des familles qui reçoivent de l'aide sociale. Depuis juillet 2001, le Manitoba ne recouvre plus le Supplément de la PNE versé au titre des enfants de six ans et moins. Depuis janvier 2003, le Manitoba a cessé de recouvrir le Supplément de la PNE versé au titre des enfants de sept à onze ans et, depuis janvier 2004, il a cessé de recouvrir le Supplément de la PNE au titre des enfants âgés de douze à dix-sept ans.



plutôt le Supplément de la PNE directement aux bénéficiaires.

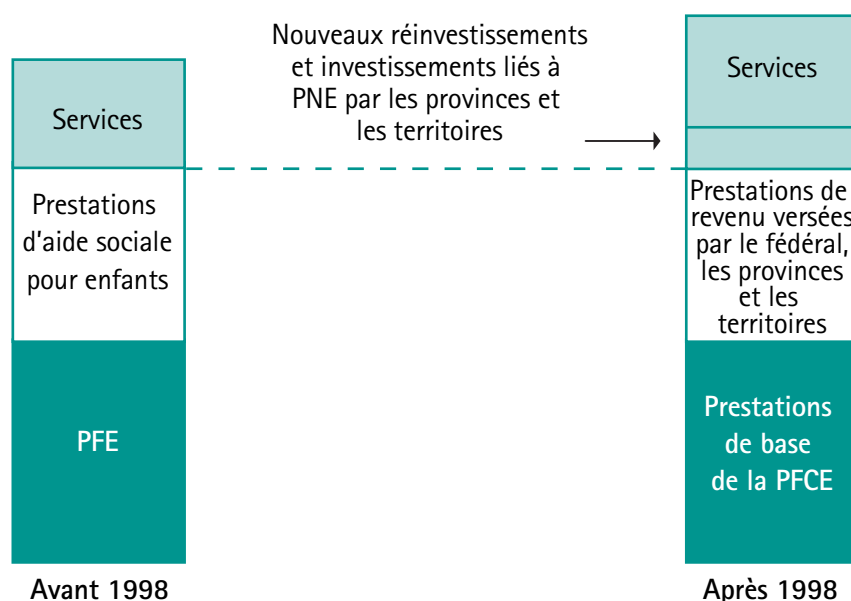
Ces trois approches sont brièvement expliquées ci-après.

1. Approche de la compensation de l'aide sociale (voir la figure 5)

Sous cette approche, soit que les provinces et les territoires traitent le Supplément de la PNE comme un revenu non exempté aux fins du calcul de l'aide

sociale, ou qu'ils réduisent le taux des prestations d'aide sociale pour enfants. Dans la méthode utilisant le revenu non-exempté, les bénéficiaires de l'aide sociale voient le montant qu'ils reçoivent du Supplément de la PNE déduit de leur revenu d'aide sociale. Cette approche est utilisée à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario¹⁰, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Dans la méthode utilisant le taux des prestations, le taux des prestations d'aide sociale est réduit d'un montant égal au maximum du Supplément de la PNE. L'Alberta utilise cette approche¹¹.

Figure 6 – L'approche de l'intégration des prestations pour enfants avec rajustement



Remarques : 1) Cette figure sert d'illustration et n'est pas dessinée à l'échelle.

2) PFE - Prestation fiscale pour enfants.

¹⁰ Dans son budget de 2004, le gouvernement de l'Ontario a annoncé que, pour une période d'un an, les prestations d'aide sociale ne seraient pas réduites pour tenir compte de l'augmentation en date du 1^{er} juillet 2004, destinée à indexer le Supplément de la PNE. Dans le même ordre d'idées, dans son budget de 2005, le gouvernement de l'Ontario a annoncé que, pour une période d'un an, les prestations d'aide sociale ne seraient pas réduites pour tenir compte ni de l'augmentation en date du 1^{er} juillet 2004 ou de celle en date du 1^{er} juillet 2005, au Supplément de la PNE.

¹¹ En 2003, l'Alberta a augmenté la proportion du revenu et des prestations en nature et des services destinés aux familles bénéficiaires de *Support for Independence* (aide à l'autonomie), en permettant une exemption du montant total de l'augmentation du Supplément de la PNE. L'Alberta prolongea cette exemption en 2004 et en 2005, sous le nouveau *Alberta Works-Income Support Program*.

Les familles qui quittent l'aide sociale continuent à recevoir le Supplément de la PNE. Dans cette approche, les fonds de réinvestissements proviennent des économies réalisées dans le régime de l'aide sociale.

2. Approche de l'intégration des prestations pour enfants avec rajustement (voir la figure 6)

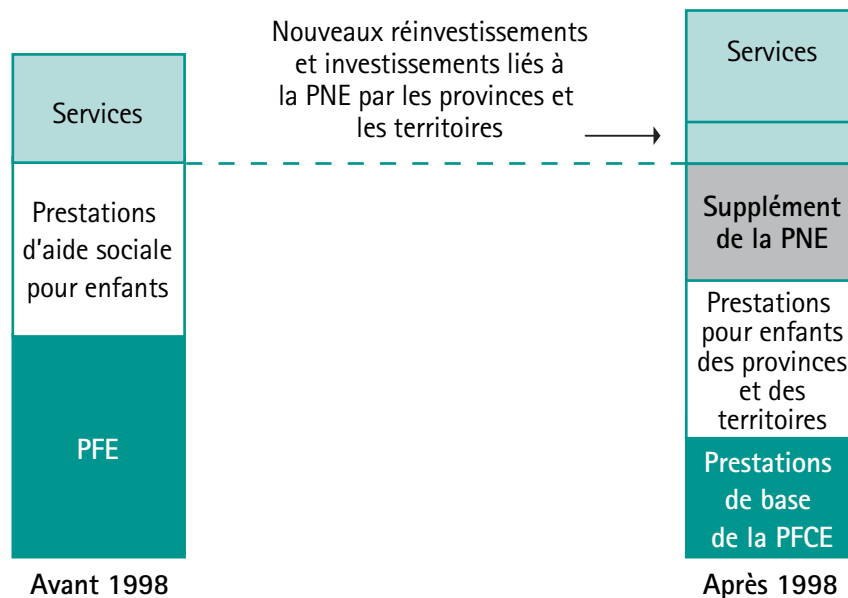
Certains territoires et provinces ont choisi de restructurer leur régime d'aide sociale afin de verser les prestations pour enfants par le biais d'un programme distinct de prestations pour enfants liées au revenu, qui est intégré à la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE). En vertu de cette approche, les augmentations du Supplément de la PNE sont déduites en totalité ou en partie dans le programme provincial de prestations pour enfants. Les économies ainsi réalisées constituent les fonds de réinvestissement de la province.

La Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont adopté cette approche.

3. Approche de l'intégration des prestations pour enfants, sans rajustement (voir la figure 7)

Après la mise en œuvre de la PNE en juillet 1998, certaines provinces ont choisi de restructurer leur programme d'aide sociale afin de fournir des prestations pour enfants au moyen d'un programme distinct en fonction du revenu. Dans ces cas, il n'y avait toutefois pas de déduction du Supplément de la PNE dans ces programmes provinciaux de prestations pour enfants. Dans les provinces et les territoires qui ont adopté une telle approche, le montant des fonds de réinvestissement correspond aux fonds qui étaient utilisés pour payer les prestations pour enfants dans le régime d'aide sociale au moment de la restructuration de ce régime. Le montant des fonds est établi à ce moment-là et demeure identique pendant les

Figure 7 – L'approche de l'intégration des prestations pour enfants, sans rajustement



Remarques : 1) Cette figure sert d'illustration et n'est pas dessinée à l'échelle.

2) PFE - Prestation fiscale pour enfants.



années ultérieures. Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse ont adopté cette approche.

Terre-Neuve-et-Labrador a remanié son programme d'aide sociale en 1999-2000 en instaurant la *Newfoundland and Labrador Child Benefit* (prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador) à titre d'initiative de réinvestissement provincial. Cette nouvelle initiative retirait les bénéficiaires pour enfants du *Income Support Program* nouvellement créé, étant donné qu'ils étaient dorénavant fournis sous les programmes intégrés de la PFCE et de la *Newfoundland and Labrador Child Benefit*. Étant donné que les bénéficiaires pour enfants ont été retirés du *Income Support Program*, Terre-Neuve-et-Labrador n'ajuste pas les bénéficiaires de *Income Support Program*, ni pour les augmentations à la PFCE ou de la *Newfoundland and Labrador Child Benefit*.

Depuis l'instauration du Supplément de la PNE en 1998, la Nouvelle-Écosse a amélioré les mesures de soutien pour les enfants de familles à faible revenu en lançant la *Nova Scotia Child Benefit* (prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse), à titre d'initiative de réinvestissement provincial. En 2001, les prestations pour enfants ont été enlevées du programme d'aide sociale de la province, majorées substantiellement et complètement intégrées à la PFCE, de façon à en faire un paiement unique non imposable versé chaque mois à toutes les familles à faible revenu avec enfants. En même temps, la Nouvelle-Écosse a veillé à ce que les augmentations à venir du Supplément de la PNE aillent directement aux familles qui reçoivent de l'aide sociale.

Réinvestissements et investissements dans la PNE de 2003-2004 à 2004-2005

En 2003-2004, cinquième exercice complet de l'initiative de la PNE, on estime que les réinvestissements et les investissements effectués par les provinces, les territoires et les Premières nations se sont élevés à 879,4 millions de dollars¹². On estime par ailleurs que les réinvestissements et investissements atteindront en tout 919,0 millions de dollars en 2004-2005. Le tableau 3 présente une ventilation des dépenses de chaque province et territoire au cours de deux exercices financiers de l'initiative : 2001-2002 et 2002-2003. Pour 2003-2004 et 2004-2005, on présente des estimations parce qu'on ne dispose pas de données finales pour plusieurs provinces et territoires.

Pour sélectionner les prestations et les services à appuyer au moyen de réinvestissements et d'investissements liés à la PNE, les provinces et territoires se reportent au cadre national de réinvestissement sur lequel se sont entendus les ministres responsables des services sociaux. Le cadre offre aux provinces et aux territoires la latitude nécessaire pour réinvestir et investir directement, de façon à répondre à leurs propres priorités et besoins, sous réserve du respect des objectifs de l'initiative de la PNE.

Bon nombre de provinces, de territoires et de Premières nations fondent leurs décisions en matière de réinvestissements sur des consultations auprès de leurs résidents ou incluent de telles consultations dans un remaniement général des programmes de soutien du revenu.

¹² Ce montant inclut 1,9 million de dollars en réinvestissements liés à la PNE par Citoyenneté et Immigration Canada.

Tableau 3 – Réinvestissements et investissements liés à la PNE, par exercice financier, par province et territoire (en millions \$)

Province/territoire	Dépenses				Estimations			
	2001–2002		2002–2003		2003–2004		2004–2005	
	Réinvestissements	Réinvestissements et investissements (total)	Réinvestissements	Réinvestissements et investissements (total)	Réinvestissements	Réinvestissements et investissements (total)	Réinvestissements	Réinvestissements et investissements (total)
Terre-Neuve-et-Labrador	8,8	16,8	8,8	17,0	9,2	18,9	9,7	18,8
Île-du-Prince-Édouard	2,1	2,6	2,3	3,1	2,5	3,7	2,8	3,7
Nouvelle-Écosse	20,4	29,5	20,1	30,9	20,2	30,6	20,2	30,6
Nouveau-Brunswick	–	7,2	–	8,3	–	8,4	–	9,3
Ontario*	191,6	227,7	202,5	231,2	214,5	249,3	218,5	255,6
Manitoba** ***	12,1	34,4	8,0	38,2	6,3	45,6	4,1	55,7
Saskatchewan	38,0	39,6	40,8	40,8	37,2	37,2	40,5	40,5
Alberta	28,7	32,0	32,7	38,1	35,3	45,6	37,7	47,2
Colombie-Britannique	270,3	270,3	284,8	297,8	314,0	379,0	333,8	397,0
Yukon	0,3	1,0	0,3	1,2	0,3	1,5	0,3	1,5
Territoires du Nord-Ouest	0,8	2,2	0,8	2,0	0,8	1,9	0,8	1,9
Nunavut	2,3	2,6	2,7	2,7	2,8	2,8	2,8	2,8
SOUS-TOTAL (PROV. ET TERR.)	575,2	665,9	603,8	711,3	642,9	824,4	671,1	864,6
Premières nations	51,2	57,0	53,5	56,0	51,8	53,2	50,2	52,5
Citoyenneté et Immigration Canada****	2,1	2,9	1,7	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
SOUS-TOTAL « Autres »	53,3	59,9	55,3	57,9	53,6	55,0	52,0	54,4
TOTAL	628,5	725,7	659,1	769,2	696,6	879,4	723,1	919,0

* Les chiffres ne tiennent pas compte d'un montant additionnel de 40 millions de dollars déjà prévu pour le Crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants.

** Les chiffres tiennent compte du financement offert grâce au recouvrement du Supplément de la PNE, au recouvrement de l'Allocation spéciale pour enfants, aux transferts fédéraux sous l'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance de 2000 (11,1 millions de dollars en 2001-2002, 14,7 millions de dollars en 2002-2003, 18,3 millions de dollars en 2003-2004 et 18,3 millions de dollars en 2004-2005), aux transferts fédéraux dans le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants de 2003, (0,9 millions de dollars en 2003-2004, et 5,5 millions de dollars en 2004-2005), et aux recettes provinciales.

*** Les chiffres pour les réinvestissements et les investissements du Manitoba comprennent les dépenses pour l'Augmentation des taux du Programme d'aide à l'emploi et au revenu et pour le Rétablissement du Supplément de la PNE aux familles bénéficiaires des prestations du Programme d'aide à l'emploi et au revenu. En 2001-2002, 5,6 millions de dollars ont été dépensés au titre de l'annualisation de l'augmentation des taux. En 2002-2003, 7,3 millions de dollars ont été consacrés au Rétablissement du Supplément de la PNE. On estime qu'en 2003-2004, 11 millions de dollars ont été consacrés au Rétablissement du Supplément de la PNE et qu'en 2004-2005, 13,7 millions de dollars y ont été consacrés.

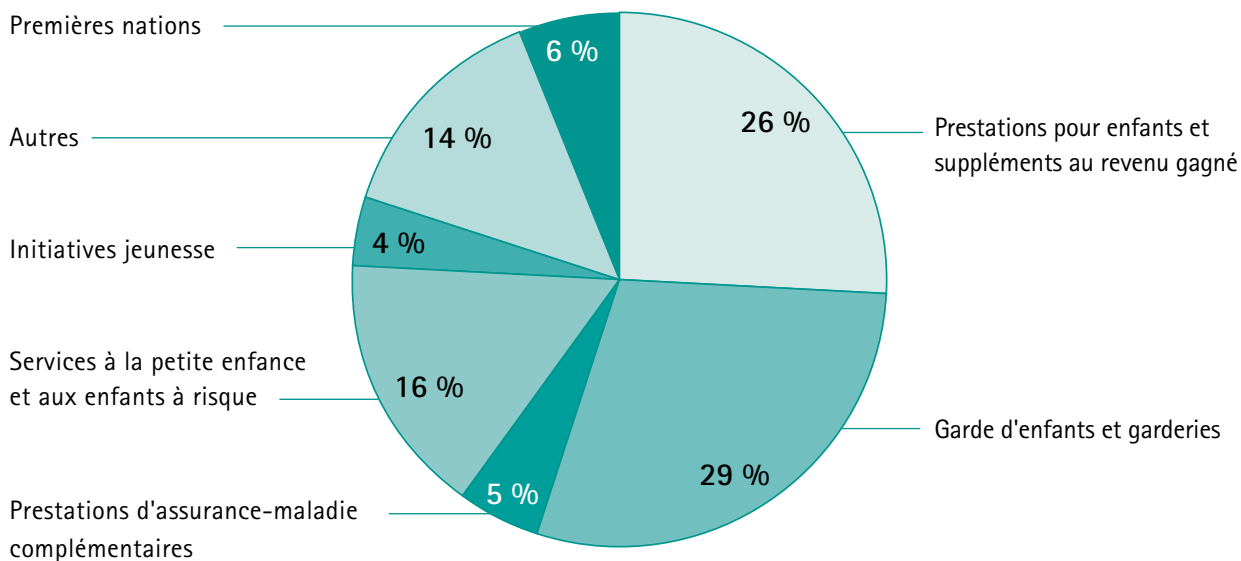
**** Citoyenneté et Immigration Canada administre le Programme d'aide au rétablissement (PAR) pour les réfugiés.

Remarques : 1) Certaines dépenses engagées en 2001-2002 diffèrent de celles présentées dans le document intitulé La Prestation nationale pour enfants – Rapport d'étape: 2003 parce que certaines données ont été révisées.

2) Les totaux ont été arrondis.



Figure 8 – Sommaire des réinvestissements et des investissements liés à la PNE par secteur de programme (estimations pour 2003-2004)



Le cadre de réinvestissement prévoit des réinvestissements et des investissements dans des mesures de soutien, nouvelles ou bonifiées, aux familles à faible revenu dans les six secteurs clés suivants :

- les initiatives de garde d'enfants et de garderies;
- les prestations pour enfants et les suppléments au revenu gagné;
- les services à la petite enfance et les services aux enfants à risque;
- les prestations d'assurance-maladie complémentaires;
- les initiatives jeunesse¹³;
- autres programmes, prestations et services liés à la PNE.

Citoyenneté et Immigration Canada

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) administre le Programme d'aide au rétablissement (PAR), qui a versé aux réfugiés des prestations d'aide sociale équivalant à 30 millions de dollars en 2003-2004, ce qui reflète les montants que les provinces et territoires versent par l'entremise de l'aide sociale. Ce montant comprend 1,9 million de dollars, soit la composante réinvestissements liés à la PNE du PAR. Les réinvestissements de CIC se répartissent dans deux des six secteurs clés des réinvestissements et des investissements : les prestations pour enfants et les suppléments au revenu gagné ainsi que les autres programmes, prestations et services liés à la PNE.

¹³ Depuis *La Prestation nationale pour enfants – Rapport d'étape : 2003*, les secteurs clés comprennent les « Initiatives jeunesse ». Dans les rapports précédents, ces programmes et services avaient été inclus dans la catégorie « Services à la petite enfance et aux enfants à risque » ou « Autres programmes, prestations et services liés à la PNE ».

Premières nations

Les Premières nations suivent un cadre de réinvestissement administré par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC). Les réinvestissements des Premières nations qui répondent aux besoins locaux de leurs collectivités tendent à porter sur une gamme plus étendue de programmes que ceux des provinces et territoires. Ils se classent en cinq grands secteurs :

- services de garde d'enfants et garderies;
- alimentation des enfants;
- développement de la petite enfance;
- possibilités d'emploi et programmes de formation;
- enrichissement communautaire.

Les montants des réinvestissements et des investissements des Premières nations constituaient environ 6,1 pour cent de tous les réinvestissements et investissements en 2003-2004. Les réinvestissements et les investissements des Premières nations sont incorporés dans le résumé présenté à la figure 8. Cependant, étant donné que les Premières nations donnent un compte rendu de leurs réinvestissements liés à la PNE en fonction de ces cinq secteurs d'activité, l'analyse en fonction des secteurs clés dans ce chapitre ne comprend pas ces montants. Les réinvestissements et les investissements des Premières nations sont plutôt décrits à part dans le chapitre 4, *L'initiative de la Prestation nationale pour enfants et les Premières nations*, ainsi qu'à l'Annexe 2, *Réinvestissements et investissements liés à la Prestation nationale pour enfants par les provinces et territoires et par les Premières nations*.

Réinvestissements et investissements liés à la PNE par secteur de programme

Services de garde d'enfants et de garderies

Les services de garde d'enfants doivent être accessibles et abordables pour que les parents à faible revenu puissent intégrer le marché du travail et y demeurer. L'amélioration de l'accès à des services de garde abordables offre cette possibilité et contribue au développement sain de l'enfant.

Les réinvestissements et investissements liés à la PNE par les provinces et territoires en matière de garde d'enfants dans le cadre de la PNE revêtent diverses formes, neuf gouvernements ayant consacré des fonds liés à la PNE dans ce secteur. En 2003-2004, les services de garde d'enfants et de garderies ont obtenu la plus grande part du financement consacré aux initiatives liées à la PNE. Environ 65 pour cent de ces dépenses sont rattachées à un programme particulier, le Supplément de revenu de l'Ontario, pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants.

Certains gouvernements accordent des fonds sous forme de subventions à des garderies. Ces subventions permettent aux garderies d'offrir des services de garde abordables aux familles à faible revenu dont les parents travaillent. D'autres gouvernements procurent une aide directement aux familles afin de réduire leur part de frais de garde d'enfants tout en leur permettant de choisir le genre de services qui correspond le mieux à leurs besoins. D'autres encore combinent ces deux façons de procéder. Chacune de ces mesures vise à aider les familles à faible revenu à assumer les coûts supplémentaires de garde d'enfants liés au fait d'avoir un emploi. Le tableau 4 présente des données sur les réinvestissements et les investissements en matière de garde d'enfants et de garderies.



Tableau 4 – Services de garde d'enfants et garderies : Réinvestissements et investissements liés à la PNE (en millions \$)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
	Dépenses	Dépenses	Estimations	Estimations
Dépenses des provinces et territoires	196,5 \$	201,0 \$	253,5 \$	264,4 \$
Pourcentage des réinvestissements et des investissements totaux liés à la PNE	27,1 %	26,1 %	28,8 %	28,8 %

Remarque : Les réinvestissements et les investissements des Premières nations sont présentés séparément au chapitre 4.

Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné

Les prestations pour enfants et les suppléments au revenu gagné procurent un soutien financier important aux familles à faible revenu par le biais de versements mensuels en espèces au parent ou au tuteur de l'enfant. Ces prestations améliorent la stabilité financière des familles à faible revenu, en compensant les salaires peu élevés souvent inhérents aux emplois de premier échelon et aident les parents à continuer de travailler et à en arriver à un emploi mieux rémunéré.

Plusieurs provinces et territoires versent maintenant des prestations pour enfants indépendamment du régime d'aide sociale, de sorte que les familles puissent recevoir ces prestations pour enfants, que les parents travaillent ou non. Plusieurs provinces ont complètement restructuré leur régime d'aide sociale de manière à verser des prestations pour enfants à toutes les familles à faible revenu qui ont des enfants; alors que les prestations pour adultes continuent d'être versées dans le cadre du régime de l'aide sociale. Ainsi, les familles de ces provinces conservent leurs prestations provinciales pour enfants (en plus du Supplément de la PNE) lorsque les parents passent de l'aide sociale au marché du travail. Plusieurs autres gouvernements versent des prestations pour enfants qui s'ajoutent aux allocations accordées pour les enfants dans le cadre de l'aide sociale. Dans la plupart de ces cas, la

prestation provinciale ou territoriale pour enfants est intégrée à la PFCE, administrée par l'Agence du revenu du Canada, pour former un paiement mensuel combiné.

Certains gouvernements versent également un supplément au revenu gagné aux familles de travailleurs à faible revenu avec enfants pour encourager la participation au marché du travail. L'admissibilité est liée à un revenu d'emploi minimal. Les suppléments au revenu gagné s'ajoutent au revenu familial des travailleurs à faible salaire pour aider ces familles à assumer les coûts associés au travail.

En 2003-2004, les prestations pour enfants et les suppléments au revenu gagné se sont classés au deuxième rang des réinvestissements et des investissements liés à la PNE. Le tableau 5 présente les dépenses de 2001-2002 et 2002-2003 ainsi que des estimations pour 2003-2004 et 2004-2005.

Services à la petite enfance et aux enfants à risque

Les spécialistes en développement des enfants s'accordent pour dire que les six premières années jouent un rôle crucial dans le développement et le bien-être futur des enfants. Plusieurs gouvernements concentrent leurs réinvestissements et investissements liés à la PNE dans des services offrant des mesures de soutien précoce aux familles



Tableau 5 – Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné : Réinvestissements et investissements liés à la PNE (en millions \$)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
	Dépenses	Dépenses	Estimations	Estimations
Dépenses des provinces et territoires et de CIC	194,3 \$	213,5 \$	226,4 \$	236,7 \$
Pourcentage des réinvestissements et des investissements totaux liés à la PNE	26,8 %	27,8 %	25,7 %	25,8 %

Remarque : Les réinvestissements et les investissements des Premières nations sont présentés séparément au chapitre 4.

à faible revenu afin d'optimiser le développement des enfants et de donner un bon départ dans la vie aux jeunes enfants. Ces programmes vont du dépistage prénatal à l'information sur la nutrition de la mère et de l'enfant, ainsi que les compétences parentales. Les services destinés aux enfants à risque, qui vont des programmes d'alphabétisation précoce aux loisirs, peuvent faire une différence dans la vie de ces enfants.

Au cours des quatre dernières années, les programmes de ce secteur clé ont reçu la troisième part en importance du financement consacré aux initiatives liées à la PNE. Le tableau 6 présente des données sur les réinvestissements et les investissements en matière de services à la petite enfance et aux enfants à risque.

Prestations d'assurance-maladie complémentaires

Les prestations d'assurance-maladie complémentaires règlent des frais autres que ceux assumés par le régime d'assurance-maladie de base, notamment les soins de la vue, les médicaments d'ordonnance, les soins dentaires ainsi que d'autres prestations. La nature de ces prestations varie d'un gouvernement à l'autre, et la plupart de ces derniers offrent des services semblables depuis longtemps aux familles avec enfants bénéficiaires de l'aide sociale. Aujourd'hui, certains gouvernements versent ces prestations à tous les enfants de familles à faible revenu, dans le cadre d'initiatives de réinvestissements et d'investissements liées à la PNE. Ces programmes ont pour but d'assurer que les familles conservent

Tableau 6 – Services à la petite enfance et aux enfants à risque : Réinvestissements et investissements liés à la PNE (en millions \$)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
	Dépenses	Dépenses	Estimations	Estimations
Dépenses des provinces et territoires	108,0 \$	125,2 \$	140,0 \$	152,3 \$
Pourcentage des réinvestissements et des investissements totaux liés à la PNE	14,9 %	16,3 %	15,9 %	16,6 %

Remarques : 1) Dans les rapports qui précédaient La Prestation nationale pour enfants – Rapport d'étape : 2003, des initiatives jeunesse étaient incluses dans cette section. Elles sont maintenant traitées séparément.

2) Les réinvestissements et les investissements des Premières nations sont présentés séparément au chapitre 4.



Tableau 7 – Prestations d'assurance-maladie complémentaires : Réinvestissements et investissements liés à la PNE (en millions \$)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
	Dépenses	Dépenses	Estimations	Estimations
Dépenses des provinces et territoires	29,3 \$	38,5 \$	46,3 \$	50,5 \$
Pourcentage des réinvestissements et des investissements totaux liés à la PNE	4,0 %	5,0 %	5,3 %	5,5 %

Remarque : Les réinvestissements et les investissements des Premières nations sont présentés séparément au chapitre 4.

ces prestations importantes pour soins de santé pour leurs enfants, lorsque les parents passent de l'aide sociale au marché du travail.

Les prestations d'assurance-maladie versées dans le cadre d'initiatives de réinvestissements et d'investissements liées à la PNE varient d'un gouvernement à l'autre. Environ 41 pour cent des prestations d'assurance-maladie complémentaires liées à la PNE peut être attribué à l'*Alberta Child Health Benefit* (prestations d'assurance-maladie pour enfants de l'Alberta), le plus vaste programme du genre au pays en 2003-2004. Le tableau 7 fournit des données sur les prestations d'assurance-maladie complémentaires.

Initiatives jeunesse

Les initiatives jeunesse comprennent toute une gamme de prestations et de services conçus

pour venir en aide et porter appui aux jeunes, particulièrement aux jeunes à risque. Ces programmes sont importants dans la mesure où ils offrent aux jeunes à risque le soutien qui leur permet de s'engager de façon positive. Les initiatives jeunesse, qui vont des stratégies de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie aux mesures de soutien à la transition à l'intention des jeunes qui quittent les services de bien-être à l'enfance, peuvent faire une différence dans leur vie.

C'est la deuxième année que les initiatives jeunesse sont présentées à part. Dans les rapports antérieurs, elles étaient incluses dans la catégorie « Services à la petite enfance et aux enfants à risque » ou « Autres programmes, prestations et services liés à la PNE ». Le tableau 8 présente les données sur les réinvestissements et les investissements dans les initiatives jeunesse.

Tableau 8 – Initiatives jeunesse : Réinvestissements et investissements liés à la PNE (en millions \$)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
	Dépenses	Dépenses	Estimations	Estimations
Dépenses des provinces et territoires	28,1 \$	28,5 \$	35,4 \$	37,2 \$
Pourcentage des réinvestissements et des investissements totaux liés à la PNE	3,9 %	3,7 %	4,0 %	4,0 %

Remarque : Les réinvestissements et les investissements des Premières nations sont présentés séparément au chapitre 4.



Autres programmes, prestations et services liés à la PNE

La flexibilité de la PNE permet aux provinces et aux territoires de relever les défis qui leur sont particuliers. Sept gouvernements, en plus de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), ont investi dans la catégorie des « autres programmes, prestations et services ».

Les municipalités de l'Ontario, qui partagent la responsabilité de l'aide sociale avec la province, offrent une vaste gamme de programmes et de

services de réinvestissement et d'investissement inclus dans cette catégorie. Ce volet municipal compte des programmes d'intervention précoce, des services de garde d'enfants, des mesures d'aide à l'emploi et des programmes de prévention. Les autres réinvestissements et les investissements de cette catégorie représentent la quatrième part en importance du financement consacré aux initiatives de la PNE.

Le tableau 9 présente les dépenses dans cette catégorie en 2001-2002 et 2002-2003 et les estimations pour 2003-2004 et 2004-2005.

Tableau 9 – Autres programmes, prestations et services liés à la PNE : Réinvestissements et investissements liés à la PNE (en millions \$)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
	Dépenses	Dépenses	Estimations	Estimations
Dépenses des provinces et territoires et de CIC	112,5 \$	106,5 \$	124,7 \$	125,5 \$
Pourcentage des réinvestissements et des investissements totaux liés à la PNE	15,5 %	13,8 %	14,2 %	13,7 %

Remarques : 1) Dans les rapports qui précédaient La Prestation nationale pour enfants - Rapport d'étape : 2003, des initiatives jeunesse étaient incluses dans cette section. Elles sont maintenant traitées séparément.

2) Les réinvestissements et les investissements des Premières nations sont présentés séparément au chapitre 4.





Chapitre 4

L'initiative de la Prestation nationale pour enfants et les Premières nations

Le Canada compte plus de 600 Premières nations dont les traditions, les attentes, les besoins, les débouchés et les types de collectivités (urbaines, rurales, isolées et réserves) sont très variés. Elles constituent le segment de la population le plus jeune, qui se développe le plus rapidement. Les membres des Premières nations continuent de vivre les effets des disparités sociales et économiques lorsqu'on les compare aux autres Canadiens et Canadiennes. La composante réinvestissement de la PNE des Premières nations est une façon, pour le gouvernement du Canada, de réduire cette disparité et de permettre aux Premières nations de répondre à leurs besoins prioritaires. Grâce à cette composante, le gouvernement du Canada et les Premières nations collaborent à la réalisation d'un objectif commun : augmenter la qualité de vie des membres des Premières nations, particulièrement celle des enfants. Les services et les prestations découlant des projets de réinvestissement visent à faire en sorte que les enfants des Premières nations aient les meilleures chances possibles de développer pleinement leur potentiel de membres en bonne santé, actifs et utiles à leur collectivité et à la société canadienne dans son ensemble.

Le présent chapitre décrit la façon dont les Premières nations et le gouvernement du Canada travaillent ensemble à satisfaire les besoins des familles à faible revenu avec enfants dans les réserves par l'entremise de la composante réinvestissement de la PNE des Premières nations. Le chapitre explique d'abord la façon dont les Premières nations mettent en œuvre les réinvestissements liés à la PNE et il décrit les secteurs d'activité qui font l'objet des réinvestissements. Ensuite, il présente la façon dont les progrès de la composante réinvestissement

de la PNE des Premières nations sont supervisés. Enfin, il décrit les prochaines étapes à franchir pour la composante réinvestissement de la PNE des Premières nations.

Chacune des Premières nations joue un rôle important dans la mise en œuvre de la PNE, car elle conçoit et administre ses propres programmes de réinvestissement. Tout comme les gouvernements provinciaux et territoriaux, les Premières nations qui versent des prestations d'aide sociale peuvent décider de réinvestir les économies provenant des rajustements à l'aide sociale dans des programmes et services tenant compte de leur diversité et adaptés aux besoins et aux priorités de chaque collectivité. La latitude laissée par cette initiative représente l'une des caractéristiques importantes de la composante réinvestissement de la PNE des Premières nations, parce qu'elle permet aux Premières nations de mettre à exécution des projets pertinents sur le plan culturel, de satisfaire les besoins précis de chaque collectivité ainsi que de réduire l'incidence et l'étendue et de contribuer au redressement des effets de la pauvreté chez les enfants.

Les Premières nations réinvestissent dans des programmes qui répondent aux besoins et priorités particuliers de leurs collectivités, à condition que les activités entreprises soient conformes aux objectifs de la PNE. Les programmes mis à exécution par les Premières nations varient d'une collectivité à l'autre et s'étendent, en général, à un plus vaste ensemble de secteurs que ceux des provinces et territoires.

Les programmes de réinvestissement liés à la PNE pour les Premières nations se classent dans l'un des cinq grands secteurs d'activité suivants : services

de garde d'enfants et garderies, alimentation des enfants, développement de la petite enfance, possibilités d'emploi et programmes de formation et enrichissement communautaire. L'annexe 2 présente une description de chacun de ces secteurs d'activité.

Le tableau 10 indique l'enveloppe totale de réinvestissements et investissements des

Premières nations dans le cadre de la PNE depuis la mise en œuvre du programme en 1998.

Le tableau 11 décrit les réinvestissements et les investissements des Premières nations par région de 2001-2002 à 2004-2005. Les montants présentés pour 2003-2004 et 2004-2005 sont estimatifs.

Tableau 10 – Premières nations : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

Année	Total (en millions \$)
1998-1999	30,5
1999-2000	50,2
2000-2001	54,3
2001-2002	57,0
2002-2003	56,0
2003-2004 (estimation)	53,2
2004-2005 (estimation)	52,5

Tableau 11 – Premières nations : Réinvestissements et investissements liés à la PNE par région

Région	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Yukon	341	489	439	605
Colombie-Britannique	4 174	5 973	6 269	6 948
Alberta	8 566	9 757	10 174	10 572
Saskatchewan	15 392	16 851	18 815	21 269
Manitoba*	5 322	3 209	1 764	0
Ontario	7 355	8 118	7 344	6 664
Québec	8 540	8 161	6 202	3 344
Atlantique	1 549	991	757	757
SOUS-TOTAL	51 239	53 549	51 763	50 158
Enveloppe d'investissements supplémentaire**	5 763	2 439	1 414	2 379
TOTAL	57 001	55 988	53 177	52 537

* À partir de janvier 2004, le Manitoba a complètement cessé la pratique de récupérer le Supplément de la PNE des familles recevant de l'aide sociale, incluant les familles des Premières nations. Avec le Supplément de la PNE n'étant plus recouvert, ces fonds ne sont plus disponibles aux fins de réinvestissement.

** L'enveloppe d'investissements supplémentaire comprend des fonds destinés à rembourser à la Saskatchewan et au Yukon la partie des prestations du gouvernement provincial ou territorial versée sur des réserves.

Remarque : Les totaux ont été arrondis.



Suivi des progrès – évaluation de la composante de la PNE des Premières nations

Le suivi des progrès de la PNE chez les Premières nations se concentre sur trois activités :

- le Manuel national – Initiative de réinvestissement de la PNE;
- un examen des activités liées à la PNE des Premières nations dans les collectivités des Premières nations;
- des ateliers sur l'élaboration d'un Guide pour l'élaboration des propositions et la présentation des rapports.

Manuel national – Initiative de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants

Ce guide de programme a été conçu pour fournir aux responsables des programmes régionaux du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) et aux administrateurs de la PNE des Premières nations des directives additionnelles sur l'interprétation et la mise en œuvre des modalités du programme. Le manuel national est un document permanent qui sera mis à jour de temps à autre. La version la plus récente est accessible sur le site Web PNE du MAINC (www.ainc-inac.gc.ca/pe-cp/ncb_f.html).

Examen des activités dans les collectivités des Premières nations

L'objectif de l'examen était d'identifier les activités de programme dans les collectivités des Premières nations, ainsi que les résultats à court terme qui fourniraient des renseignements pratiques sur l'initiative de la PNE à l'appui du développement d'une évaluation formelle de la composante réinvestissement de la PNE des Premières nations dans un proche avenir.

Une liste détaillée des enjeux liés à l'examen a été établie à l'aide d'un énoncé préliminaire des

questions de processus et de politique, qui ont été révisées de manière à ce qu'on puisse y répondre dans le cadre des entrevues avec les administrateurs de la PNE des Premières nations, représente la méthodologie employée pour ce projet. Un guide d'entrevue structuré a ensuite été conçu pour les rencontres avec les administrateurs de la PNE des Premières nations dans les collectivités des Premières nations. Trente-sept entrevues ont été ménagées avec des administrateurs de la PNE au Québec, en Ontario, en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique et au Yukon. Les résultats indiquaient que :

- le niveau de satisfaction est élevé en ce qui concerne l'atteinte des objectifs et les résultats du projet;
- la réduction de la pauvreté chez les enfants est la priorité numéro un;
- les enfants et les jeunes sont une priorité dans pratiquement toutes les collectivités qui ont participé à l'examen;
- la plupart des collectivités allient les projets de réinvestissement de la PNE à d'autres programmes afin de servir un plus grand nombre de clients;
- les administrateurs de la PNE des Premières nations n'ont pas les possibilités de réseautage voulues pour partager l'information sur les projets;
- les Premières nations reconnaissent la souplesse de la PNE, mais elles voudraient pouvoir réinvestir dans un plus grand éventail d'activités, afin de mieux répondre à leurs besoins (p. ex., vêtements d'hiver, activités récréatives).

Guide pour l'élaboration des propositions et la présentation des rapports

Le MAINC est résolu à rédiger un guide des ressources afin d'aider les administrateurs de la PNE des Premières nations pour le processus d'approbation des propositions de projets de réinvestissement à faire approuver. Ces

administrateurs ont été invités à se réunir afin de préparer un guide pouvant aider les collectivités des Premières nations qui ont peu d'expérience dans l'élaboration de propositions ou peu de ressources à l'appui. Deux ateliers ont été organisés au cours desquels on a soumis un modèle de guide à un examen structuré afin de le tester et d'en critiquer le contenu et le format. Les participants des Premières nations ont utilisé leur propre expertise pour mettre au point un outil convivial et simple à utiliser. Le *Guide pour l'élaboration des propositions et la présentation des rapports – Initiative de réinvestissement de la PNE chez les Premières nations* décrit :

- les étapes de l'élaboration d'une proposition, dont l'accès au financement, la définition des rôles et responsabilités, la rédaction de la proposition, l'établissement d'une liste de contrôle, la soumission de la proposition et l'établissement d'un modèle de proposition;
- la déclaration des exigences, y compris les délais de rapport et le rapport annuel de la PNE des Premières nations sur le réinvestissement;
- l'information de base sur l'initiative de la PNE.

Une version électronique du guide est accessible sur le site Web PNE du MAINC (www.ainc-inac.gc.ca/pe-cp/ncb_f.html).

Conformément au cadre de gestion de la PNE, détaillé dans le *Manuel national – Initiative de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants*, les initiatives de réinvestissement local doivent être conformes aux objectifs fédéral/provinciaux/territoriaux du programme. Avant de conclure des ententes de financement, le MAINC veille à ce que toutes les dispositions requises en matière de responsabilisation soient incluses dans les accords pour que les fonds transférés soient utilisés de façon efficace.

L'information actuelle sur les activités et les résultats est recueillie au moyen d'un suivi continu. La rétroaction des Premières nations sur les innovations, les défis et d'autres aspects des programmes de réinvestissement est une importante partie du processus de gestion des programmes.

Conclusion

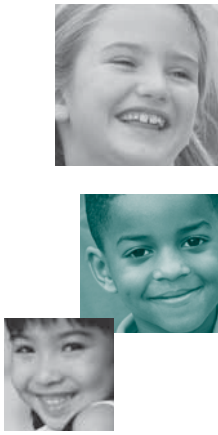
En fournissant des prestations et des services qui aident les familles à faible revenu avec enfants à prendre une plus grande part dans la vie de leur collectivité et de la société canadienne dans son ensemble, les Premières nations aident à atteindre les objectifs de la Prestation nationale pour enfants. Les services financés dans le cadre de la composante de la PNE des Premières nations ont permis à de nombreuses collectivités de réduire l'incidence et l'étendue de la pauvreté et de contribuer au redressement de ses effets chez les enfants, et d'appuyer, d'encourager et de promouvoir la participation des familles au marché du travail. Les activités d'enrichissement communautaire telles que la sensibilisation aux traditions sociales, économiques et culturelles et aux valeurs de la collectivité ont également donné naissance à un sentiment de fierté culturelle et d'estime de soi.

L'adaptabilité de l'initiative de la PNE offre aux Premières nations de vastes possibilités de prioriser, de mettre au point et de fournir des services spécialement conçus pour aider les familles à faible revenu et leurs enfants. Tant que les projets et services financés sont compatibles avec les objectifs de la PNE, les Premières nations peuvent orienter leurs efforts vers des activités particulières répondant à leurs besoins. C'est essentiellement en raison de la portée et de la souplesse de la PNE que les Premières nations ont pu affecter les fonds de réinvestissement dans différents types de projets et de services, comme le démontrent les tableaux 10 et 11.

On s'attend à ce que les Premières nations continuent de renforcer et de partager leurs expériences et leurs connaissances liées à ce mécanisme unique de financement des services sociaux, médicaux et connexes dans leurs collectivités.

Le gouvernement du Canada continue de travailler en partenariat avec les Premières nations afin d'atteindre leur objectif commun : améliorer la qualité de vie des Autochtones. Les gains réalisés par les parents à faible revenu et leurs enfants dans les collectivités des Premières nations de tout le pays grâce à la PNE sont notamment attribuables à cet effort partagé.





Chapitre 5

Suivi des progrès : Indicateurs de niveau sociétal

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à faire le suivi de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants (PNE) et à faire rapport, conformément au *Cadre de gestion et de responsabilité de la Prestation nationale pour enfants*¹⁴. Cet engagement est essentiel pour que les Canadiens et les Canadiennes soient informés des progrès accomplis par rapport à ses buts.

Le présent chapitre porte sur les indicateurs de niveau sociétal ou de résultats généraux. Ces indicateurs sont touchés par la PNE et par de nombreux autres facteurs non liés à la PNE, comme le niveau général de l'activité économique, les investissements des gouvernements dans les transferts de revenus, la modification des politiques fiscales, ou l'évolution démographique. Bien que l'initiative de la PNE ait une incidence sur les tendances de ces indicateurs de niveau sociétal, nous ne tentons pas d'isoler l'effet de la PNE sur ces tendances. Les indicateurs dont il est question dans le présent chapitre brossent plutôt un tableau d'ensemble de la condition des familles à faible revenu avec enfants au Canada et procurent un point de comparaison pour mesurer les progrès accomplis au fil du temps. Nous décrivons et présentons au chapitre 6 les indicateurs de résultats, qui font état de l'effet direct de la PNE sur les familles avec enfants.

Le tableau 12 décrit l'ensemble d'indicateurs de niveau sociétal et de résultats directs qui ont été conçus pour surveiller le degré de réalisation de chacun des trois objectifs de la PNE. Le présent rapport fournit des renseignements sur nombre de ces indicateurs de résultats. L'information sur les autres indicateurs de résultats est incluse dans *L'Évaluation de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants : Rapport de synthèse*¹⁵. Dans le cadre de leur engagement continu à évaluer les progrès de la PNE et à en faire rapport aux Canadiens et Canadiennes, les partenaires de la PNE continueront d'élaborer des indicateurs de résultats fiables.

Il est à noter que les mesures utilisées dans le présent chapitre n'indiquent que les tendances dans les familles canadiennes avec enfants selon le revenu. De nombreux autres investissements dans les prestations et les services introduits dans le cadre de l'initiative de la PNE contribuent à l'amélioration du bien-être des enfants et de leur famille. Beaucoup de programmes, prestations et services associés à la PNE dans les provinces et les territoires, comme les prestations d'assurance-maladie complémentaires, les garderies, les services à la petite enfance et aux enfants à risque, n'ont pas d'effet direct sur les tendances du revenu, mais constituent un volet important des stratégies des gouvernements pour aider les familles canadiennes.

¹⁴ Le *Cadre de gestion et de responsabilité de la PNE* est disponible sur le site Web de la PNE à www.prestationnationalepourenfants.ca.

¹⁵ *L'Évaluation de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants : Rapport de synthèse* est disponible sur le site Web de la PNE à www.prestationnationalepourenfants.ca.

La mesure du faible revenu

Le Canada n'a pas de seuil de pauvreté officiel. Différentes mesures du faible revenu sont utilisées au Canada et, depuis quelques années, on discute beaucoup de la façon de mesurer le faible revenu. Pour certains, un revenu est faible lorsqu'il ne permet pas de combler les besoins fondamentaux tels que la nourriture, le logement et le vêtement. Pour d'autres, un faible revenu ne permet pas de participer pleinement aux activités de son milieu. D'autres encore estiment que le seuil se trouve entre ces deux positions.

Au Canada, les deux indicateurs les plus couramment utilisés sont les seuils de faible revenu (SFR) et la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada. Les deux établissent une valeur monétaire en deçà de laquelle on considère qu'une famille vit dans une situation de faible revenu. Les SFR et la MFR peuvent être indiqués selon le revenu total (c.-à-d. le revenu incluant les transferts des gouvernements, comme la Prestation fiscale canadienne pour enfants, avant la retenue de l'impôt sur le revenu), appelé revenu avant impôt, ou selon le revenu après impôt (c.-à-d. le revenu total après la retenue de l'impôt sur le revenu). Il y a aussi la mesure du panier de consommation (MPC), décrite à la page 30.

Les SFR avant et après impôt sont établis en fonction de la proportion du revenu annuel consacré aux nécessités de la vie (nourriture, logement et vêtement). Le SFR est le niveau de revenu auquel la famille moyenne ayant ce revenu consacre 20 points de pourcentage de plus de son revenu pour ces articles relativement à la famille moyenne. Dans ce cas, la famille se trouve en deçà du SFR. La taille de la famille et de la collectivité est prise en compte, mais non les différences régionales du coût de la vie.

La MFR a été élaborée en guise de solution de rechange au SFR. Une famille est dans une situation de faible revenu si son revenu, rajusté en fonction de la taille de la famille, est inférieur à la moitié du revenu médian (le niveau de revenu auquel la moitié de toutes les familles sont au-dessous du revenu médian, l'autre moitié au-dessus). La MFR après impôt et transferts est semblable aux mesures utilisées pour les comparaisons internationales, mais elle n'indique pas les différences régionales du coût de la vie au Canada.

Comme pour *La Prestation nationale pour enfants – Rapport d'étape : 2002*, le rapport de cette année met l'accent sur les SFR après impôt. En effet, le revenu après impôt est généralement considéré comme une meilleure mesure du faible revenu au Canada¹⁶, et ce, pour deux raisons. En premier lieu, le revenu après impôt représente davantage l'effet de redistribution du régime fiscal au Canada. Le revenu avant impôt comprend l'effet des transferts des gouvernements, mais non l'impôt. Mais le revenu après impôt s'entend du revenu dont dispose une famille après à la fois les transferts des gouvernements et l'impôt. En deuxième lieu, comme les nécessités de la vie s'achètent avec des dollars après impôt, il est plus équitable et plus cohérent de mesurer ainsi le bien-être économique des individus et des familles. Par conséquent, les indicateurs fondés sur les SFR après impôt rendent mieux compte de l'effet des initiatives des gouvernements comme la PNE sur le bien être économique global des familles canadiennes avec enfants.

Bien que l'accent soit mis désormais sur les SFR après impôt, le présent chapitre contient quand même des renseignements sur les SFR avant impôt et la MFR après impôt. Ces mesures servent au suivi des tendances relatives à la population à faible revenu, comme l'étendue et l'incidence du faible revenu, par type de famille et par source de revenu. Le nombre de familles vivant avec un faible revenu diffère d'une mesure à l'autre, mais les tendances illustrées sont très semblables¹⁷.

¹⁶ Statistique Canada : *Le revenu au Canada, 2000* (Ottawa : 2002), n° 75-202-XIE au catalogue, page 89.

¹⁷ Les tendances statistiques, fondées sur les SFR avant impôt et la MFR après impôt sont fournis dans l'annexe 4, qui est disponible sur le Web de la PNE à : www.prestationnationalepourenfants.ca.



Tableau 12 – Indicateurs de résultats pour la PNE

Buts	Indicateurs de niveau sociétal	Indicateurs de résultats directs
<p>Contribuer à la prévention et à la réduction de l'étendue de la pauvreté chez les enfants.</p>	<p>Étendue du faible revenu (montant et pourcentage)</p> <p>Montant supplémentaire de revenu dont une famille à faible revenu aurait besoin pour atteindre un niveau prédéterminé (selon les SFR, la MFR et la mesure du panier de consommation).</p>	<p>Étendue du faible revenu</p> <p>Le montant total de revenu dont les familles à faible revenu auraient besoin pour atteindre un seuil prédéterminé, en raison de la PNE, en un an.</p>
	<p>Incidence du faible revenu</p> <p>Nombre et pourcentage de familles et d'enfants vivant avec un faible revenu (selon la définition des SFR, du MFR et de la mesure du panier de consommation).</p> <p>Nombre de familles et d'enfants bénéficiaires de l'aide sociale.</p>	<p>Incidence du faible revenu</p> <p>La variation du nombre de familles et d'enfants qui se situent en deçà du seuil de faible revenu, en raison de la PNE, en un an.</p>
	<p>Durée du faible revenu</p> <p>Nombre et pourcentage de familles et d'enfants qui ont été dans une situation de faible revenu pendant la totalité des quatre années précédentes.</p>	<p>Sans objet</p>
<p>Favoriser la participation au marché du travail de sorte qu'il soit toujours plus avantageux pour les familles de travailler.</p>	<p>Participation au marché du travail</p> <p>Nombre et pourcentage de soutiens économiques dans les familles au-dessous du seuil de faible revenu.</p> <p>Revenu gagné moyen des familles à faible revenu en tant que pourcentage du seuil de faible revenu.</p> <p>Revenu gagné moyen des familles à faible revenu, au fil du temps, exprimé en dollars constants.</p>	<p>Variation de la différence du revenu disponible entre l'aide sociale et l'emploi en raison de la PNE, dans une année.</p> <p>Variation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, des taux de sortie et de la durée des périodes de prestations d'aide sociale en raison de la PNE.</p>
<p>Réduire le chevauchement et le double emploi par l'harmonisation des objectifs des programmes et des prestations et par la simplification de l'administration.</p>	<p><i>Niveau 1</i> – utilisation du système d'impôt fédéral sur le revenu pour verser les prestations.</p> <p><i>Niveau 2</i> – taux de participation aux programmes de la PNE, exemples d'ententes élargies pour l'échange d'information.</p> <p><i>Niveau 3</i> – enquêtes auprès des gestionnaires et d'autres personnes renseignées (dans le cadre de l'évaluation de la PNE).</p>	<p>Sans objet</p>

La mesure du panier de consommation

La mesure du panier de consommation (MPC) est un outil additionnel qui procure une façon différente de comprendre le faible revenu.

La MPC a été élaborée par Développement des ressources humaines Canada en consultation avec le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la recherche et l'information dans le domaine du développement social. Ce travail a été entrepris en 1997 au moment où les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux ont demandé à leurs fonctionnaires d'examiner s'il était possible d'élaborer un nouvel outil complémentaire des mesures actuelles des tendances de faible revenu pour les familles avec enfants.

La MPC s'ajoute aux SFR et à la MFR pour l'évaluation des tendances du faible revenu chez les familles avec enfants. Les SFR et la MFR sont des mesures relatives : les premières sont fondées sur les habitudes moyennes de consommation, tandis que la deuxième est établie à la moitié du revenu médian, rajusté selon la taille et la composition des ménages. La MPC établit les niveaux de revenu disponible qui sont nécessaires pour acheter un panier choisi détaillé de biens et de services dans diverses localités au Canada.

La MPC est fondée sur le coût réel de la nourriture, des vêtements, du logement, du transport et d'autres biens et services nécessaires, tels que les articles ménagers et le service téléphonique, qui sont inclus dans le panier. Il est jugé socialement inacceptable pour un ménage d'être privé de ces biens et services. On dit que les ménages ont un faible revenu s'ils ne disposent pas d'un revenu suffisant pour payer ce panier de biens et de services, après l'impôt sur le revenu et les charges sociales, de même que d'autres dépenses non discrétionnaires comme les services de garde lorsque les parents doivent travailler, les dépenses en matière de santé sur ordonnance et les aides pour les personnes handicapées.

Comparativement aux SFR et à la MFR, la MPC indique de façon plus précise l'écart du coût de la vie selon le lieu, parce que les seuils sont évalués selon la région et la taille de la collectivité.

Si l'on utilise la MPC, l'incidence du faible revenu chez les familles canadiennes avec enfants était de 15,4 pour cent en 2002, soit 564 916 familles comptant 1 143 917 enfants. L'étendue du faible revenu mesure jusqu'à quel point le revenu familial tombe en deçà d'un seuil de faible revenu donné. Avec la MPC, l'étendue du faible revenu pour les familles avec enfants était de 26,6 pour cent.

Voici les tendances principales qui se dégagent des indicateurs de niveau sociétal (selon les SFR après impôt) pour les familles à faible revenu avec enfants :

- L'incidence du faible revenu chez les familles avec enfants a baissé à partir d'un sommet de 17,6 pour cent en 1996 à 11,0 pour cent en 2001. En 2002, cette incidence a augmenté à 11,4 pour cent. Il y a donc eu une réduction du

nombre de familles avec enfants vivant sous le SFR après impôt, soit de 687 100 en 1996 à 437 000 en 2002, une diminution de 250 100 familles.

- Le nombre d'enfants vivant dans des familles à faible revenu a baissé depuis un sommet de 1 304 000 en 1996 à 839 500 en 2002, soit une diminution de 464 500 enfants.



- L'étendue du faible revenu (soit le montant supplémentaire de revenu nécessaire à une famille à faible revenu pour qu'elle atteigne le seuil de faible revenu) a légèrement baissé de 1996 à 2002. Exprimée en dollars de 2002, l'étendue moyenne du faible revenu était de 7 110 \$ en 2002 comparativement à 7 310 \$ en 1996.
- Le nombre d'enfants vivant dans une situation de faible revenu pendant quatre années consécutives a baissé de 6,3 pour cent de 1996 à 1999 à 3,8 pour cent de 1999 à 2002.
- Il y a une réduction de la dépendance de l'aide sociale parmi les familles avec enfants et des indications correspondantes de participation accrue au marché du travail. Entre 1996 et 2002, le nombre total de cas d'aide sociale pour les familles avec enfants a diminué de 49,4 pour cent, soit 631 900 à 319 700 familles. En 2003, cette baisse avait atteint 53,5 pour cent, soit 293 900 familles. La proportion de familles à faible revenu dont au moins un parent occupait un emploi rémunéré au cours de l'année est passé de 55,7 pour cent en 1996 à 65,8 pour cent en 2002.

La base de données de l'EDTR

L'analyse dans le présent chapitre et au chapitre 6 est fondée sur les données de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR) de Statistique Canada. Il s'agit d'une enquête longitudinale sur le marché du travail et le revenu qui a remplacé en 1993 l'*Enquête sur les finances des consommateurs*. L'EDTR comporte un certain nombre d'avantages et de limites qui ont un effet sur l'analyse présentée dans ce rapport.

L'un des grands avantages exclusifs de l'utilisation de l'EDTR dans le présent rapport tient au fait qu'il permet une analyse permanente de l'initiative

de la PNE. En tant qu'enquête longitudinale sur le revenu, l'EDTR permet l'évaluation et la comparaison des répercussions de l'initiative de la PNE sur certains individus au fil du temps. L'EDTR est conçue pour faire un suivi du bien-être économique des Canadiens et Canadiennes dans un contexte économique en évolution. Étant donné l'ampleur de l'information offerte par l'EDTR, il est possible d'évaluer l'effet de l'initiative de la PNE indépendamment d'autres changements touchant les individus et les familles, comme les changements dans le travail rémunéré, dans la composition de la famille, dans le montant des autres paiements de transfert des gouvernements, et d'autres facteurs.

La base de données de l'EDTR comporte aussi certaines limites. Elle sous-évalue généralement les prestations d'aide sociale parce que ces prestations ne sont pas signalées par certaines familles à faible revenu. Il en résulte une surestimation du nombre de familles à faible revenu qui travaillent, ce qui pourrait fausser à la hausse l'effet global de l'initiative de la PNE. L'EDTR peut également surestimer la durée pendant laquelle les familles sont bénéficiaires de l'aide sociale, car elle suppose qu'une famille reçoit de l'aide sociale pendant une année entière, même si elle n'en a reçu que pour une partie. Des études ont montré qu'il y a un nombre important d'arrivées et de sorties à l'aide sociale au cours d'une année donnée. C'est ainsi que la base de données de l'EDTR surestime le montant total des rajustements de l'initiative de la PNE par rapport aux prestations d'aide sociale apportés par les gouvernements provinciaux et territoriaux, de sorte qu'il y a une sous-estimation de l'effet total des avantages de la PNE. Selon une simulation effectuée par Statistique Canada avec la *Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales* (BD/MSPS) pour évaluer l'effet de ces limites, on a constaté qu'elles ont un effet relativement modeste sur le type d'indicateurs globaux utilisés dans le rapport d'étape sur la PNE.

Les résultats de cette simulation sont résumés dans une annexe dans *La Prestation nationale pour enfants – Rapport d'étape : 2001*.

Enfin, après une analyse en profondeur de l'EDTR, on a constaté récemment que le nombre de bénéficiaires du Supplément de la PNE est sous-représenté d'environ 30 pour cent, comparative-ment aux données administratives de la PFCE fournies à Développement social Canada (DSC) par l'Agence du revenu du Canada (ARC). L'ampleur et l'orientation de l'effet de cette sous-représentation sur l'effet de la PNE sont difficiles à prédire. La distribution du revenu des cas manquants parmi la population à faible revenu est inconnue. Selon la distribution du revenu des cas manquants, et le montant des prestations non déclarées, le niveau des mesures de faible revenu servant à évaluer le Supplément de la PNE pourrait varier.

de l'*Enquête sur les finances des consommateurs*. La diffusion des données sur le revenu de 2003 par Statistique Canada s'accompagnait d'une révision historique pour la période de 1990 à 2002, qui découle de la mise à jour des poids d'enquête pour l'EDTR et l'*Enquête sur les finances des consommateurs*. La révision historique pour 2003 intègre en outre les seuils de faible revenu (SFR) révisés sur la base de 1992, qui découlent d'une nouvelle pondération historique de l'*Enquête sur les dépenses des familles de 1992*. Ces révisions se sont généralement traduites par une hausse modeste des taux de faible revenu des personnes et des familles pour les années 1990 à 2002.

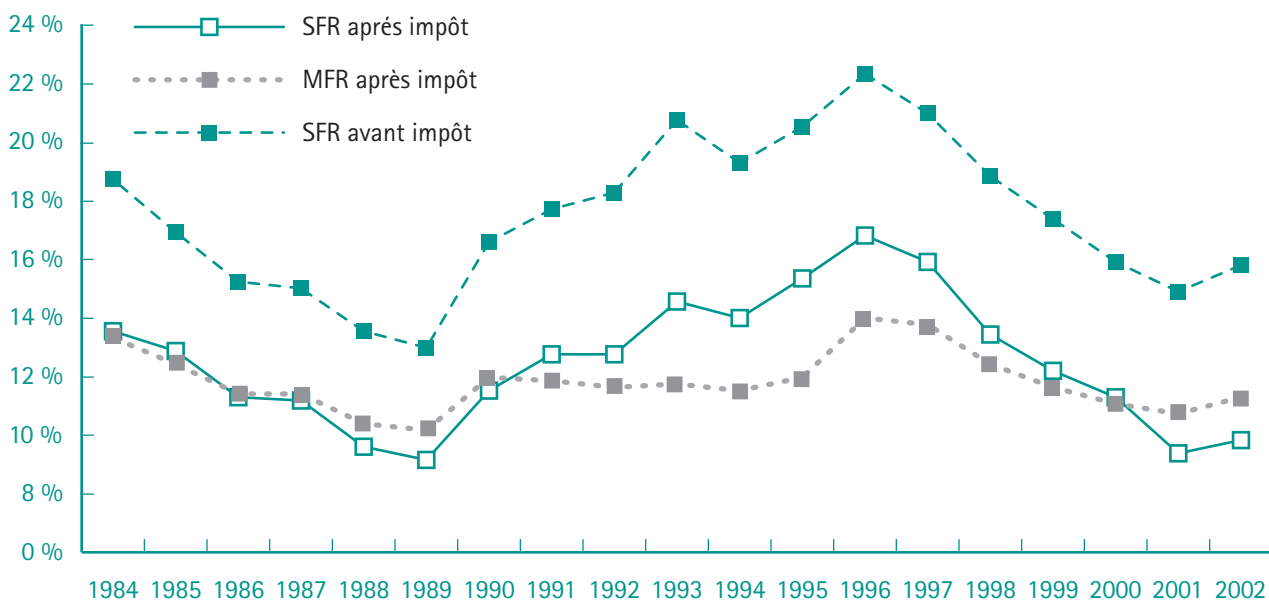
Révisions historiques

A quelques années d'intervall, Statistique Canada révisé les données sur le revenu tirées de l'EDTR et

Incidence du faible revenu chez les familles avec enfants

L'incidence du faible revenu s'entend du nombre de familles avec enfants qui se situe en deçà d'un seuil de faible revenu prédéterminé exprimé en tant que pourcentage de toutes les familles avec enfants. La tendance de l'incidence du faible revenu chez les familles canadiennes avec enfants

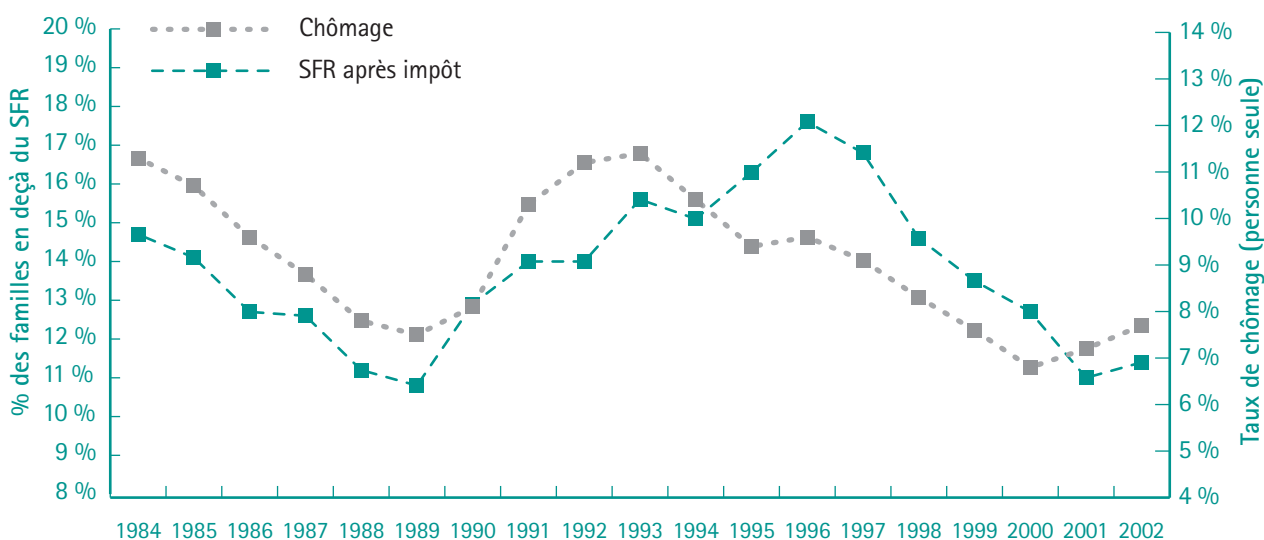
Figure 9 – Pourcentage des familles avec enfants en deçà des seuils des SFR et de la MFR, 1984-2002



Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs de 1984 à 1995 et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 1996 à 2002.



Figure 10 – Taux de chômage et pourcentage des familles en deçà des SFR après impôt, Canada, 1984–2002



Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs de 1984 à 1995 et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 1996 à 2000; Enquête sur la population active de 1984 à 2002.

depuis 17 ans est illustrée à la figure 9, selon les SFR avant et après impôt, et la MFR après impôt.

La proportion des familles avec enfants vivant en situation de faible revenu a suivi étroitement les cycles de l'économie et de l'emploi au cours de ces années. La deuxième moitié des années 1980 a été une période de croissance économique et de faible chômage au Canada (figure 10). Comme le montre la figure 9, il y a eu pendant cette période une diminution du pourcentage des familles avec enfants vivant avec un faible revenu. Par ailleurs, le début des années 1990 a été une période de ralentissement économique et de chômage élevé au Canada, ce qui a augmenté le pourcentage de familles avec enfants vivant avec un faible revenu.

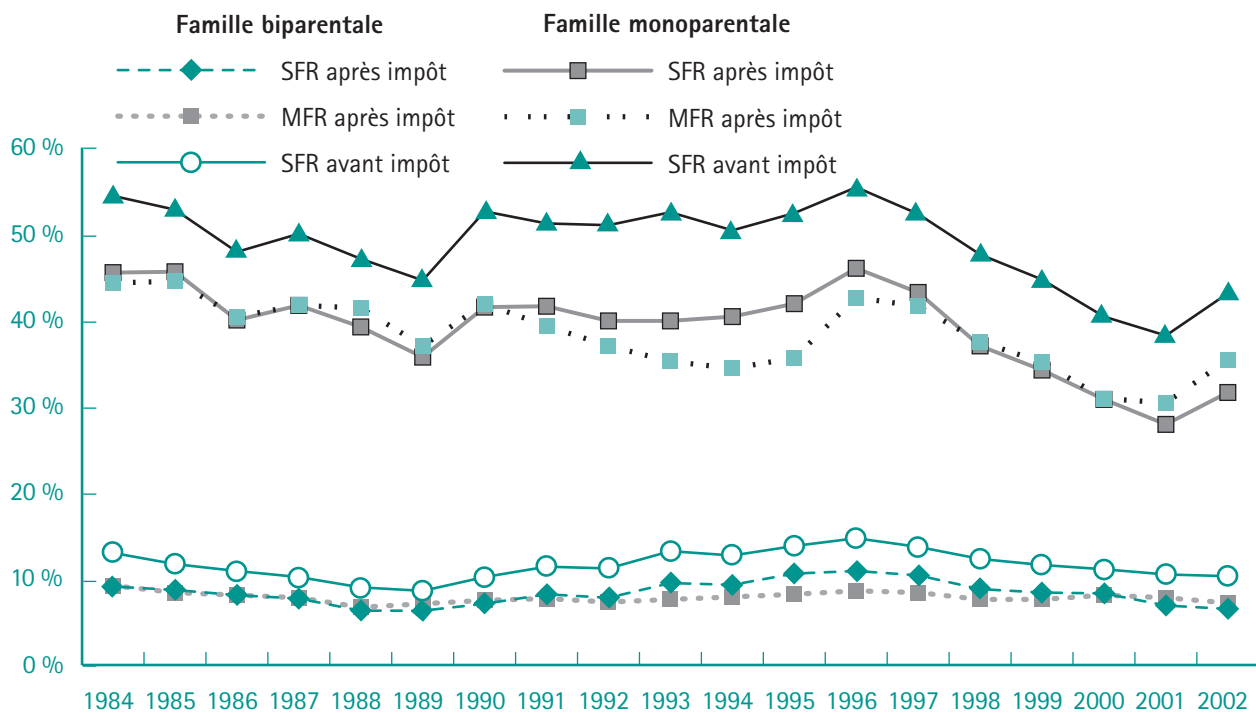
Selon la mesure des SFR après impôt, la figure 9 montre que l'incidence du faible revenu chez les familles avec enfants est passée de 17,6 pour cent en 1996 à 11,0 pour cent en 2001. En 2002, l'incidence

du faible revenu a connu une légère hausse, passant à 11,4 pour cent. La diminution totale entre 1996 et 2002 a été d'environ 35 pour cent.

Avec cette diminution, plus de 250 100 familles comptant environ 464 500 enfants sont passées au-dessus des SFR après impôt de 1996 à 2002. En 2002, il y avait 437 000 familles comptant 839 500 enfants qui vivaient en deçà des SFR après impôt, comparativement à 687 100 familles comptant 1 304 000 enfants en 1996.

La réduction de la proportion de familles monoparentales vivant avec un faible revenu depuis cinq ans a été particulièrement marquée. Comme le montre la figure 11, la proportion de familles monoparentales vivant en deçà des SFR après impôt est passée de 46,0 pour cent en 1996 à 31,6 pour cent en 2002. La proportion de familles biparentales vivant en deçà du SFR après impôt a également connu une baisse, soit de 10,9 pour cent à 6,5 pour cent pendant la même période.

Figure 11 – Pourcentage des familles à faible revenu avec enfants, familles monoparentales et biparentales, SFR et MFR, 1984–2002



Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs de 1984 à 1995 et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 1996 à 2002.

Ces tendances sont encourageantes. Bien que l'incidence de faible revenu ait augmenté légèrement entre 2001 et 2002, on note une amélioration considérable depuis 1996.

Le faible revenu est une situation temporaire pour la plupart

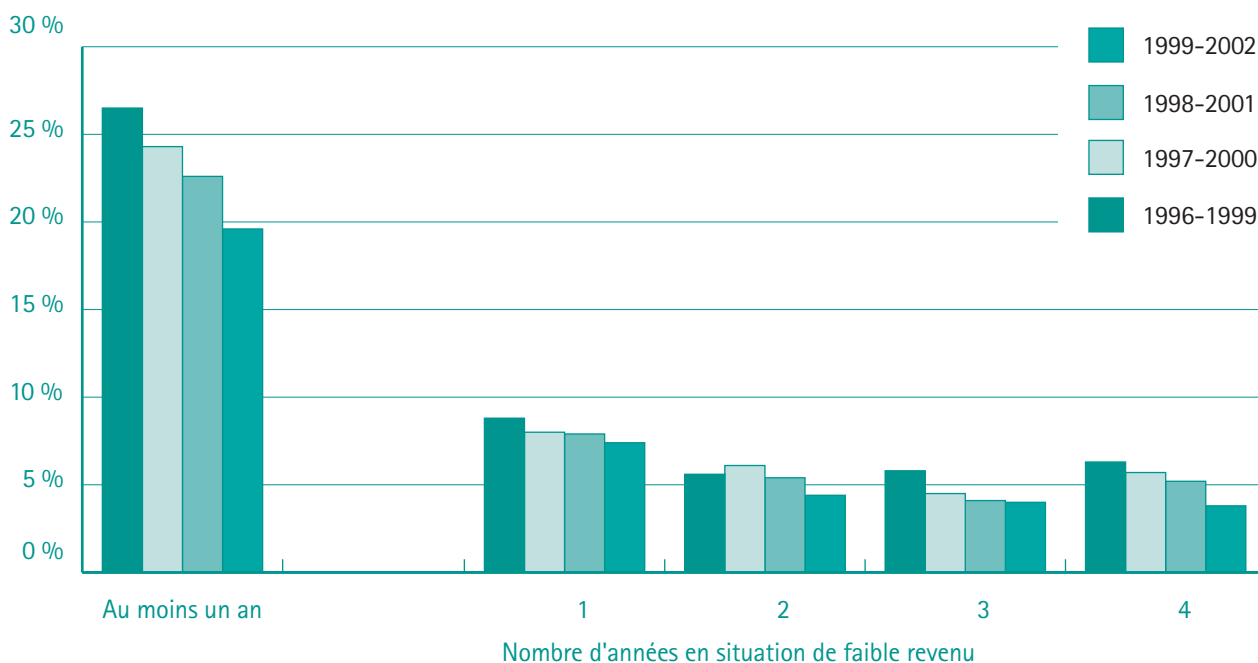
La situation de faible revenu ne dure pas pour la plupart des familles avec enfants. Parmi les familles qui se retrouvent dans cette situation, la plupart ne le sont que de façon intermittente. De 1984 à 2002, en moyenne, environ 13,8 pour cent des familles avec enfants vivaient en situation de faible revenu (SFR après impôt) au cours d'une année donnée. Toutefois, comme le montre la figure 12, de 1996 à 1999, environ le quart de tous les

enfants âgés de 13 ans et moins vivaient dans une famille qui s'était trouvée dans une situation de faible revenu pendant au moins une de ces quatre années (1 403 600 enfants au total). Toutefois, sur ces 1 403 600 enfants, moins de la moitié ont vécu en situation de faible revenu pendant plus de deux de ces quatre années (638 700 enfants au total ou 12,1 pour cent de tous les enfants âgés de 13 ans et moins). Environ le quart de ces enfants ont vécu dans une situation de faible revenu pendant la totalité des quatre années (332 700 enfants au total ou 6,3 pour cent de tous les enfants âgés de 13 ans et moins).

Il y a des indications selon lesquelles cette situation s'améliore. Si l'on compare la période 1996-1999 à la prochaine période de quatre ans, soit 1997-2000, la proportion d'enfants ayant vécu dans une situation de faible revenu pour au moins une des quatre années a baissé de 26,5 pour cent



Figure 12 – Enfants de 13 ans et moins vivant dans une situation de faible revenu, 1996-1999, 1997-2000, 1998-2001, 1999-2002



Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

à 24,3 pour cent. Cette proportion a continué de baisser, passant à 22,6 pour cent en 1998-2001, puis à 19,6 pour cent en 1999-2002. La baisse chez les enfants qui ont vécu dans une situation de faible revenu pendant la totalité des quatre années est encore plus prononcée, puisqu'elle est passée de 6,3 pour cent en 1996-1999 à 3,8 pour cent en 1999-2002.

Étendue du faible revenu

L'étendue du faible revenu mesure jusqu'où le revenu familial tombe en deçà d'un seuil de faible revenu donné. Elle mesure le montant supplémentaire de revenu dont une famille à faible revenu aurait besoin pour atteindre un seuil de faible revenu prédéterminé, comme les SFR et la MFR de Statistique Canada.

Un exemple est donné ci-après, au tableau 13. On y voit que le seuil de faible revenu en 2002

(SFR après impôt) d'une famille biparentale avec deux enfants vivant dans une ville de plus de 500 000 habitants est de 34 654 \$. Si une telle famille avait eu un revenu après impôt de 25 990 \$ cette année-là, l'étendue de son faible revenu aurait été de 8 664 \$ (c.-à-d. 34 654 \$ moins 25 990 \$). Exprimée en tant que pourcentage, l'étendue du faible revenu de cette famille est égale à 25 pour cent du seuil de faible revenu (c.-à-d. $[8\ 664\ \$/34\ 654\ \$] \times 100$).

Comme l'illustre la figure 13, l'étendue du faible revenu pour les familles avec enfants s'est généralement améliorée depuis 1984. De 1996 à 2002, elle est passée de 32,2 pour cent à 28,6 pour cent.

En 1996, le revenu moyen après impôt des familles à faible revenu avec enfants était de 17 219 \$. En moyenne, ces familles auraient eu besoin, de 7 310 \$ de plus pour atteindre le seuil de faible revenu (SFR après impôt). Comparativement, les

Tableau 13 – Étendue du faible revenu d'une famille biparentale avec deux enfants vivant dans une ville de plus de 500 000 habitants en 2002

	Seuil de faible revenu en 2002 (après impôt)	Revenu de la famille de l'exemple (après impôt)	Différence entre le seuil de faible revenu et le revenu de la famille de l'exemple (étendue du faible revenu de cette famille)	Points de pourcentage en deçà du seuil de faible revenu
SFR après impôt	34 654 \$	25 990 \$	8 664 \$	25 %

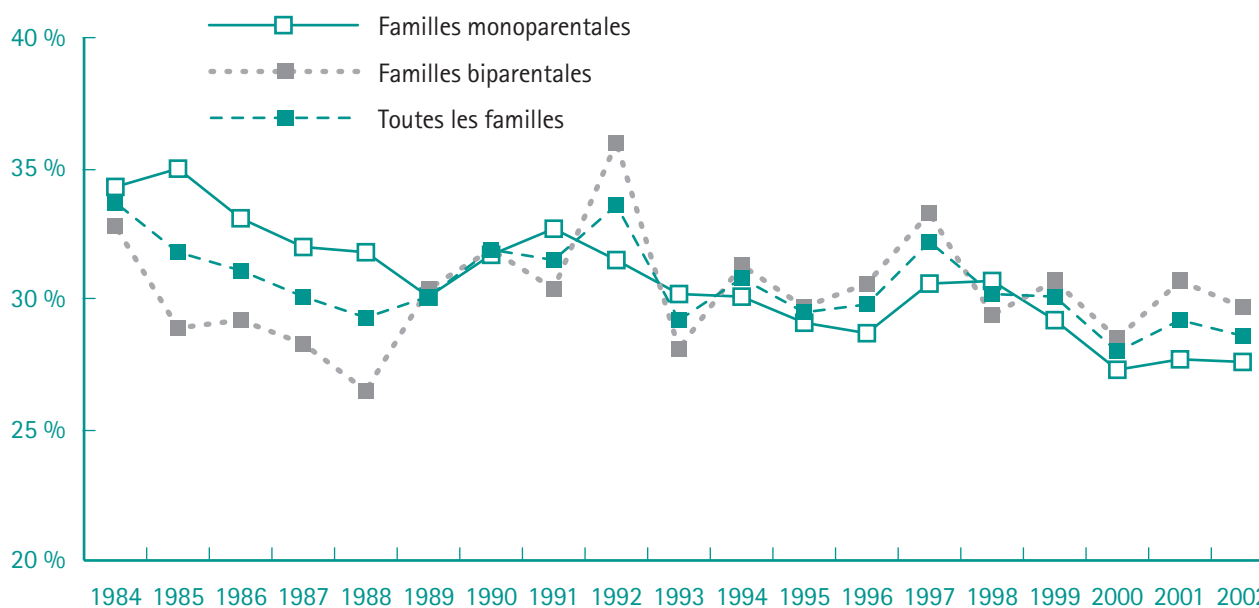
Source : Le revenu au Canada 2002, Statistique Canada.

familles à faible revenu ont eu un revenu moyen après impôt de 17 750 \$ en 2002 et avaient besoin, en moyenne, de 7 110 \$ pour atteindre le seuil de faible revenu (SFR après impôt)¹⁸.

Des facteurs complexes rendent l'interprétation des variations de l'étendue du faible revenu compliquée. Comme nous l'avons vu ci-dessus, les familles intègrent la catégorie de faible revenu et en sortent souvent, ce qui a un impact sur

l'indicateur d'étendue du faible revenu. Par exemple, si les familles qui se situent le plus près du seuil de faible revenu augmentent leur revenu suffisamment pour ne plus faire partie de cette catégorie, l'étendue moyenne du faible revenu des familles qui restent dans la catégorie peut augmenter. Ce résultat donnerait l'impression que la situation s'est aggravée pour tous les membres de la catégorie, alors qu'elle s'est en fait améliorée pour bon nombre d'entre eux. Malgré ces limites,

Figure 13 – SFR après impôt : Étendue du faible revenu – Manque à gagner des familles à faible revenu avec enfants en tant que proportion du SFR, 1984-2002

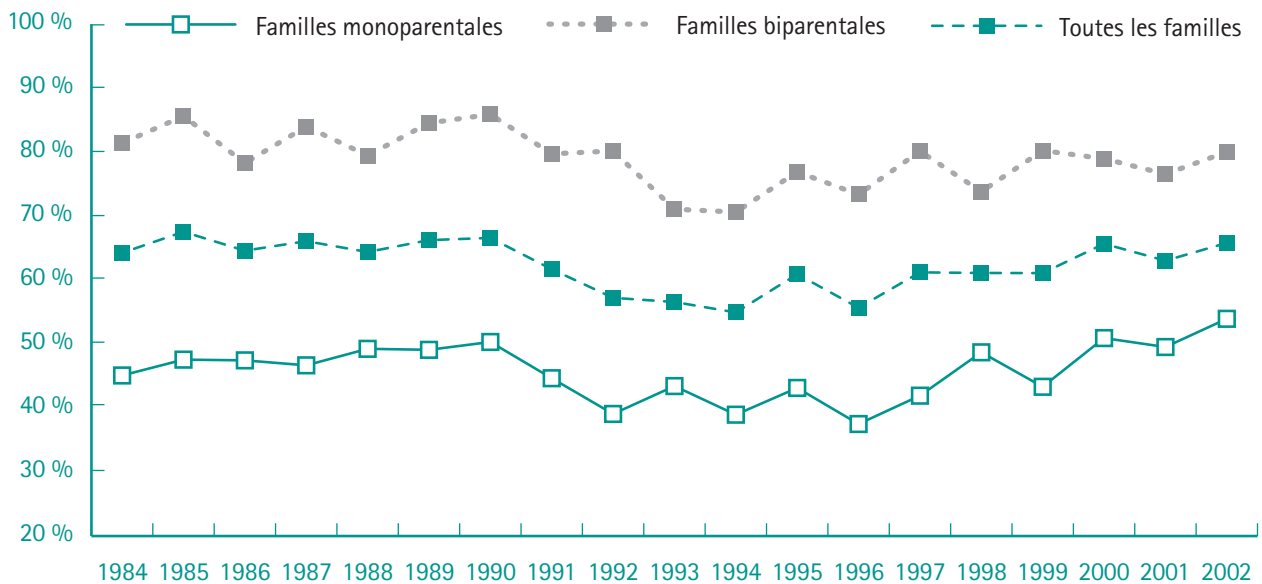


Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs de 1984 à 1995 et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 1996 à 2002.

¹⁸ À titre de comparaison, les chiffres dans ce paragraphe sont exprimés en dollars de 2002.



Figure 14 – SFR après impôt : Pourcentage des familles à faible revenu occupant un emploi rémunéré au cours de l'année, par type de famille, 1984–2002



Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs de 1984 à 1995 et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 1996 à 2002.

l'étendue du faible revenu constitue un indicateur important de la situation générale des familles à faible revenu.

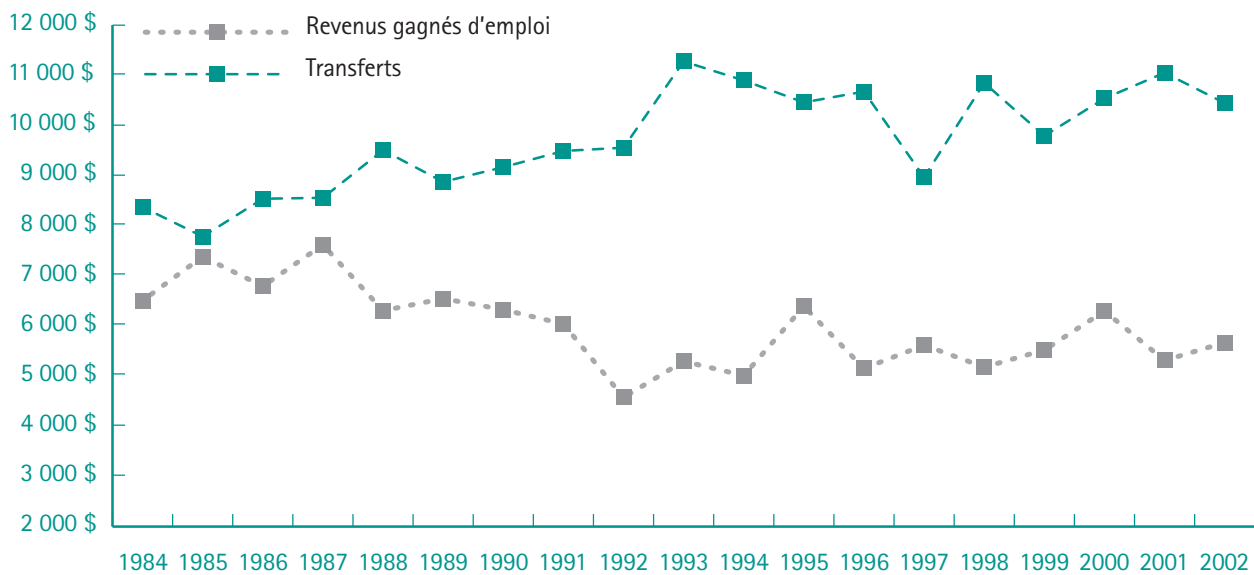
Revenus gagnés des familles à faible revenu

Le deuxième but de l'initiative de la PNE consiste à favoriser la participation au marché du travail des familles à faible revenu avec enfants. La figure 14 indique que de 1984 jusqu'au ralentissement économique du début des années 1990, le pourcentage des familles à faible revenu dans lesquelles les parents avaient un emploi rémunéré a été relativement stable. Ce pourcentage a diminué au début des années 1990, mais il a continué d'augmenter pendant la reprise économique de la fin des années 1990.

Comme le montre la figure 14, la proportion de familles à faible revenu avec enfants dans lesquelles au moins un parent avait un emploi rémunéré au cours de l'année est passé de 55,7 pour cent en 1996 à 65,8 pour cent en 2002. La proportion de familles monoparentales occupant un emploi a augmenté de 37,5 pour cent en 1996 à 53,9 pour cent en 2002.

On peut obtenir d'autres données sur la participation au marché du travail en examinant les sources de revenu des familles à faible revenu avec enfants. Par exemple, la figure 15 montre le montant moyen des transferts gouvernementaux reçus et les revenus gagnés moyens des familles à faible revenu avec enfants de 1984 à 2002 (exprimé en dollars de 2002).

Figure 15 – Source du revenu familial, familles à faible revenu avec enfants, SFR après impôt (exprimé en dollars de 2002)



Source : Statistique Canada. Enquête sur les finances des consommateurs de 1984 à 1995 et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 1996 à 2002.

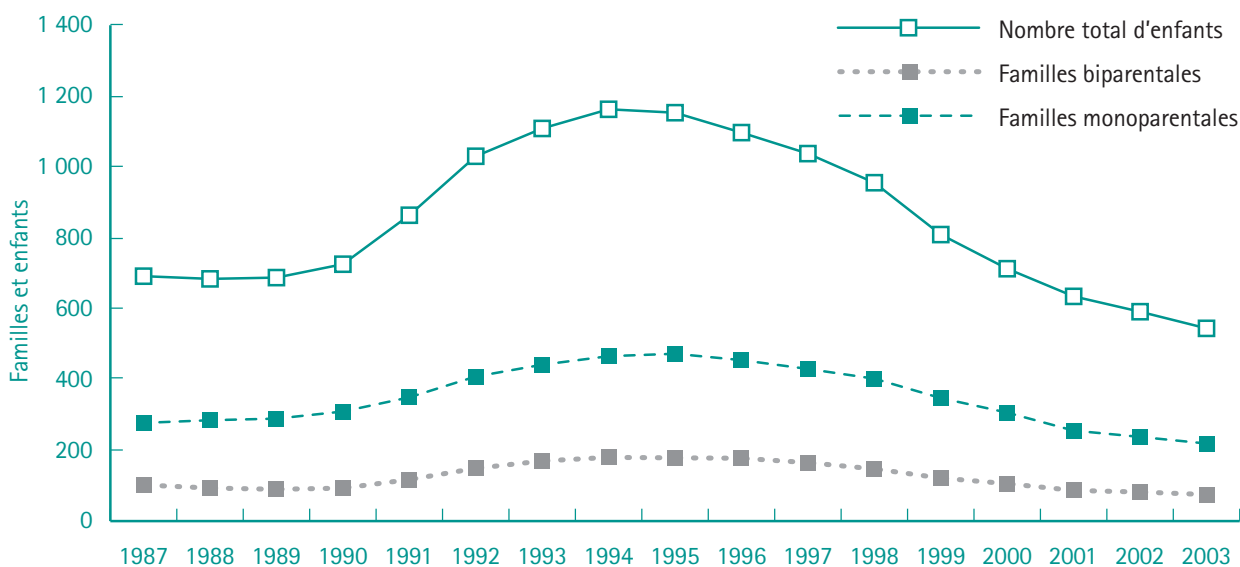
Bien que les chiffres varient d'une année à l'autre, on note une modeste tendance à la hausse, depuis le début des années 90, dans le niveau de revenu des familles à faible revenu avec enfants et dans la proportion du revenu après impôt provenant d'un revenu d'emploi. En 1992, les familles à faible revenu gagnaient en moyenne 4 576 \$. Ce montant représentait environ 31 pour cent du revenu après impôt des familles à faible revenu. En 2002, les familles à faible revenu ont gagné en moyenne 5 670 \$, ce qui représentait environ 32 pour cent de leur revenu total après impôt. Au cours de la même période, les transferts gouvernementaux ont légèrement augmenté et ont continué de jouer un rôle important comme source de revenu familial pour les familles à faible revenu.

Moins d'enfants au Canada dépendent de l'aide sociale

Bien que ce ne soit pas une indication directe d'une plus forte participation au marché du travail, il y a eu une diminution marquée du nombre de familles bénéficiaires de l'aide sociale à la fin des années 1990. La figure 16 montre que, de 1996 et 2002, le nombre de familles monoparentales qui comptaient sur l'aide sociale avait baissé de 47,7 pour cent (soit de 454 500 à 237 700 ménages). En 2003, cette baisse avait atteint 51,8 pour cent, jusqu'à 219 000 ménages. De 1996 et 2002, le nombre de familles biparentales avec enfants qui comptaient sur l'aide sociale a diminué de 53,7 pour cent (soit de 177 400 à 82 100 ménages). En 2003, cette baisse avait atteint 57,8 pour cent, jusqu'à 74 900 ménages. Par conséquent, de 1996 et 2002, le nombre total d'enfants vivant



Figure 16 – Familles et enfants recevant de l'aide sociale en mars de chaque année, 1987-2003 (en milliers)



Source : Politique sociale, Développement social Canada.

dans des familles qui comptaient sur l'aide sociale avait diminué de 46,1 pour cent (soit de 1 096 900 à 591 200 enfants; en 2003, cette baisse avait atteint 50,4 pour cent, jusqu'à 544 200 enfants.)

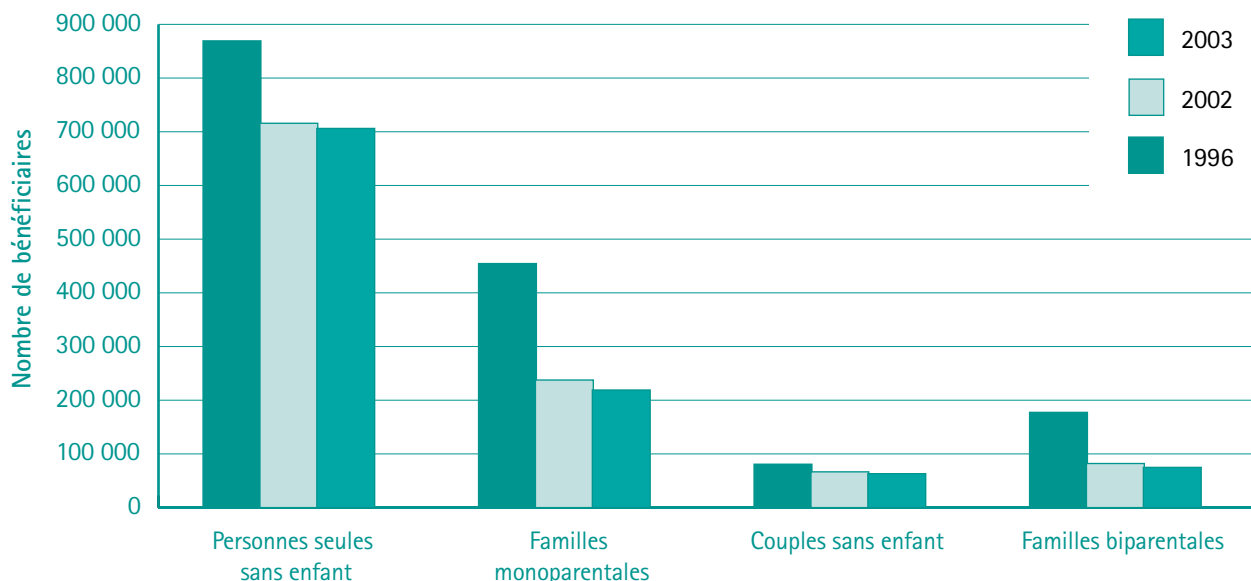
Il est intéressant de comparer la réduction du nombre de cas d'aide sociale, pour les familles avec enfants vis-à-vis celles sans enfant. La figure 17 montre que, de 1996 à 2002, le nombre de cas d'aide sociale pour des familles biparentales a diminué de 53,7 pour cent, tandis que les cas pour les couples sans enfant a diminué de seulement 17,6 pour cent. En 2003, ces baisses avaient atteint respectivement 57,8 pour cent et 21,7 pour cent. En outre, de 1996 à 2002, le nombre de cas d'aide sociale pour les familles monoparentales a baissé de 47,7 pour cent, alors que le nombre de cas pour

les personnes célibataires sans enfant ne baissait que de 17,7 pour cent. En 2003, ces baisses avaient atteint respectivement 51,8 pour cent et 18,8 pour cent.

La croissance économique de la fin des années 1990 explique en grande partie la réduction globale du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale. Les mesures de réforme de l'aide sociale, notamment la restructuration des régimes d'aide sociale dans plusieurs provinces dans le cadre de l'initiative de la PNE, ont également contribué à la baisse du nombre de familles avec enfants bénéficiaires de l'aide sociale. Enfin, les résultats de l'évaluation fédérale/provinciale/territoriale de l'initiative de la PNE donnent à penser qu'il existe un lien entre la PNE et la réduction du nombre d'assistés sociaux¹⁹.

¹⁹ Voir *Évaluation de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants : Rapport de synthèse* (2005), page 20, disponible sur le site Web de la PNE à www.prestationnationalepourenfants.ca.

Figure 17 – Bénéficiaires de l'aide sociale par type de famille, en date de mars pour chacune des années 1996, 2002, et 2003



Source : Politique sociale, Développement social Canada.

Résumé

Ce chapitre montre que l'incidence du faible revenu chez les familles avec enfants a connu une baisse importante depuis le milieu des années 1990, passant d'un sommet de 17,6 pour cent en 1996 à 11,4 pour cent en 2002, une baisse de 35 pour cent. En outre, l'étendue et la durée du faible revenu chez les familles avec enfants continuent de diminuer.

En ce qui concerne la participation au marché du travail, la part du revenu provenant d'un emploi et le pourcentage de familles à faible revenu pouvant compter sur un emploi rémunéré ont enregistré de légères hausses entre 2001 et 2002 et étaient

tous les deux plus élevés qu'en 1996. Enfin, le nombre de familles avec enfants bénéficiaires de l'aide sociale continue de baisser.

Ces indicateurs sont importants pour surveiller le bien-être économique global des familles à faible revenu avec enfants. Toutefois, il n'est pas possible de déterminer directement dans quelle mesure la PNE a contribué à ces changements à partir des indicateurs de niveau sociétal dont il a été question dans le présent chapitre; ils ne nous indiquent pas dans quelle mesure la PNE explique l'évolution de ces tendances. Le chapitre 6 décrit l'effet direct de la PNE sur la prévention et la réduction de l'incidence et de l'étendue du faible revenu des familles avec enfants.





Chapitre 6

Évaluation de l'effet direct de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants

Nous avons examiné dans le chapitre précédent les indicateurs de niveau sociétal comme l'incidence et l'étendue du faible revenu. Nous décrivons dans le présent chapitre l'effet direct de la composante revenu de l'initiative de la PNE par rapport à son premier but : contribuer à la prévention et à la réduction de l'étendue de la pauvreté chez les enfants. Le chapitre présente des données basées sur une simulation utilisant l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR) de 2002. Il s'agit de la quatrième d'une série de simulations fournissant de l'information aux Canadiens et Canadiennes sur les progrès de la PNE. Deux simulations antérieures étaient incluses dans *La Prestation nationale pour enfants – Rapport d'étape : 2001* et *La Prestation nationale pour enfants – Rapport d'étape : 2002*. Les résultats d'une troisième simulation ont été diffusés dans *Incidence de la Prestation nationale pour enfants sur le revenu des familles avec enfants : Analyse de simulation*, rapport réalisé par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux en août 2005.

L'approche de la simulation

La simulation présentée dans le présent chapitre porte essentiellement sur les prestations de revenu de l'initiative de la PNE, soit le Supplément de la PNE du niveau fédéral et les réinvestissements et investissements des provinces et territoires dans les prestations de revenu. Bien que les réinvestissements et investissements des

provinces, des territoires et des Premières nations dans les programmes et services autres que de revenu contribuent également à la réalisation de l'objectif de la PNE qui vise à prévenir et réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants, la présente analyse n'isole pas les effets de ces programmes et services.

Le rapport présente une simulation de l'effet direct des prestations de revenu de la PNE sur les trois indicateurs de résultats suivants pour la période allant de janvier à décembre 2002 :

- la variation du nombre et de l'incidence des enfants et des familles avec enfants vivant dans une situation de faible revenu;
- la variation moyenne du revenu disponible que les familles avec enfants ont connu en 2002 en conséquence directe de la PNE;
- la variation de l'étendue du faible revenu, ou l'écart de faible revenu (le montant total de revenu dont auraient besoin les familles à faible revenu pour atteindre un seuil de faible revenu prédéterminé).

Pour déterminer l'effet des prestations de revenu de la PNE, nous avons comparé la différence dans l'un de ces indicateurs de résultats selon deux structures fédérales-provinciales-territoriales différentes de prestations pour enfants en 2002 : la structure réelle avec l'initiative de la PNE et une structure simulée sans l'initiative de la PNE. L'effet des prestations de revenu de la PNE est déterminé

Tableau 14: Comparaison de deux structures fédérales-provinciales-territoriales de prestations pour enfants en 2002

Structure 1 : sans l'initiative de la PNE	Structure 2 : avec l'initiative de la PNE
Maintien de la structure du Supplément au revenu gagné (SARG)*	Introduction du Supplément de la PNE
Aucun rajustement des programmes provinciaux-territoriaux de soutien du revenu en cas d'augmentation du Supplément de la PNE	Rajustements des programmes provinciaux-territoriaux de soutien du revenu compte tenu de l'augmentation du Supplément de la PNE
Aucun programme de réinvestissements provincial-territorial ni investissements supplémentaires en prestations de revenu directement liés à l'initiative de la PNE	Programmes provinciaux-territoriaux de réinvestissements et d'investissements supplémentaires dans les prestations pour enfants et dans les suppléments du revenu gagné

* Le Supplément au revenu gagné (SARG) était le programme fédéral prédécesseur à la PNE. Il offrait un soutien au revenu pour s'ajouter aux gains des familles à faible revenu. Le SARG fut remplacé en juillet 1998 par le Supplément de la PNE.

par la différence entre ces deux structures de prestations pour enfants. La méthodologie est conçue pour prendre en compte un montant d'environ 1,85 milliards de dollars des prestations de revenu de la PNE. Les caractéristiques principales de ces deux structures de prestations pour enfants sont présentées au tableau 14.

Cette méthodologie a l'avantage d'isoler l'effet des prestations de revenu de l'initiative de la PNE par rapport aux trois indicateurs de résultats décrits ci-dessus, tout en maintenant inchangées d'autres variables socio-économiques comme le niveau d'emploi ou le revenu d'emploi. Toutefois, la méthodologie employée ici ne peut tenir compte des changements dans le comportement économique des familles à faible revenu avec enfants qui pourraient avoir été causés par la PNE. Par exemple, d'une part, la PNE peut avoir encouragé les familles à faible revenu à intégrer le marché du travail; d'autre part, les taux de réduction du Supplément de la PNE pourraient avoir eu un effet négatif sur le nombre d'heures travaillées, surtout par certains travailleurs. Ces effets dynamiques ne peuvent être pris en compte avec cette méthodologie.

En appliquant la méthodologie ci-dessus aux données de *l'Enquête de la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de 2002*, nous avons pu évaluer les effets des prestations de revenu de la PNE sur les familles avec enfants qui ont reçu le Supplément de la PNE. Tous les effets sont indiqués selon les seuils de faible revenu (SFR) après impôt de Statistique Canada. Les résultats fondés sur la mesure de faible revenu après impôt et la mesure du panier de consommation sont présentés à l'annexe 3. Les avantages et limitations de la base de données EDTR sont décrits au chapitre 5.

La PNE a aidé à réduire le nombre de familles à faible revenu avec enfants en 2002

En 2002, l'initiative de la PNE a empêché quelque 45 900 familles comptant 106 000 enfants de vivre dans une situation de faible revenu (voir le tableau 15), ce qui représente une réduction de 9,7 pour cent. Selon l'analyse des données de l'EDTR de 2002, il y avait environ 424 700 familles comptant 809 700 enfants qui vivaient dans une situation de faible revenu en 2002, c'est-



Tableau 15 – Variation de l'incidence du faible revenu parmi les familles par type de famille en raison de la PNE : janvier 2002 à décembre 2002

EDTR 2002 SFR après impôt	Familles monoparentales	Familles biparentales	Toutes les familles*
Baisse du nombre d'enfants vivant dans une situation de faible revenu	49 200	56 500	106 000
Baisse du nombre de familles vivant dans une situation de faible revenu	22 900	22 900	45 900
Variation en pourcentage du nombre de familles vivant dans une situation de faible revenu	-9,00 %	-10,70 %	-9,70 %
Baisse de l'incidence du faible revenu parmi les familles avec enfants**	-3,10 %	-0,70 %	-1,20 %

* La catégorie "Toutes les familles" comprend les familles monoparentales, les familles biparentales et d'autres types de famille (par ex. enfants en foyer d'accueil). Les enfants faisant partie des autres familles ne sont pas inclus dans les catégories de familles monoparentales ou biparentales.

** La baisse de l'incidence du faible revenu est exprimée en points de pourcentage.

Source : Selon les totalisations spéciales faites par Statistique Canada à partir de l'EDTR 2002.

à-dire 11,1 pour cent²⁰ de toutes les familles canadiennes avec enfants. Sans la PNE, environ 470 600 familles comptant 915 700 enfants auraient vécu dans une situation de faible revenu en 2002, c'est-à-dire 12,3 pour cent de toutes les familles avec enfants. Ainsi, en 2002, la PNE a contribué à réduire le nombre de familles avec enfants vivant dans une situation de faible revenu de 470 600 à 424 700, soit une réduction de 45 900 ou 9,7 pour cent.

Comme l'indique le tableau 15, la réduction globale de 9,7 pour cent englobe une réduction de 9 pour cent du nombre de familles monoparentales vivant dans une situation de faible revenu et une réduction de 10,7 pour cent du nombre de familles biparentales vivant dans la même situation.

En 2002, l'incidence du faible revenu était plus élevée chez les familles monoparentales que chez les familles biparentales. En 2002, environ 231 900 familles monoparentales comptant

425 300 enfants vivaient dans une situation de faible revenu, soit 31,4 pour cent de toutes les familles monoparentales. Par comparaison, environ 190 400 familles biparentales comptant 381 300 enfants, soit 6,2 pour cent de toutes les familles biparentales, vivaient dans une situation de faible revenu en 2002.

La dernière rangée du tableau 15 montre la baisse en points de pourcentage de l'incidence du faible revenu que la PNE a occasionnée en 2002. Comme il est indiqué plus haut, avec la PNE, l'incidence de faible revenu chez les familles avec enfants était de 11,1 pour cent²⁰ en 2002. Sans la PNE, cette incidence aurait été de 12,3 pour cent. C'est donc que l'incidence du faible revenu chez les familles avec enfants a diminué de 1,2 point de pourcentage en raison de la PNE.

La PNE a contribué davantage à la baisse de l'incidence du faible revenu pour les familles monoparentales que pour les familles biparentales.

²⁰ Le 11,1 pour cent fait référence au pourcentage des familles avec enfants qui vivent en situation de faible revenu et qui reçoivent le Supplément de la PNE. Par contre, au Chapitre 5, lorsqu'on tient compte de toutes les familles avec enfants, qu'elles reçoivent le Supplément de la PNE ou non, on trouve que 11,4 pour cent d'entre elles vivent en situation de faible revenu.

Sans la PNE, environ 254 800 familles monoparentales comptant 474 400 enfants auraient vécu dans une situation de faible revenu, c'est-à-dire 34,5 pour cent de toutes les familles monoparentales. Avec la PNE, l'incidence de faible revenu pour les familles monoparentales était de 31,4 pour cent, ce qui indique que la PNE a réduit l'incidence de faible revenu de 3,1 points de pourcentage.

Dans les familles biparentales, la PNE a fait baisser l'incidence du faible revenu de 0,7 point de pourcentage en 2002. Si la PNE n'avait pas été établie, environ 213 300 familles biparentales comptant 437 800 enfants auraient vécu dans une situation de faible revenu en 2002, c'est-à-dire 6,9 pour cent de toutes les familles biparentales.

La PNE améliore le revenu disponible des familles à faible revenu avec enfants

Les prestations de revenu de la PNE ont réduit le nombre de familles avec enfants vivant dans

une situation de faible revenu en améliorant leur revenu disponible. L'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de 2002* de Statistique Canada a servi à simuler l'augmentation moyenne du niveau de revenu disponible dont ont bénéficié les familles avec enfants en conséquence directe des prestations de revenu de la PNE. Comme l'indique le tableau 16, cette augmentation du revenu disponible a été estimée pour trois groupes de familles en 2002 :

- les familles avec enfants qu'on a empêchées de vivre dans une situation de faible revenu en conséquence directe du Supplément de la PNE;
- les familles avec enfants qui sont restées dans une situation de faible revenu malgré le Supplément de la PNE;
- toutes les autres familles avec enfants qui ont reçu le Supplément de la PNE en 2002 (c.-à-d. les familles qui vivaient au-dessus du seuil de faible revenu avec ou sans le Supplément de la PNE).

Tableau 16 – Variation du revenu disponible attribuable à la PNE parmi les familles avec enfants, par type de famille : janvier 2002 à décembre 2002

EDTR 2002 SFR après impôt	Familles monoparentales	Familles biparentales	Toutes les familles
Sont restées dans une situation de faible revenu en 2002			
Hausse du revenu disponible	1 000 \$	1 400 \$	1 200 \$
Hausse du revenu en pourcentage	6,5 %	7,4 %	6,9 %
Qu'on a empêchées de vivre dans une situation de faible revenu en 2002			
Hausse du revenu disponible	2 500 \$	2 400 \$	2 400 \$
Hausse du revenu en pourcentage	11,5 %	8,5 %	9,8 %
Autres familles avec enfants qui ont reçu le Supplément de la PNE en 2002			
Hausse du revenu disponible	800 \$	900 \$	900 \$
Hausse du revenu en pourcentage	2,2 %	2,4 %	2,2 %

Source : Selon des totalisations spéciales de Statistique Canada tirées de l'EDTR 2002.



Comme l'indique le tableau 16, le revenu disponible des familles avec enfants que la PNE a empêchées de vivre dans une situation de faible revenu en 2002 était en moyenne de 2 400 \$ plus élevé qu'il l'aurait été en l'absence de l'initiative de la PNE. Ce montant représente une augmentation de 9,8 pour cent de leur revenu disponible²¹.

Quant aux familles avec enfants qui sont restées dans une situation de faible revenu malgré le Supplément de la PNE en 2002, leur revenu disponible était en moyenne de 1 200 \$ plus élevé qu'il l'aurait été en l'absence de l'initiative de la PNE, ce qui représente une hausse de près de 7 pour cent du revenu disponible²².

Enfin, les autres familles avec enfants qui recevaient le Supplément de la PNE (c.-à-d. les familles avec enfants vivant au-dessus du seuil de faible revenu avec ou sans le Supplément de la PNE) ont vu leur revenu disponible augmenter, en moyenne, de 900 \$ en raison de la PNE, ce qui représente une hausse d'environ 2,2 pour cent du revenu disponible²³.

La PNE a réduit l'écart de faible revenu pour toutes les familles

La PNE a réduit l'étendue du faible revenu, ou l'écart de faible revenu, pour les familles avec enfants qui recevaient le Supplément de la PNE en 2002. Comme l'indique le tableau 17, les prestations de revenu de la PNE ont réduit l'écart de faible revenu d'un total de 540 millions de dollars, ou 14,9 pour cent, en 2002.

- La simulation a permis de découvrir que les prestations de revenu de la PNE ont fait diminuer l'écart de faible revenu pour les familles monoparentales en situation de faible revenu de 250 millions de dollars ou 15 pour cent.
- Dans le cas des familles biparentales, l'écart de faible revenu a été réduit de 290 millions de dollars ou 14,8 pour cent.

Tableau 17 – Variation de l'étendue du faible revenu parmi les familles qui sont restées en situation de faible revenu en raison de la PNE : janvier 2002 à décembre 2002

EDTR 2002 SFR après impôt	Familles monoparentales	Familles biparentales	Toutes les familles
Baisse de l'écart de faible revenu (en millions de dollars)	250 \$	290 \$	540 \$
Variation en pourcentage de l'écart de faible revenu	-15,0 %	-14,8 %	-14,9 %

Source : Selon des totalisations spéciales de Statistique Canada tirées de l'EDTR 2002.

²¹ Dans le cas des familles avec enfants que la PNE a empêchées de vivre en situation de faible revenu en 2002, le revenu annuel moyen après impôt s'élevait à 26 900 \$. Sans la PNE, ce revenu aurait été de 24 500 \$.

²² Dans le cas des familles avec enfants qui sont restées en situation de faible revenu en 2002, le revenu annuel moyen après impôt s'élevait à 17 900 \$. Sans la PNE, ce revenu aurait été de 16 700 \$.

²³ Dans le cas des familles qui vivaient au-dessus du seuil de faible revenu, avec ou sans la PNE, le revenu annuel moyen après impôt s'élevait à 38 800 \$. Sans la PNE, ce revenu aurait été de 37 900 \$.

Aider les familles à faible revenu qui travaillent

Outre qu'elle vise la prévention et la réduction de l'étendue de la pauvreté chez les enfants, la PNE a été conçue pour encourager les familles à quitter l'aide sociale pour travailler en améliorant leur revenu et en maintenant les prestations pour enfants lorsqu'ils se joignent au marché du travail. L'analyse précédente a permis de déterminer l'effet de la PNE sur toutes les familles qui recevaient des prestations de revenu de la PNE. La présente section examine l'effet de la PNE sur les familles qui ont travaillé en 2002. D'après les résultats de l'analyse de l'effet direct de la PNE, le revenu disponible des 37 600 familles de travailleurs avec enfants que la PNE a empêchées de vivre dans une situation de faible revenu en 2002 était en moyenne de 2 600 \$ plus élevé qu'il l'aurait été en l'absence de la PNE. Ce montant représente une hausse de 10,3 pour cent du revenu disponible²⁴.

La PNE a beaucoup contribué également à l'amélioration du revenu disponible des quelque 217 500 familles de travailleurs qui sont restées

dans une situation de faible revenu en 2002. En conséquence directe de la PNE, le revenu disponible de ces familles était en moyenne de 1 600 \$ plus élevé qu'il l'aurait été en l'absence de l'initiative de la PNE, ce qui représente une augmentation de plus de 10,1 pour cent du revenu disponible en 2002²⁵. Ainsi, les familles qui étaient restées sous le seuil de faible revenu en 2002 se sont rapprochées de 1 600 \$ en moyenne du seuil au-dessus duquel elles ne seraient plus considérées comme des familles à faible revenu. L'« écart de faible revenu » pour ces familles a été réduit de 403 millions de dollars en 2002, ce qui représente une diminution de 17,8 pour cent.

La majorité des 45 900 familles avec enfants qui ne vivaient pas en situation de faible revenu en 2002 (avec ou sans la PNE) étaient des familles de travailleurs (37 600 ou 81,8 pour cent) ne touchant pas de prestations d'aide sociale. Les 8 300 familles qui restent ont touché des prestations d'aide sociale en 2002. Grâce à la PNE, ces familles ont vu leur revenu augmenter en moyenne de 1 000 \$ ou 2,6 pour cent²⁶.

²⁴ Dans le cas des familles de travailleurs que la PNE a empêchées de vivre dans une situation de faible revenu en 2002, le revenu annuel moyen après impôt s'élevait à 27 800 \$. Sans la PNE, ce revenu aurait été de 25 200 \$.

²⁵ Dans le cas des familles de travailleurs qui sont restées en situation de faible revenu en 2002, le revenu annuel moyen après impôt s'élevait à 17 800 \$. Sans la PNE, ce revenu aurait été de 16 200 \$.

²⁶ Dans le cas des familles de travailleurs qui vivaient au-dessus du seuil de faible revenu, avec ou sans la PNE, en 2002, le revenu annuel moyen après impôt s'élevait à 38 900 \$. Sans la PNE, ce revenu aurait été de 37 900 \$.





Chapitre 7

Perspectives

Grâce à la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les Premières nations, l'initiative de la PNE a permis d'établir les éléments principaux d'un régime intégré de prestations pour enfants. C'est ainsi qu'a été mis en place un meilleur régime national pour les prestations pour enfants, concurremment avec des prestations et des services supplémentaires offerts par les provinces et les territoires et par les Premières nations.

Depuis 1997, le gouvernement du Canada augmente le montant des prestations versées aux familles à faible revenu avec enfants en juillet de chaque année. En 2003, le gouvernement, pour démontrer qu'il était déterminé à soutenir les familles à faible revenu avec enfants, a

adopté un budget fédéral qui met en place un vaste plan d'investissement à long terme qui devrait ajouter au Supplément de la PNE un montant de 965 millions de dollars par année d'ici 2007-2008. Cet investissement devrait porter l'aide versée chaque année par le gouvernement fédéral aux familles canadiennes avec enfants par l'entremise du système de la PFCE à plus de 10 milliards de dollars par année d'ici 2007-2008.

Comme l'illustre le tableau 18, d'ici 2007-2008, le montant des prestations pour enfants versé par le gouvernement fédéral auquel les familles à faible revenu ont droit aura augmenté de plus de 100 pour cent par rapport au niveau de 1996-1997, avant l'instauration de la PNE.

Table 18 – Montants maximums de prestations pour enfants du gouvernement fédéral pour les années du programme 1996-1997 et 2007-2008 (juillet à juin), en dollars actuels*

Nombre d'enfants	1996-1997 Maximum PFE + SARG	2007-2008 Maximum des prestations de base de la PFCE + Supplément de la PNE**	Pourcentage d'augmentation de 1996-1997 à 2007-2008**
1	1 520 \$	3 243 \$	113 %
2	2 540 \$	6 259 \$	146 %
3	3 635 \$	9 279 \$	155 %
4	4 730 \$	12 299 \$	160 %

* Les dollars actuels sont les dollars réels pour une année donnée. Ils n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'inflation.

** Prévisions fondées sur le budget fédéral de 2003.

Remarque : Ces montants ne comprennent pas la prestation supplémentaire accordée pour les enfants de moins de sept ans à l'égard desquels aucune dépense de service de garde n'a été réclamée. Cette prestation, qui équivalait à 213 \$ par enfant en 1996-1997, devrait passer à 252 \$ par enfant en 2007-2008.

Les prestations et les services que les provinces, les territoires et les Premières nations offrent dans le cadre de l'initiative de la PNE sont des volets importants de ce régime. Ces investissements ont augmenté depuis l'établissement de la PNE et ont bénéficié des connaissances et de l'expérience que les gouvernements ont partagées.

La coopération fédérale, provinciale et territoriale a été à la base du succès de l'initiative de la PNE. Tous les gouvernements restent engagés à améliorer la situation des familles au Canada et à tenir les Canadiens et les Canadiennes au courant des progrès réalisés.





Annexe 1

Glossaire

Aide sociale : régime de soutien du revenu de dernier recours fondé sur un examen des besoins et administré par les gouvernements provinciaux et territoriaux, appelé parfois « bien-être social ».

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) : enquête longitudinale sur le marché du travail et du revenu visant à suivre l'évolution de la situation et du bien-être économique de la main-d'œuvre au Canada.

Étendue du faible revenu : montant supplémentaire de revenu dont une famille à faible revenu aurait besoin pour atteindre un seuil prédéterminé, comme les seuils de faible revenu (SFR) ou la mesure du faible revenu (MFR) de Statistique Canada.

Fonds d'investissement de la PNE : fonds supplémentaires que certains gouvernements consacrent à la PNE, en sus des fonds de réinvestissement.

Fonds de réinvestissement de la PNE : économies réalisées sur l'aide sociale et les prestations pour enfants et, dans certains territoires ou provinces, montants récupérés de l'Allocation spéciale pour enfants (ASE). Les provinces et territoires ont la latitude nécessaire pour ajuster les prestations pour enfants ou d'aide sociale versées d'un montant équivalant au Supplément de la PNE afin de consacrer ces économies à des programmes, à des prestations et à des services nouveaux ou améliorés de façon

à répondre aux besoins et aux priorités de nature locale (pour plus d'information, voir l'annexe 2).

Incidence du faible revenu : proportion des familles avec enfants dont le revenu annuel se situe en deçà d'un seuil prédéterminé, comme les SFR ou la MFR de Statistique Canada.

Indicateurs : dans le contexte du présent rapport, statistiques indiquant la situation des familles canadiennes.

Indicateurs de niveau sociétal : ces indicateurs mesurent des facteurs comme le faible revenu et la participation au marché du travail et ne supposent pas que des changements sont nécessairement attribuables à la PNE.

Indicateurs de résultats directs : ces indicateurs ne mesurent que les changements qui sont directement attribuables à la PNE.

Initiative de la Prestation nationale pour enfants (PNE) : initiative conjointe du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux visant à soutenir les familles à faible revenu avec enfants. Elle comprend un soutien accru du revenu par le gouvernement fédéral, plus des réinvestissements par les provinces, les territoires et les Premières nations, et des investissements supplémentaires dans des programmes et services. La PNE existe depuis juillet 1998.

Mesure du panier de consommation (MPC) : outil supplémentaire de recherche utilisé notamment par les gouvernements pour analyser le faible revenu. La MPC procure une nouvelle perspective sur le faible revenu, car elle est fondée sur un panier transparent défini de biens et de services. Elle détermine les niveaux de revenu disponibles nécessaires pour acheter ce panier de biens et de services dans diverses localités canadiennes. Comparativement aux seuils de faible revenu (SFR) et à la mesure du faible revenu (MFR) de Statistique Canada, la MPC est un indicateur plus précis des divers coûts de la vie selon le lieu géographique.

Mur de l'aide sociale : un ensemble d'obstacles pouvant rendre moins financièrement attrayant pour les gens de quitter l'aide sociale pour participer au marché du travail en raison de la perte de revenu ou de services.

Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) : programme fédéral de soutien du revenu destiné aux familles canadiennes avec enfants et administré par l'entremise du régime fiscal. La PFCE a deux composantes : la prestation de base pour les familles à faible et à moyen revenu avec enfants, et le Supplément de la PNE qui procure un soutien supplémentaire aux familles à faible revenu avec enfants.

Revenu disponible : revenu dont une famille dispose après avoir payé l'impôt sur le revenu des particuliers et d'autres charges fiscales, comme les cotisations au Régime de pensions du Canada et les cotisations d'assurance-emploi.

Supplément au revenu gagné (SARG) : programme fédéral qui a précédé la PNE et qui fournissait un soutien du revenu s'ajoutant au revenu gagné des familles à faible revenu qui travaillent et qui ont des enfants. Le SARG a été remplacé en juillet 1998 par le Supplément de la PNE. Certains gouvernements ont réinvesti les fonds de la PNE dans leur propre version d'un supplément au revenu gagné.

Suppléments au revenu gagné : paiements versés aux familles par les gouvernements et qui s'ajoutent au revenu gagné provenant du travail. Ces programmes visent souvent des familles à faible revenu qui travaillent et ils versent des prestations déterminées en fonction du nombre d'enfants que compte une famille.

Supplément de la PNE : contribution fédérale à la PNE, c'est-à-dire un paiement mensuel destiné aux familles à faible revenu pour aider à couvrir les coûts associés à élever leurs enfants. Il s'agit d'une composante de la PFCE.





Annexe 2

Réinvestissements et investissements liés à la Prestation nationale pour enfants par les provinces et territoires et par les Premières nations

La présente annexe contient des renseignements sur les réinvestissements et les investissements liés à la PNE qui ont été faits par ces gouvernements²⁷. Certains de ces réinvestissements et investissements sont de nouveaux programmes ou services, tandis que d'autres sont des améliorations apportées à des programmes existants. La présente annexe comprend des renseignements descriptifs, des données sur les dépenses réelles pour 2001-2002 et 2002-2003, et les dépenses estimatives pour 2003-2004 et 2004-2005.

Les fonds prévus pour les initiatives de la PNE proviennent de deux sources : les fonds de réinvestissement et les fonds d'investissement. Les données figurant dans la présente annexe représentent le total des fonds de réinvestissement et, le cas échéant, des fonds d'investissement.

Les fonds de réinvestissement découlent des économies relatives au Supplément de la PNE du gouvernement fédéral qui libèrent des fonds que les provinces et les territoires utilisaient

antérieurement pour financer leur programme d'aide sociale. Certains gouvernements rajustent leurs paiements d'aide sociale en fonction du Supplément de la PNE. Le montant du rajustement peut alors être réinvesti. D'autres gouvernements ont restructuré leur régime d'aide sociale afin de verser des prestations pour enfants liées au revenu indépendamment du régime de l'aide sociale. Parmi ces gouvernements, certains rajustent leurs prestations pour enfants de façon à ce qu'elles correspondent, entièrement ou en partie, au Supplément de la PNE, et d'autres ne font aucun rajustement. Pour les gouvernements qui rajustent en fonction du Supplément de la PNE, les fonds disponibles pour être réinvestis augmentent en conséquence. Les fonds mis à la disposition des gouvernements qui ne rajustent pas en fonction de la PNE sont considérés comme des montants « fixes » correspondant au montant des économies réalisées au moment de la restructuration de leur régime. Ce montant est disponible pour être réinvesti chaque année.

²⁷ Ce document ne contient pas de données pour le Québec. Tous les résidents du Québec bénéficient de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, tout comme le reste de la population canadienne. En outre, ils bénéficient des investissements importants réalisés par le gouvernement du Québec, dans le contexte de sa politique de la famille, dans les services pour les familles et les enfants.

Les fonds d'investissement représentent les montants supplémentaires, en plus des fonds de réinvestissement, que les provinces ou les territoires décident d'affecter à la PNE.

Sources des fonds de réinvestissement

Il y a deux sources de fonds de réinvestissement²⁸ :

1. Rajustements de l'aide sociale et des prestations pour enfants

Le chapitre 3 présente le résumé des différentes approches développées pour ajuster les prestations d'aide sociale et les prestations pour les enfants par l'entremise de la PNE.

2. Rajustements de l'Allocation spéciale pour enfants

Cette allocation est versée pour les enfants pris en charge par les services provinciaux et territoriaux de bien-être à l'enfance. Elle correspond au paiement maximal en vertu de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, y compris le Supplément de la PNE. Les gouvernements peuvent soit transmettre aux services de bien-être à l'enfance le montant bonifié du Supplément de la PNE pour l'entretien des enfants, soit le récupérer. Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta ont choisi de récupérer le montant bonifié, et ce montant doit en principe faire partie des fonds réinvestis liés à la PNE.

²⁸ De juillet 1998 à juin 1999, il y avait une troisième source de fonds de réinvestissement, soit l'Aide à la transition, qui était versée aux familles qui recevaient antérieurement le Supplément au revenu gagné, pour que les prestations reçues à la suite de l'introduction du Supplément de la PNE ne soient pas réduites.



Terre-Neuve-et-Labrador

À Terre-Neuve-et-Labrador, les initiatives liées à la PNE ont amélioré le bien-être des familles à faible revenu de la province. Ces initiatives aident ces familles à participer au marché du travail et appuient les initiatives jeunesse et à la petite enfance pour améliorer le bien-être des jeunes gens qui vivent dans des familles à faible revenu.

Il n'y a pas eu de rajustements des prestations du programme de soutien du revenu en 1998-1999. Le Supplément de la PNE n'a pas été déduit des prestations versées aux familles bénéficiaires du programme de soutien du revenu. Tous les programmes subventionnés dans le cadre des initiatives liées à la PNE en 1998-1999 ont donc été des investissements par la province.

À la suite de la deuxième augmentation du Supplément de la PNE en 1999, le programme de soutien du revenu a été réaménagé, de sorte qu'on a instauré la *Newfoundland and Labrador Child Benefit (NLCB)* (prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador). Les prestations de soutien du revenu ont diminué pour les familles avec enfants à charge par le fait que les prestations de base pour enfants en étaient soustraites. Cependant, la réduction a été compensée par l'augmentation de 1999 du Supplément de la PNE et par la nouvelle *NLCB*, que reçoivent toutes les familles à faible revenu, y compris les bénéficiaires du programme de soutien du revenu. Toutes les familles bénéficiaires de ce programme ont vu leur revenu mensuel augmenter.

Les réinvestissements et les investissements de Terre-Neuve-et-Labrador incluent:

Newfoundland and Labrador Child Benefit (NLCB) (prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador) (réinvestissement) – Il s'agit d'une prestation provinciale pour enfants qui est versée à toutes les familles à faible revenu de Terre-Neuve-et-Labrador. La *NLCB* est administrée par l'Agence

du revenu du Canada pour le compte de la province et elle est incluse dans le chèque de la Prestation fiscale canadienne pour enfants. En 2001-2002 et en 2002-2003, étant donné que certains montants à dépenser dans le programme étaient inutilisés en raison de la reprise de l'économie de sorte que le nombre de familles admissibles à cette prestation avait diminué, le seuil de revenu donnant droit à la *NLCB* a été augmenté de façon à ce qu'il corresponde aux majorations du Supplément de la PNE. En 2003-2004, les montants inutilisés ont servi à majorer le taux s'appliquant au premier enfant de 12 \$ par année et à indexer la *NLCB*. En 2004-2005, les montants inutilisés ont servi à majorer le taux s'appliquant au premier enfant de 12 \$ par année et à compenser le coût de l'indexation.

En décembre 2001, le ***Mother Baby Nutrition Supplement (MBNS)*** (supplément versé aux mères pour l'alimentation des bébés) a été ajouté à la *NLCB* sous forme d'un supplément d'alimentation mensuel de 45 \$ par enfant de moins d'un an vivant dans des familles ayant droit à au moins 1 \$ de la *NLCB*. Cette prestation est financée par la réaffectation de fonds du programme de soutien du revenu vers la *NLCB*.

Remarque : La composante prénatale du *MBNS* de 45 \$ par mois par famille faisait partie du programme de soutien du revenu. Cette composante a également été enlevée de ce programme et elle est maintenant versée en tant que prestation en fonction du revenu indépendamment du programme de soutien du revenu. Les fonds pour cette initiative proviennent des fonds réaffectés du programme de soutien du revenu et des fonds de l'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance.

Unlicensed Child Care (garderies non agréées) (investissement) – Cette initiative sert à augmenter le soutien financier versé aux familles avec enfants à charge qui ont besoin de services de garderie

pour chercher et conserver un emploi ou pour faire des études postsecondaires mais qui, pour des raisons diverses, ne peuvent obtenir des services de garderies agréées. Ce service sert à augmenter les prestations aux familles bénéficiaires du programme de soutien du revenu de sorte que les familles ne se retrouvent pas dans une situation pire parce qu'elles travaillent. Cette initiative est entrée en vigueur le 1er octobre 1998.

Family Home Child-Care Agencies (services de garderie en milieu familial) (investissement) – Il s'agit d'organismes communautaires sans but lucratif qui surveillent et aident les fournisseurs de services de garde d'enfants du secteur privé en milieu familial. L'organisme peut recevoir des fonds de fonctionnement du *Department of Health and Community Services* (ministère de la santé et des services communautaires) et il est agréé pour surveiller les foyers par les différentes *Integrated Health Authorities* (autorités sanitaires intégrées). À Terre-Neuve-et-Labrador, deux services de garderie en milieu familial sont financés par l'entremise de la PNE.

Child-Care Subsidy Program (programme de subventions aux garderies) (investissement) – Les fonds de la PNE s'ajoutent au montant de base affecté par la province au *Child-Care Subsidy Program*. Ce programme est fondé sur le revenu et il est disponible pour les familles qui reçoivent des prestations du programme de soutien du revenu et aux familles à faible revenu (dont le revenu annuel est inférieur à 24 000 \$). Grâce aux fonds de la PNE, on a modifié le taux des subventions et le soutien financier pour deux nouveaux services : les garderies et les services de puériculture en milieu familial. Le transport est également financé.

Funding to Centres (fonds versés aux centres) (investissement) – Les fonds de la PNE servent à payer des subventions annuelles d'équipement aux garderies agréées. Cette composante contribue au maintien de soins de qualité pour les jeunes enfants et leurs parents.

School-Based Infant Care (services de puériculture dans les écoles) (investissement) – Cette initiative offre des services de puériculture en groupe dans les écoles secondaires aux élèves qui ont besoin de services sur place et d'un soutien accru pour poursuivre leurs études secondaires. Elle intègre l'accès aux services de garderies de qualité et un soutien direct aux parents qui fréquentent l'école secondaire. Pendant la journée, on encourage les jeunes parents à passer leurs pauses et leurs temps libres au centre pour être en contact avec leur bébé et pour mieux comprendre et recevoir du soutien relativement à leur rôle de parent. Le transport à l'école pour les bébés et les parents est offert par d'autres moyens.

Early Childhood Education Certification (attestation des éducateurs de la petite enfance) (investissement) – Cet élément sert à soutenir deux initiatives continues : (1) l'offre de cours pour les personnes employées dans les garderies agréées et qui doivent avoir soit le niveau I ou le niveau II en *Early Childhood Education* (éducation de la petite enfance) pour respecter les normes législatives; (2) le *Registrar of Certification Office for Early Childhood Educators* (registraire du Bureau d'attestation des éducateurs de la petite enfance), qui tient un registre et offre des cours d'orientation aux éducateurs de la petite enfance. Ces deux initiatives visent à favoriser des services de garderie de qualité pour les familles qui doivent obtenir des services agréés pour leurs enfants.

Child-Care Service Consultants (experts-conseils en garderies) (investissement) – Chaque année, la PNE finance six postes d'experts-conseils en garderies dans la province. Ces postes sont répartis dans la province et intégrés aux *Health and Community Services Regional Boards* (commissions régionales de services de santé et communautaires). Ils servent à renforcer les services d'agrément et d'expertise en matière de garderie dans la province.



Extended Drug Card Program (carte médicaments prolongée) (investissement) – Cette initiative permet de prolonger de six mois les prestations d'assurance-maladie des personnes et des familles qui ont quitté le programme de soutien du revenu pour travailler ou pour recevoir une formation. Cette initiative aide ces personnes à faire la transition du programme de soutien du revenu à l'emploi.

Family Resource Programs (programmes de ressources pour la famille) (investissement) – Ces programmes communautaires visent à offrir tout un éventail de services porte ouverte de soutien et d'activités d'apprentissage aux jeunes enfants et à leurs familles. L'initiative vise à améliorer le développement des enfants, à aider les adultes dans leur rôle de soutien et à engager davantage la communauté dans le soutien des jeunes enfants et de leurs familles. Le groupe cible est principalement constitué d'enfants jusqu'à six ans (et jusqu'à douze ans au besoin), de femmes enceintes, de parents, de membres de la famille et d'autres aidants naturels. Les fonds servent à financer huit projets dans la province (six de ces projets ont au moins trois points de service).

Intervention Program Supports (mesures de soutien pour les programmes d'intervention) (investissement) – *Intervention Program Supports* regroupent deux initiatives : le soutien pour la mise en œuvre de services d'intervention intensifs à domicile pour les enfants de moins de six ans souffrant de troubles liés à l'autisme, et un soutien accru pour les familles avec enfants ayant une incapacité qui ont besoin d'un meilleur soutien en milieu familial. Ces activités combinées visent à aider les familles avec enfants ayant des besoins spéciaux qui ont besoin de mesures de soutien supplémentaires pour améliorer la situation de l'enfant autant que de la famille.

Child, Youth and Family Services (services aux enfants, aux jeunes et aux familles) (réinvestissement) – Il s'agit de programmes et de services visant à favoriser la sécurité, la santé et le bien-être des enfants, des jeunes et des familles. Il y a des services de soutien pour les familles, des mesures d'intervention visant la protection (y compris dans le cas des enfants pris en charge), des services pour les jeunes et des services d'adoption.

Community Youth Network (réseau communautaire des jeunes) (investissement) – Le *Community Youth Network* fournit des installations communautaires aux jeunes âgés de 12 à 18 ans, en plus d'offrir des programmes et services à d'autres groupes dont l'âge varie entre 5 et 29 ans. Il y a neuf points centraux et dix points satellites dans toute la province, et tous peuvent servir d'autres localités dans leur circonscription respective. Cette initiative vise à offrir des services et des mesures de soutien dans quatre domaines : apprentissage, emploi, participation à la collectivité et services. Les services et les mesures de soutien sont offerts dans un milieu convivial pour les jeunes, et il existe de nombreuses stratégies positives visant à encourager leur participation et leur apprentissage. Pour élargir les domaines principaux, les programmes, qui sont basés sur les services individuels intensifs, visent l'acquisition de compétences, tout en faisant appel à des démarches fondées sur le groupe, les études, les loisirs et l'acquisition de qualités de chef. Les projets sont dirigés par des coalitions communautaires (avec la participation des jeunes); ils sont conçus pour établir des partenariats et soutenir les jeunes, surtout ceux qui ont besoin d'aide pour réussir dans la vie. Le *Community Youth Network* est très prestigieux dans les communautés, et on procède actuellement à une évaluation formative indépendante de l'initiative. Le rapport d'évaluation final est terminé et sera examiné par des représentants du Ministère avant d'être publié.

Tableau 19 – Terre-Neuve-et-Labrador : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2001–2002	2002–2003	2003–2004	2004–2005
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné <i>Newfoundland and Labrador Child Benefit (NLCB)*</i>	7 977	8 233	8 169	8 155
Garde d'enfants et garderies				
<i>Unlicensed Child Care</i>	600	600	600	600
<i>Family Home Child-Care Agencies</i>	311	221	244	252
<i>Child-Care Subsidy Program</i>	1 803	1 375	1 736	1 736
<i>Funding to Centres</i>	345	250	251	197
<i>School-Based Infant Care</i>	57	59	62	49
<i>Early Childhood Education Certification</i>	60	70	74	84
<i>Child-Care Service Consultants</i>	300	300	320	320
Prestations d'assurance-maladie complémentaires <i>Extended Drug Card Program</i>	754	737	733	793
Services à la petite enfance et aux enfants à risque				
<i>Family Resource Centres</i>	1 159	1 150	1 348	1 593
<i>Intervention Program Supports</i>	275	639	1 048	1 206
<i>Child, Youth and Family Services</i>	305	396	1 022	1 217
Initiatives jeunesse				
<i>Community Youth Network</i>	1 817	1 817	1 817	1 412
<i>Residential/Mental Health Services</i>	964	964	964	964
Autres <i>Project Administration</i>	107	158	521	174
TOTAL	16 834	16 969	18 909	18 752

* Le *Mother Baby Nutrition Supplement* a été ajouté à la *NLCB* en décembre 2001. L'argent pour cette initiative provient de la réaffectation des fonds du programme de soutien du revenu et de la réaffectation de fonds dans la *NLCB*.

Remarque : Les totaux ont été arrondis.



Residential/Mental Health Services (services en établissement et de santé mentale) (investissement) – Il s'agit d'un ensemble de fonds dont disposent les *Health and Community Services Regions* (régions de services de santé et de services communautaires) pour aider les jeunes âgés de 12 à 18 ans. À l'échelon de la commission régionale, les fonds sont consacrés aux services en

établissement et de santé mentale pour les jeunes à risque et à la mise en œuvre de moyens préventifs dans la communauté afin d'aider les jeunes.

Project Administration (administration des projets) (investissement) – Il s'agit de fonds servant à financer l'administration générale de l'initiative de la PNE, qui relève du *Department of Health and Community Services*.

Tableau 20 – Terre-Neuve-et-Labrador : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE en fonction du nom du programme*	2001–2002		2002–2003		2003–2004		2004–2005	
	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants
<i>Newfoundland and Labrador Child Benefit</i>	20 000	32 000	20 314	31 500	19 800	30 000	18 834	29 306
<i>Unlicensed Child-Care**</i>	461	680	424	630	425	650	366	525
<i>School-Based Infant Care</i>	s.o.	11	s.o.	13	s.o.	5	s.o.	10
<i>Extended Drug Card Program**</i>	300	450	340	550	400	600	600	883
<i>Family Resource Centres**</i>	1 475	1 853	2 217	3 008	3 000	4 000	2 601	2 748
<i>Community Youth Network</i>	6 599	7 689	3 469	5 733	3 120	5 159	3 567	8 469

* Les programmes pour lesquels nous n'avons pas de données ne sont pas indiqués.

** Représente la moyenne mensuelle.

Remarque : s.o. indique que nous ne disposons pas de données pour cette catégorie.

Île-du-Prince-Édouard

À l'Île-du-Prince-Édouard, la PNE a un objectif double : aider les parents à s'intégrer au marché du travail et y rester, et améliorer les services à la petite enfance. L'Île-du-Prince-Édouard a instauré un certain nombre d'initiatives de réinvestissement à ces deux fins.

Les prestations liées à la PNE sont considérées comme un revenu dans le cadre du programme d'aide sociale. Ces prestations sont déduites intégralement des sommes reçues par les bénéficiaires de l'aide sociale. Toutes les majorations du Supplément de la PNE décrétées depuis 2001 ont servi à financer une augmentation de la *Healthy Child Allowance* (allocation pour la santé des enfants), une prestation d'aide sociale.

Les réinvestissements et les investissements de l'Île-du-Prince-Édouard incluent :

PEI Child-Care Benefit (prestation de l'Île-du-Prince-Édouard pour la garde d'enfants) – Il s'agit d'une amélioration du *Child-Care Subsidy Program*. Cette initiative a servi à offrir l'accès et une aide financière accrue aux services de garde agréés pour les enfants de la province.

PEI Family Health Benefit (prestation familiale pour soins de santé) – Ce programme vise à aider les familles à faible revenu à couvrir les coûts des médicaments d'ordonnance. L'admissibilité repose sur la taille de la famille ainsi que sur son revenu net de l'année précédente.

Speech Therapy Innovation (innovation en orthophonie) – Ce programme fait partie de la *Healthy Child Development Strategy* (stratégie pour le développement sain des enfants), qui reconnaît l'importance de l'intervention précoce dans le développement des enfants. Par l'entremise de ce programme, les enfants d'âge préscolaire, les parents et les groupes communautaires

bénéficient d'initiatives d'orthophonie. À compter de 2004-2005, ce programme était supporté par des fonds des transferts fédéraux dans le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Autism Integration Project (projet d'intégration des autistes) – Ce programme fait également partie de la *Healthy Child Development Strategy*. Des interventions thérapeutiques se font directement auprès des enfants d'âge préscolaire atteints d'autisme. À compter de 2004-2005, ce programme était supporté par des fonds des transferts fédéraux dans le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Looking After Children (Veiller sur les enfants) – Les fonds de la PNE ont été essentiels pour la mise en œuvre de ce projet visant à offrir des services aux enfants pris en charge par les services publics. Il y a eu notamment l'élaboration de politiques fondées sur des recherches, la formation des fournisseurs de services, l'acquisition de matériel et la conception de mécanismes d'examen.

Children-in-Care Initiatives (initiatives pour les enfants pris en charge) – Les fonds de la PNE ont également servi à appuyer la prestation des services offerts aux enfants pris en charge à l'Île-du-Prince-Édouard. L'augmentation du nombre d'employés dans les services remaniés de protection de l'enfance s'est traduite par une amélioration de la planification de la qualité des services auprès des enfants et de leurs familles.

Children's Mental Health (santé mentale des enfants) – La PNE assure les fonds nécessaires pour financer la formation d'une nouvelle équipe clinique multidisciplinaire pour la santé mentale des enfants. Cette équipe offre une meilleure intervention aux familles de la province qui ont des enfants ayant des troubles de santé mentale complexes.



Healthy Child Allowance (allocation pour enfants en santé) – Il s'agit d'une prestation d'aide sociale payable aux familles avec enfants de moins de 18 ans afin de leur permettre de participer à des activités sportives, récréatives et culturelles. En juillet 2004, le montant de la prestation est passé de 55 \$ à 59 \$ par mois.

Employment Enhancement and Job Creation Programs (programmes d'amélioration de l'emploi et de création d'emplois) – Les fonds de la PNE ont servi à l'intensification des activités dans le cadre de ces programmes. La contribution de la PNE a permis à des parents bénéficiaires de l'aide sociale

d'améliorer leurs compétences et de décrocher un emploi.

Literacy/Adult Basic Education Program (programme d'alphabétisation et d'éducation de base pour adultes) – L'alphabétisation est un tremplin vers l'autonomie. Ce programme, qui est exécuté par le *PEI Institute of Adult and Community Education*, a aidé à mettre sur pied des cours d'alphabétisation pour adultes dispensés dans la communauté. Les fonds de la PNE aident chaque année des parents à faible revenu à profiter de ce programme.

Tableau 21 – Île-du-Prince-Édouard : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Garde d'enfants et garderies <i>PEI Child-Care Benefit</i>	700	700	700	700
Prestations d'assurance-maladie complémentaires <i>PEI Family Health Benefit</i>	170	220	250	250
Services à la petite enfance et aux enfants à risque				
<i>Speech Therapy Innovation</i>	–	75	75	–
<i>Autism Integration Project</i>	–	125	125	–
<i>Looking After Children</i>	50	50	50	50
<i>Children-in-Care Initiatives</i>	150	150	450	450
<i>Children's Mental Health</i>	250	250	250	250
<i>Healthy Child Allowance</i>	970	1 180	1 392	1 590
Autres				
<i>Employment Enhancement and Job Creation Programs</i>	200	200	200	200
<i>Literacy/Adult Basic Education Program</i>	100	100	100	100
<i>Family Legal Aid Program*</i>	–	–	80	80
TOTAL	2 590	3 050	3 672	3 670

* Anciennement nommé *Family Support Orders Program*.

Remarque : Les totaux ont été arrondis.

Family Legal Aid Program (autrefois appelé **Family Support Orders Program**) (programme d'aide juridique aux familles) – Ce programme offre des services juridiques aux parents à faible revenu qui ont le droit de garde et à leurs enfants, pour les aider à régler les questions de garde, d'accès ou

de soutien en rapport avec le droit de la famille. En 2004-2005, ce programme a été transféré des Services sociaux au Bureau du procureur général et il a été élargi afin de pouvoir offrir des services à une plus grande partie de la population.

Tableau 22 – Île-du-Prince-Édouard : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE en fonction du nom du programme	2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants
<i>PEI Child-Care Benefit</i>	1 100	1 100	1 000	1 200	1 000	1 200	950	1 100
<i>PEI Family Health Benefit</i>	400	800	400	700	400	720	564	760
<i>Speech Therapy Innovation</i>	–	–	250	300	250	300	–	–
<i>Autism Integration Project</i>	–	–	50	50	50	50	–	–
<i>Looking After Children</i>	400	600	300	600	300	600	250	500
<i>Children-in-Care Initiatives</i>	200	200	275	300	250	300	200	225
<i>Children's Mental Health</i>	335	500	900	1 000	1 100	1 200	1 200	1 300
<i>Healthy Child Allowance</i>	1 350	2 500	1 300	2 500	1 050	2 000	1 260	2 370
<i>Employment Enhancement and Job Creation Programs</i>	150	300	150	300	125	250	100	200
<i>Literacy/Adult Basic Education Program</i>	100	200	100	200	100	200	100	200
<i>Family Legal Aid Program*</i>	–	–	–	–	24	29	25	30

* Anciennement nommé *Family Support Orders Program*.



Nouvelle-Écosse

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a réalisé des progrès remarquables vers l'atténuation de la pauvreté chez les enfants et le support pour les parents à trouver et à garder un emploi dans le cadre de l'initiative conjointe de la PNE des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Il a élargi et renforcé les programmes et services de soutien aux familles à faible revenu avec enfants. Ces dernières années, la Nouvelle-Écosse a démontré qu'elle était déterminée à assurer la santé et le bien-être de ses enfants de différentes façons. Son engagement est demeuré ferme : en 2003-2004, la province estime avoir engagé un total de 30,6 millions de dollars dans les programmes liés à la PNE.

Bon nombre des engagements pris par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ont été pleinement réalisés en 2001 : en juillet, la réduction de l'aide sociale d'un montant égal au supplément de la PNE a pris fin; en août, la province a présenté la nouvelle *Employment Support and Income Assistance Act* (loi sur le soutien à l'emploi et au revenu). Ensemble, ces développements ont contribué à une amélioration globale substantielle de la santé et du bien-être des familles à faible revenu avec enfants de la Nouvelle-Écosse.

De nombreuses familles à faible revenu, qui occupaient un emploi ou qui étaient bénéficiaires de soutien au revenu, ont vu augmenter le montant total de prestations pour enfants qu'elles recevaient de la *Nova Scotia Child Benefit (NSCB)*. Cette majoration a donc augmenté considérablement le revenu de ces ménages et les a aidés à assumer les coûts associés à élever un enfant. Mais il ne s'agit là que d'une seule façon par laquelle le changement a affecté l'étendue de la pauvreté chez les enfants de la province.

Pour les parents qui recevaient du soutien au revenu, le versement de prestations pour enfants indépendamment du régime de soutien au revenu rendait la possibilité de retourner au travail plus facile et plus viable du point de vue financier. Les parents sur le marché du travail ont remarqué une augmentation de leur revenu net et ont reçu de l'aide financière supplémentaire pour le transport et les dépenses liées à l'emploi par l'entremise du nouveau programme *Employment Support* (soutien à l'emploi).

Les améliorations apportées aux soutiens à l'emploi constituent également un développement positif pour les enfants, car les parents ont reçu de l'aide supplémentaire pour défrayer les dépenses liées à la garde des enfants, et les enfants sont devenus admissibles à la prolongation du régime *Pharmacare* (assurance médicaments).

Aujourd'hui, l'Agence du revenu du Canada exécute la *NSCB*, ainsi que la prestation de base de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et le Supplément de la PNE, totalisant environ 364 millions de dollars pour 90 000 familles de la Nouvelle-Écosse en 2003-2004. Le nombre d'enfants en Nouvelle-Écosse qui ont besoin du Supplément de la PNE a diminué par rapport à 2002 et demeure en baisse parce que l'économie s'améliore et que plus de familles à faible revenu voient leur revenu augmenter grâce à des emplois plus sûrs.

Bien que la Nouvelle-Écosse ait réalisé des progrès remarquables en s'attaquant aux problèmes de la pauvreté chez les enfants, le gouvernement reconnaît qu'il reste encore beaucoup à faire. Il est engagé à réduire et à prévenir la pauvreté chez les enfants et continuera à travailler à la réalisation de cet objectif.

Les initiatives liées à la PNE de la Nouvelle-Écosse incluent:

Nova Scotia Child Benefit (NSCB) (prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse) – En 1998, le gouvernement a instauré la *NSCB* qui verse des prestations mensuelles aux familles à faible revenu afin de les aider à défrayer les dépenses associées à élever des enfants de moins de 18 ans. Cette prestation est entièrement financée par la province et s'ajoute au Supplément de la PNE. La *NSCB* est versée avec la PFCE et le Supplément de la PNE.

En 1999, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a promis que toutes les futures augmentations apportées au supplément de la PNE seraient transmises directement aux familles.

En juillet 2001, dans le cadre de la refonte du système d'aide sociale de la Nouvelle-Écosse, les prestations pour enfants ont été enlevées de l'aide sociale. Ce changement politique impliquait que les parents à faible revenu recevraient des prestations pour enfants des deux gouvernements, qu'ils soient ou non bénéficiaires de l'aide au revenu. La *NSCB* a été augmentée, et verse maintenant pour les enfants de familles à faible revenu une prestation annuelle maximale de 445 \$ pour le premier enfant, de 645 \$ pour le deuxième enfant, et de 720 \$ pour le troisième enfant et chaque enfant additionnel.

Centre-Based Child Care (services de garde offerts en garderie) – Deux cent trente nouveaux espaces subventionnés de garde d'enfants en garderie sont financés sous les auspices de la PNE depuis 1998, dont 30 pour des enfants ayant des besoins spéciaux.

Early Intervention Programs (programmes d'intervention précoce) – Ces programmes aident les enfants d'âge préscolaire aux prises avec des troubles du développement à réaliser leur potentiel. On a offert des subventions de fonctionnement supplémentaires aux centres actuels et lancé de nouveaux programmes visant à ce que toutes les familles de la province aient accès à ce service.

Community-Based Prevention Programs (programmes communautaires de prévention) – Ces programmes s'inspirent des programmes à travers la province afin de promouvoir le bien-être des enfants et des familles, et de prévenir la violence envers les enfants et la négligence. Ces programmes de prévention sont conçus expressément pour venir en aide aux familles à faible revenu.



Tableau 23 – Nouvelle-Écosse : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné <i>Nova Scotia Child Benefit</i>	26 698	28 334	28 400	28 400
Garde d'enfants et garderies <i>Centre-Based Child Care</i>	1 537	1 537	1 537	1 537
Services à la petite enfance et aux enfants à risque <i>Early Intervention Programs</i>	675	675	675	675
<i>Community-Based Prevention Programs*</i>	564	350	—	—
TOTAL	29 474	30 896	30 612	30 612

* Le financement de la PNE pour le *Community-Based Prevention Program* a été révolu. Les programmes sont maintenant financés par d'autres sources.

Remarque : Les totaux ont été arrondis.

Tableau 24 – Nouvelle-Écosse : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE en fonction du nom du programme*	2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants
<i>Nova Scotia Child Benefit</i>	33 224	55 986	31 905	53 961	30 743	52 054	29 292	49 732
<i>Centre-Based Child Care</i>	s.o.	230	s.o.	230	s.o.	230	s.o.	230
<i>Early Intervention Programs</i>	s.o.	105	s.o.	105	s.o.	105	s.o.	105

* Les programmes pour lesquels nous n'avions pas de données ne sont pas indiqués.

Remarque : s.o. indique que nous ne disposons pas de données à ce sujet.

Nouveau-Brunswick

Le gouvernement continue à renforcer les programmes et des services qui aident à réduire et à prévenir la pauvreté chez les enfants et les familles, qui favorisent la participation au marché du travail et qui stimulent le développement de la petite enfance.

En 1998-1999, le Nouveau-Brunswick a transmis la valeur totale du Supplément de la PNE fédéral aux familles bénéficiaires de l'aide sociale, et la province a continué cette pratique pour ce qui touche les augmentations ultérieures. En août 1998, la province a engagé des investissements dans le cadre de l'initiative de la PNE en augmentant les fonds destinés à la garde d'enfants et en établissant le Service alternatif de garde d'enfants. Le Nouveau-Brunswick a constamment maintenu ou augmenté le niveau de financement de chacune de ses initiatives depuis l'établissement de la PNE en 1998.

Les investissements du Nouveau-Brunswick incluent :

Programme d'aide aux garderies – Ce programme est destiné à aider les familles à obtenir les meilleurs services de garde possibles pour leurs enfants. Il offre de l'aide financière aux parents ou aux tuteurs, ce qui leur permet d'avoir accès à des services de garde de qualité à coût abordable dans une garderie agréée. Avant l'initiative liée à la PNE, en 1997-1998, le Nouveau-Brunswick avait investi 4,23 millions de dollars dans le Programme d'aide aux garderies. Le Nouveau-Brunswick a consacré des fonds supplémentaires à ce même programme pour aider à réaliser les objectifs de la PNE chaque année depuis le début de l'initiative en 1998.

Service alternatif de garde d'enfants – Les parents ou les tuteurs à faible revenu qui sont aux études ou qui travaillent et qui n'ont pas accès aux services de garde agréés peuvent également bénéficier d'une aide financière. Le programme est destiné à venir en aide à ceux qui ont besoin de services de garde en soirée, la nuit et les fins de semaine, ou à ceux qui habitent dans une localité où il n'y a pas de services de garde agréés.

Stratégie provinciale concernant l'allaitement

– Cette stratégie vise à promouvoir, à protéger et à favoriser l'allaitement.

Partenariat alimentaire « pour un esprit sain »

– Ce programme vise à répondre aux besoins alimentaires des élèves de niveau primaire en leur offrant un petit déjeuner de base. Environ 2 150 enfants ont bénéficié de ce programme pilote. Le programme s'est développé considérablement en 2000-2001 et il a été renommé Partenariat alimentaire « pour un esprit sain ». Il a profité à environ 26 000 élèves de toute la province en 2003-2004.

Milieu propice à l'apprentissage – Ce programme vise à répondre aux besoins non satisfaits des enfants, en déterminant des pratiques exemplaires en matière de discipline dans le système scolaire lorsqu'un milieu propice à lui seul ne suffit pas. Il s'agit notamment d'établir des limites de comportement et de déterminer les responsabilités de tous les partenaires du système scolaire.

Alcoolisme et toxicomanie chez les jeunes – Le Programme régional de traitement des dépendances à l'intention des jeunes est un programme communautaire offert par le ministère de la Santé et du Bien-être, par l'entremise des corporations hospitalières régionales. Il offre des services de traitement aux jeunes qui abusent de l'alcool et des drogues dans leur propre communauté. En 1997-1998, avant l'instauration de la PNE, le Nouveau-Brunswick avait investi 0,6 million de dollars dans le traitement de la toxicomanie chez les jeunes. Les sommes dépensées auparavant, combinées aux investissements supplémentaires, ont entraîné une hausse substantielle des dépenses engagées par le Nouveau-Brunswick dans ce programme. Grâce au financement amélioré, 1 700 enfants et jeunes âgés de 12 à 19 ans ont reçu des services accrus de sensibilisation à l'alcoolisme et à la toxicomanie et de prévention et de traitement de ces dépendances en 2003-2004.

En plus de ses initiatives liées à la PNE, le Nouveau-Brunswick aide également à répondre aux besoins des familles avec enfants en consacrant plus de 20 millions de dollars par année à la Prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick, qui comprend le Supplément au revenu gagné.



Tableau 25 – Nouveau-Brunswick : Investissements liés à la PNE

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Garde d'enfants et garderies				
Programme d'aide aux garderies	1 233	1 310	1 360	2 368
Service alternatif de garde d'enfants	738	789	746	650
Services à la petite enfance et aux enfants à risque				
Stratégie provinciale concernant l'allaitement	40	3	9	12
Partenariat alimentaire «pour un esprit sain»	880	816	708	708
Milieu propice à l'apprentissage	3 000	4 000	4 000	4 000
Initiatives jeunesse				
Alcoolisme et toxicomanie chez les jeunes	1 262	1 393	1 539	1 603
TOTAL	7 153	8 311	8 361	9 341

Remarques : 1) Les chiffres ne comprennent pas les fonds investis dans les secteurs de programme ci-dessus avant l'instauration de la PNE en 1998. Les dépenses totales pour ces programmes se sont élevées à 12,0 millions de dollars en 2001-2002, à 14,8 millions de dollars en 2002-2003 et elles sont estimées à 13,2 millions de dollars en 2003-2004 et à 12,5 millions de dollars en 2004-2005.

2) Les totaux ont été arrondis.

Tableau 26 – Nouveau-Brunswick : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE en fonction du nom du programme*	2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants
Programme d'aide aux garderies	s.o.	2 303	s.o.	1 886	s.o.	1 987	s.o.	3 000
Service alternatif de garde d'enfants	s.o.	283	s.o.	533	s.o.	665	s.o.	300
Partenariat alimentaire « pour un esprit sain »**	s.o.	27 600	s.o.	34 684	s.o.	26 062	s.o.	25 378
Milieu propice à l'apprentissage	s.o.	122 792	s.o.	120 600	s.o.	118 869	s.o.	117 600
Alcoolisme et toxicomanie chez les jeunes	s.o.	1 665	s.o.	1 790	s.o.	1 779	s.o.	1 663

* Les programmes pour lesquels nous n'avons pas de données ne sont pas indiqués.

** Le nombre d'enfants participant au Partenariat alimentaire «pour un esprit sain» diffère du nombre dans *La Prestation nationale pour enfants - Rapport d'étape: 2003*, par suite à la déclaration de nombres actuels plutôt que de nombres basés sur la formule de financement.

Remarque : s.o. indique que nous ne disposons pas de données à ce sujet.

Ontario

Les initiatives liées à la PNE en Ontario visent à prévenir et à réduire l'ampleur de la pauvreté chez les enfants, à encourager les gens à s'intégrer au marché du travail et à favoriser l'apprentissage et le développement des enfants de familles à faible revenu.

L'Ontario rajuste les paiements d'aide sociale en considérant le montant du Supplément de la PNE que touchent les bénéficiaires comme revenu non exempté, c'est-à-dire que le montant réel du Supplément de la PNE que le client reçoit est considéré comme un revenu par rapport à l'allocation d'aide sociale.

Dans le budget de 2004, le gouvernement de l'Ontario a annoncé que les prestations d'aide sociale ne seraient pas réduites du montant égal à la majoration du Supplément de la PNE mis en vigueur par le gouvernement fédéral en juillet 2004, pour une période d'un an. Il a également annoncé dans son budget de 2005 que ces prestations ne seraient pas réduites d'un montant équivalant aux majorations de juillet 2004 et de juillet 2005 du Supplément de la PNE, pour une période d'un an.

En Ontario, le gouvernement provincial et les administrations municipales ont investi des sommes considérables dans les initiatives liées à la PNE. Les coûts de l'aide sociale étant partagés entre la province et les municipalités, chacun de ces gouvernements a un rôle à jouer dans la stratégie de réinvestissement de l'Ontario.

Les réinvestissements et les investissements de l'Ontario incluent :

Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants – Chaque année, le gouvernement consacre plus de 200 millions de dollars à ce programme, financé par les réinvestissements liés à la PNE et d'autres investissements provinciaux,

notamment 40 millions de dollars provenant de l'ancien crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants. Créé en 1998, le Supplément de revenu pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants verse aux familles travailleuses à revenu faible et modeste une prestation pour chaque enfant de moins de sept ans. Les familles sont admissibles au supplément si elles ont un revenu d'emploi supérieur à 5 000 \$ par an, qu'elles aient des frais de garde d'enfants ou non. Le supplément est également offert aux familles dont les parents fréquentent l'école ou suivent des programmes de formation et ont des frais de garde d'enfants admissibles. Les prestations commencent à diminuer lorsque le revenu net de la famille atteint 20 000 \$.

En 2000-2001, l'Ontario a instauré une prestation supplémentaire de 210 \$ par enfant, pour les familles monoparentales, ce qui apportait le maximum de prestations annuelles à 1 310 \$ par enfant de moins de sept ans, pour les familles monoparentales. Pour les familles biparentales, le maximum de prestations annuelles par enfant de moins de sept ans se portait à 1 100 \$. Le financement pour le supplément pour les chefs de familles monoparentales représente un investissement supplémentaire de l'Ontario en faveur des enfants de familles à faible revenu.

Plan en quatre points pour la santé mentale des enfants – La province consacre 20 millions de dollars à des secteurs de service critiques pour la santé mentale des enfants. Le plan offre des services intensifs aux enfants et aux familles, des services d'urgence mobiles, des services de télépsychiatrie ainsi que des outils d'accueil et d'évaluation partagés.

Centres de traitement des enfants – La province a consacré 22 millions de dollars à l'élaboration de méthodes novatrices visant à aider les enfants ayant des besoins spéciaux.



Stratégies municipales de réinvestissement

– Les municipalités de l'Ontario mettent en œuvre leurs propres initiatives dans le cadre de la stratégie globale de réinvestissement de la

province. Conçues pour satisfaire les priorités et besoins locaux, ces stratégies comprennent des programmes d'intervention précoce, de garde d'enfants, d'aides à l'emploi et de prévention.

Tableau 27 – Ontario : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2001-2002*	2002-2003	2003-2004	2004-2005
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Garde d'enfants et garderies Supplément de revenu de l'Ontario (SRO) pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants**	149 422	148 736	164 520	170 000
Services à la petite enfance et aux enfants à risque Plan en quatre points pour la santé mentale des enfants	20 000	20 000	20 000	20 000
Centres de traitement des enfants	20 000	22 000	22 000	22 000
Autre Stratégies municipales de réinvestissement	38 317	40 507	42 822	43 591
TOTAL	227 740	231 243	249 342	255 591

* Certaines dépenses pour 2001-2002 diffèrent des dépenses présentées dans le document intitulé *La Prestation nationale pour enfants – Rapport d'étape : 2003* en raison d'une révision des données.

** Les montants pour 2004-2005 représentent 133 millions de dollars en réinvestissements liés à la PNE et 37 millions de dollars en investissements supplémentaires par le gouvernement de l'Ontario. Les montants ne comprennent pas les 40 millions de dollars affectés auparavant à l'ancien Crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants. Le SRO est un programme auquel on doit déposer une demande. Les prestations sont calculées selon la déclaration de revenu de l'année précédente et les familles ont trois ans pour remplir leur déclaration de revenu. Une fois leur déclaration complétée, les familles ont droit à 18 mois pour remplir leur demande pour le SRO. Historiquement, il faut attendre trois ans suite à la fermeture du SRO pour une année spécifique, pour en établir le degré d'utilisation.

Remarque : Les totaux ont été arrondis.

Tableau 28 – Ontario : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE en fonction du nom du programme*	2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants
Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants**	210 885	336 227	197 837	314 225	222 000	367 000	222 000	367 000

* Les programmes pour lesquels nous n'avons pas de données ne sont pas indiqués.

** Le SRO est un programme sous forme d'application. Les prestations sont calculées selon leur déclaration de revenu de l'année précédente et les familles ont trois ans pour remplir leur déclaration de revenu. Une fois leur déclaration complétée, les familles ont droit à 18 mois pour remplir leur demande pour le SRO. Historiquement, il faut attendre trois ans suite à la fermeture du SRO pour une année spécifique, pour en établir le degré d'utilisation.

Manitoba

Le Manitoba²⁹ a continué à investir dans les programmes et les services qui aident à réduire et à prévenir la pauvreté chez les enfants et les familles et qui favorisent la participation au marché du travail et le développement de la petite enfance.

En 1998, lorsque le Supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE) était introduit, le Manitoba, comme la plupart des provinces réduit les prestations pour les familles bénéficiaires d'aide sociale par un montant équivalent au supplément, et redirigea ces fonds vers des programmes et services visant les familles à faible revenu avec enfants au Manitoba.

Au cours de l'an 2000, dans le but d'apporter un appui accru aux familles bénéficiaires d'aide sociale, le Manitoba a initié un rétablissement progressif du Supplément de la PNE. En janvier 2004, on instaurait la phase finale de ce rétablissement, restaurant le Supplément de la PNE au complet pour les familles bénéficiaires d'aide sociale.

En plus du rétablissement du Supplément de la PNE, les réinvestissements et les investissements du Manitoba incluent :

Garde de jour pour enfants Manitoba – (anciennement Garde d'enfants) – D'avril 1999 à mars 2005, les fonds pour les garderies au Manitoba ont augmenté de plus de 51 pour cent, atteignant 78,3 millions de dollars³⁰, ce qui a contribué à améliorer les salaires, les possibilités de formation et les soutiens des éducateurs de la petite enfance et à offrir des subventions supplémentaires pour les enfants. Des fonds supplémentaires ont été alloués pour intégrer davantage d'enfants ayant une incapacité dans le système de garde d'enfants et augmenter le nombre de places financées.

Services spéciaux pour enfants – Des services axés sur la famille sont offerts à un plus grand

nombre de familles afin de leur permettre de garder leur enfant ayant une incapacité physique ou mentale à la maison dans la mesure du possible, et pour promouvoir le développement de dispositions communautaires normalisées.

Bébés en santé – Bébés en santé, un programme de soutien aux femmes enceintes et aux nouvelles familles, comporte deux volets : la Prestation prénatale du Manitoba et les Programmes d'aide communautaire de Bébés en santé. La Prestation prénatale du Manitoba est une prestation mensuelle qui aide les femmes à revenu faible et modéré à satisfaire à leurs besoins nutritionnels supplémentaires au cours de leur grossesse. La Prestation prénatale donne également accès à d'autres services tels que les Programmes d'aide communautaire Bébés en santé. Ces programmes mettent les femmes enceintes et les nouveaux parents en contact avec d'autres parents, des familles et des professionnels de la santé pour que leurs bébés restent en santé.

Le bébé avant tout – Il s'agit d'une initiative au niveau de la communauté qui consiste à soutenir les familles surmenées qui ont des enfants de trois ans et moins; l'aide est fournie dans le cadre du programme de santé publique par les Offices régionaux de la santé. Elle comporte d'abord un dépistage systématique de toutes les familles qui ont des nouveau-nés par une infirmière de la santé publique. Le programme, qui repose sur les points forts et les besoins de la famille, offre tout un éventail de modes de soutien, y compris des visites de soutien intensifs à domicile effectuées par un paraprofessionnel formé ou des références aux services communautaires en place.

Départ précoce – Il s'agit d'un programme de visite à domicile au niveau de la communauté pour les enfants d'âge préscolaire, qui est offert essentiellement par l'entremise de garderies agréées. Les paraprofessionnels qui se rendent à

²⁹ À partir de juillet 2000, le Manitoba a cessé de récupérer les augmentations du Supplément de la PNE auprès de toutes les familles qui reçoivent une aide au revenu. Depuis juillet 2001, le Manitoba ne recouvre plus le Supplément de la PNE versé pour les enfants de 6 ans et moins. En janvier 2003, il a cessé de récupérer le Supplément de la PNE pour les enfants âgés de 7 à 11 ans, et à partir de janvier 2004, pour les enfants âgés de 12 à 17 ans.

³⁰ Ce qui comprend des transferts fédéraux sous l'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance de 2000 et dans le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants de 2003 ainsi que des fonds de revenu provinciaux.



domicile travaillent avec les familles à développer leurs compétences parentales, à renforcer leur attachement, à les aider à préparer les enfants à leur entrée à l'école et à relier les familles aux ressources déjà en place dans leur communauté.

Approche parent-enfant – Il s'agit de réunir des ressources au sein de coalitions communautaires dans toute la province pour soutenir les parents, améliorer la nutrition et l'alphabétisation chez les enfants et accroître la capacité des communautés à aider les familles. Chaque coalition axée sur les parents et enfants détermine le format unique que prendront les activités en se fondant sur les besoins de la communauté.

HALTE AU SAF – Il s'agit d'un programme d'encadrement de trois ans pour les femmes courant le risque d'avoir un enfant atteint du syndrome de l'alcoolisation foetale. Suite au succès des deux emplacements à Winnipeg, le programme HALTE AU SAF a été étendu à Thompson et à The Pas dans le Nord du Manitoba.

Programmes pour les enfants ayant des besoins spéciaux dans les écoles – Cette initiative fournit des fonds et des services de consultation pour l'élaboration et l'exécution d'interventions dans les écoles auprès des élèves ayant des besoins spéciaux.

Écoles en santé – Écoles en santé est une initiative manitobaine qui envisage la santé en milieu scolaire de manière globale et dont le but est d'encourager la santé physique et émotionnelle et le bien-être social des élèves et de leurs familles, ainsi que du personnel et des communautés scolaires. Cette initiative reconnaît qu'une bonne santé joue un rôle important dans l'apprentissage et que la position particulière des écoles leur permet d'avoir une influence positive sur la santé des enfants, des jeunes et de leurs familles. Écoles en santé met l'accent sur les enjeux prioritaires en matière de santé dont l'activité physique, une alimentation saine, la sécurité, la prévention des blessures et la promotion de la santé mentale. Il s'agit d'une initiative dont le but est d'établir un lien entre le milieu de la santé et le milieu scolaire pour promouvoir la santé chez les enfants et dans les écoles.

Autres programmes – Conformément au Cadre pour les enfants sains, ces programmes sont destinés aux mères et aux enfants à risque et sont offerts par des organismes communautaires. Par exemple, le Projet de soutien pour les parents, initiative à deux volets visant à offrir du soutien et de l'aide aux mères adolescentes « à risque », se retrouve dans cette catégorie.

Éducation, citoyenneté et jeunesse dans le cadre de l'Initiative du développement de la petite enfance – Ce programme vise à aider les districts scolaires dans leurs efforts visant à fournir une gamme de services intersectoriels aux enfants d'âge préscolaire (de la naissance à l'âge scolaire). Avec les parents, la communauté et l'initiative Enfants en santé Manitoba, cette initiative vise à promouvoir la capacité d'apprentissage des enfants d'âge préscolaire, avant leur entrée au primaire.

Alphabétisation précoce – Ce programme de subventions soutient les efforts des districts scolaires en vue de mettre en œuvre des programmes d'intervention précoce en matière d'alphabétisation qui accéléreront l'alphabétisation des élèves de première année éprouvant le plus de difficulté.

Développement des adolescents en santé – Le programme Enfants en santé Manitoba donne des fonds aux groupes communautaires qui contribuent au développement sain des adolescents, notamment des initiatives visant la prévention de la grossesse chez les adolescentes grâce à des programmes de santé et de mieux-être et des initiatives de mentorat.

Participation au marché du travail – Cette initiative fournit aux parents à faible revenu qui sont sur le marché du travail ou bénéficiaires de l'aide sociale toute une gamme de mesures de soutien afin de les aider à trouver et à conserver un emploi. Les mesures d'aide à l'emploi comprennent des évaluations des besoins et des compétences, de l'information sur les conditions du marché du travail, de l'aide pour le développement des compétences et des services de formation axés sur l'emploi, ainsi que de l'assistance pour le placement ou la recherche d'emploi.

Tableau 29 – Manitoba : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2001-2002*	2002-2003	2003-2004	2004-2005
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Garde d'enfants et garderies				
Garde de jour pour enfants Manitoba ** *** *****	6 394	3 197	2 534	6 674
Services à la petite enfance et aux enfants à risque				
Services spéciaux pour les enfants ** ***	326	318	2 500	2 852
Enfants en santé Manitoba :				
Bébé en santé ***	3 170	4 394	4 388	4 597
Le bébé avant tout *** *****	4 255	5 864	6 023	6 577
Départ précoce *** *****	1 096	1 475	1 417	1 934
Approche parent-enfant ***	920	2 136	2 659	3 000
HALTE AU SAF ***	581	717	704	714
Programmes pour les enfants ayant des besoins spéciaux dans les écoles	770	955	2 519	3 602
Écoles en santé	92	234	370	40
Autres programmes	818	981	1 001	1 004
Éducation, citoyenneté et jeunesse dans le cadre de l'Initiative du développement de la petite enfance ***	547	551	681	668
Alphabétisation précoce	5 700	5 700	5 700	6 200
Initiatives jeunesse				
Développement des adolescents en santé	313	294	295	286
Autres				
Participation au marché du travail	2 069	2 364	2 098	2 102
Accession à l'autonomie – Nouvelles initiatives d'aide sociale ** *****	7 324	9 024	12 724	15 424
TOTAL ***	34 375	38 205	45 612	55 674

* Certains montants pour l'année 2001-2002 diffèrent des montants dans *La Prestation nationale pour enfants - Rapport d'étape: 2003* en raison d'une révision des données.

** Les montants indiqués pour Garde de jour pour enfants Manitoba, les Services spéciaux pour les enfants et les Nouvelles initiatives d'aide sociale représentent de nouveaux montants supplémentaires de financement seulement et ne comprennent pas le financement de base déjà en place avant l'introduction de la PNE.

*** Les chiffres tiennent compte du financement offert grâce au recouvrement résiduel du Supplément de la PNE, au recouvrement de l'Allocation spéciale pour enfants, et aux transferts fédéraux sous l'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance de 2000 (11,1 millions de dollars en 2001-2002, 14,7 millions de dollars en 2002-2003, 18,3 millions de dollars en 2003-2004 et 18,3 millions de dollars en 2004-2005), ainsi que les recettes provinciales.

**** Les montants comprennent des fonds reçus par l'entremise des transferts fédéraux dans le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants de 2003 (0,9 million de dollars en 2003-2004 et 5,5 millions de dollars en 2004-2005).

***** Les réinvestissements et les investissements comprennent les dépenses relatives à l'augmentation des taux du Programme d'aide à l'emploi et au revenu et le Rétablissement du Supplément de la PNE pour les familles bénéficiaires du Programme d'aide à l'emploi et au revenu. En 2001-2002, un total de 5,6 millions de dollars a été consacré pour la majoration du taux et le Rétablissement du Supplément à la PNE. En 2002-2003, 7,3 millions de dollars ont été consacrés au rétablissement du Supplément à la PNE. On estime qu'en 2003-2004, 11,0 millions de dollars ont été dépensés au Rétablissement du Supplément à la PNE et en 2004-2005, 13,7 millions de dollars y ont été dépensés.

Remarque : Les totaux ont été arrondis.



Accession à l'autonomie – Nouvelles initiatives d'aide sociale – Le Manitoba a augmenté les mesures de soutien pour les parents qui intègrent ou réintègrent le marché du travail ainsi que les prestations pour les familles qui reçoivent de

l'aide sociale. Les mesures de soutien aux centres d'emploi et les incitations au travail ainsi que l'aide versée aux citoyens pour qu'ils deviennent autonomes ont été améliorées.

Tableau 30 – Manitoba : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE en fonction du nom du programme*	2001–2002		2002–2003		2003–2004		2004–2005	
	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants
Garde de jour pour enfants Manitoba	s.o.	11 020	s.o.	11 455	s.o.	11 568	s.o.	11 027
Services spéciaux pour les enfants	s.o.	3 536	s.o.	3 593	s.o.	3 712	s.o.	4 175
Bébé en santé	6 622	s.o.	7 231	s.o.	8 379	s.o.	8 505	s.o.
Le bébé avant tout	825	825	1 114	1 114	1 150	1 150	1 342	1 342
Départ précoce	235	500	270	533	318	509	148	213
HALTE AU SAF	86	s.o.	120	s.o.	130	s.o.	130	s.o.
Programmes pour les enfants ayant des besoins spéciaux dans les écoles	33	33	57	57	69	69	78	78
Autres programmes	896	1 439	939	1 518	579	789	639	814
Éducation, citoyenneté et jeunesse dans le cadre de l'Initiative du développement de la petite enfance	s.o.	13 540	s.o.	12 908	s.o.	12 338	s.o.	12 310
Alphabétisation précoce	s.o.	2 466	s.o.	2 477	s.o.	3 178	s.o.	3 300
Développement des adolescents en santé	s.o.	1 075	s.o.	1 085	s.o.	1 085	s.o.	1 080
Participation au marché du travail	828	s.o.	761	s.o.	647	s.o.	580	s.o.
Accession à l'autonomie – Nouvelles initiatives d'aide sociale								
Mesures incitatives au travail	2 900	s.o.	2 900	s.o.	2 900	s.o.	2 900	s.o.
Soutien des centres d'emploi	2 214	s.o.	2 214	s.o.	2 214	s.o.	2 214	s.o.
Comptes de développement personnel	15	s.o.	15	s.o.	15	s.o.	15	s.o.
Fournitures scolaires	6 940	s.o.	6 940	s.o.	6 940	s.o.	6 940	s.o.

* Les programmes pour lesquels nous n'avons pas de données ne sont pas indiqués.

Remarque : s.o. indique que nous ne disposons pas de données pour cette catégorie.

Saskatchewan

La Saskatchewan a réinvesti les économies réalisées à partir des dépenses fédérales vers la PNE dans des initiatives qui réduisent la pauvreté chez les enfants ou la préviennent, aident les parents à participer au marché du travail et harmonisent davantage les programmes de prestations pour enfants.

Les initiatives liées à la PNE en Saskatchewan offrent des mesures d'aide généralisées, indépendantes de l'aide sociale, conçues pour aider les résidents de cette province à jouir d'une meilleure qualité de vie en favorisant l'indépendance économique et l'intégration sociale.

Lorsque la PNE a été établie en 1998, la Saskatchewan a ajouté aux fonds de réinvestissement ses propres fonds d'investissement. Ces fonds supplémentaires lui ont permis de retirer complètement de l'aide sociale les prestations de base pour enfants (simulant une PNE déjà arrivé à maturité au lieu de procéder graduellement) et d'accorder des prestations comparables aux familles à faible revenu qui travaillent. La nouvelle structure a été conçue pour supporter la stratégie de la PNE à l'effet de diminuer le « mur de l'aide sociale » et de verser des prestations pour enfants en fonction du revenu qui demeurent disponibles lorsque les familles quittent l'aide sociale pour s'intégrer au marché du travail. La prestation remaniée, désignée sous le nom de *Saskatchewan Child Benefit* (prestation pour enfants de la Saskatchewan), est versée avec la Prestation fiscale canadienne pour enfants en un paiement unique afin d'éviter les chevauchements et de simplifier l'administration.

La *Saskatchewan Child Benefit* est ajustée par un montant égal aux augmentations fédérales apportées au Supplément de la PNE. Le montant total de prestations fédérales et provinciales conjuguées que les familles reçoivent est le même que ce qu'ils auraient reçu sous le modèle antérieur

de bénéfices pour enfants sous l'aide sociale. Le *Saskatchewan Child Benefit* sera graduellement remplacé par les augmentations au Supplément de la PNE. On s'attend que le *Saskatchewan Child Benefit* ait été complètement éliminée d'ici juillet 2006.

En 2004-2005, un nouveau programme a été annoncé pour que les familles à faible revenu puissent accéder à des logements de qualité. Le *Saskatchewan Rental Housing Supplement* (supplément au logement locatif de la Saskatchewan) sera offert aux familles à faible revenu qui travaillent et aux bénéficiaires de l'aide sociale. Le programme fut élaboré en 2004 et mis en œuvre en 2005.

Les autres initiatives liées à la PNE de la Saskatchewan incluent:

Saskatchewan Child Benefit (prestation pour enfants de la Saskatchewan) – Ce paiement, versé aux parents à faible revenu, est conçu pour les aider à couvrir les coûts associés à élever leurs enfants. Combiné au Supplément de la PNE, ce programme remplace les prestations pour enfants de l'aide sociale et verse des prestations pour enfants aux familles à faible revenu, que les parents soient bénéficiaires de l'aide sociale ou sur le marché du travail. Puisque les prestations pour enfants sont versées en dehors du cadre de l'aide sociale, il est plus facile pour les parents de s'intégrer au marché du travail ou d'y rester.

Saskatchewan Employment Supplement (supplément au revenu gagné de la Saskatchewan) – Cette prestation est versée aux parents à faible revenu qui travaillent ou qui reçoivent des pensions alimentaires. Le supplément soutient l'emploi en atténuant les dépenses supplémentaires liées au fait d'avoir des enfants et que doit assumer un parent qui travaille. Il favorise en outre la collecte des pensions alimentaires en augmentant la valeur nette de ce paiement pour la famille.



Child Day-Care Program (programme de garderies) – La disponibilité de services de garde convenables est une mesure de soutien essentielle qui aide les parents à s'intégrer au marché du travail et à y rester, surtout ceux qui ont des enfants ayant des besoins spéciaux. Des fonds supplémentaires ont été affectés afin d'accroître les subventions pour la garde d'enfants, d'aménager des places additionnelles de garderie et de prévoir des mesures de soutien visant à répondre aux besoins d'inclusion des familles à faible revenu et de celles ayant des besoins élevés. Ces mesures de soutien ciblées procurent aux familles à faible revenu des services de garderie abordables et fiables de façon à ce qu'elles puissent travailler ou aller à l'école et être rassurées quant à la garde de leurs enfants.

Family Health Benefits (prestations familiales d'assurance-maladie) – Il s'agit de prestations supplémentaires d'assurance-maladie à l'intention des familles à faible revenu afin de les aider à couvrir les coûts associés à élever des enfants. Les enfants bénéficient de couvertures pour les soins dentaires, les services d'optométrie et de chiropratique, les médicaments d'ordonnance, le transport par ambulance et les fournitures médicales. Il y a en outre une couverture limitée pour les soins visuels, les médicaments et les services de chiropratique à l'intention des parents. Grâce à ce programme, les familles à faible revenu peuvent compter sur des prestations d'assurance-maladie si elles quittent l'aide sociale pour travailler et elles ne sont pas forcées de recourir à l'aide sociale en raison de ce qui leur en coûte pour les soins de santé des enfants.

Community Schools Program (programme des écoles communautaires) – En 2001-2002 et 2002-2003, des fonds accrus ont été consacrés à l'expansion du *Community Schools Program*.

Situées dans les régions à faible revenu, les écoles communautaires tentent de supprimer les obstacles à la réussite à l'école et dans la vie en attirant les parents et les ressources communautaires dans les écoles. Les programmes offerts dans les écoles communautaires visent notamment à favoriser l'acquisition de compétences parentales et à sensibiliser les parents aux besoins nutritionnels de leurs enfants et s'adressent entre autres aux enfants de prématernelle et aux parents adolescents.

Employment Support Programs (programmes de soutien à l'emploi) – Ces programmes offrent des mesures de soutien pour la formation et l'encadrement en milieu de travail, et de l'appui à la productivité en vue d'aider les individus à s'intégrer au marché du travail et à y rester. En 2002-2003, des fonds additionnels ont été offerts aux familles bénéficiaires de l'aide sociale et à des jeunes de moins de 18 ans à risque de devenir dépendants de l'aide sociale, pour qu'ils puissent obtenir un emploi et devenir autonomes.

Maintenance Enhancement Project (projet d'amélioration du soutien) – Lancée en 2002-2003, cette initiative vise à aider les chefs de familles monoparentales à faible revenu à recevoir ou à augmenter le revenu de pension alimentaire pour leurs enfants. Trois personnes ont été ajoutées au personnel des services juridiques afin d'aider les parents seuls à obtenir des ordonnances de pension alimentaire pour leurs enfants ou à faire modifier les ordonnances existantes lorsque le parent n'ayant pas la garde voit son revenu augmenter. Le revenu provenant des pensions alimentaires pour enfants aide les parents à accroître leur indépendance financière et peut être complété par le *Saskatchewan Employment Supplement* (supplément à l'emploi de la Saskatchewan).



Tableau 31 – Saskatchewan : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné				
<i>Saskatchewan Child Benefit*</i>	17 496	12 995	7 776	9 189
<i>Saskatchewan Employment Supplement</i>	11 632	12 833	12 292	13 993
Garde d'enfants et garderies				
<i>Child Day-Care Program</i>	—	915	2 015	1 014
Prestations d'assurance-maladie complémentaires				
<i>Family Health Benefits</i>	5 926	6 430	6 446	7 258
Initiatives jeunesse				
<i>Community Schools Program</i>	4 532	6 901	8 091	8 538
Autres				
<i>Employment Support Programs</i>	—	578	425	66
<i>Maintenance Enhancement Project</i>	—	98	138	167
<i>Saskatchewan Rental Housing Supplement</i>	—	—	—	298
TOTAL**	39 586	40 750	37 183	40 523
Fonds de réinvestissement non affectés***		410	4 857	5 157

* Ne comprend pas les fonds récupérés auprès du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

** Le total des dépenses présenté au tableau ci-dessus comprend les fonds d'investissements provinciaux supplémentaires de 1,6 million de dollars en 2001-2002.

*** Les fonds de réinvestissement non dépensés n'ont pas été inclus dans le total, mais ils sont reportés et sont ajoutés aux fonds de réinvestissement approximatifs pour l'exercice suivant.

Remarque : Les totaux ont été arrondis.



Tableau 32 – Saskatchewan : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE en fonction du nom du programme*	2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants
<i>Saskatchewan Child Benefit</i>	29 020	56 960	26 090	53 530	15 260	40 070	18 770	42 520
<i>Saskatchewan Employment Supplement</i>	7 510	14 810	7 870	15 540	7 650	15 190	7 710	15 280
<i>Child Day-Care Program**</i>	—	—	210	290	200	260	760	1 000
<i>Family Health Benefits</i>	23 260	37 860	21 860	35 960	20 190	34 220	20 190	35 320
<i>Community Schools Program</i>	s.o.	23 000	s.o.	25 000	s.o.	28 000	s.o.	27 000
<i>Employment Support Programs</i>	—	—	230	450	430	820	260	490
<i>Maintenance Enhancement Project</i>	—	—	6	9	13	21	s.o.	s.o.

* Les programmes pour lesquels nous n'avons pas de données ne sont pas indiqués.

** Les données sont basées sur le nombre de familles et d'enfants en date du 31 mars.

Remarque : s.o. indique que nous ne disposons pas de données pour cette catégorie.



Alberta

Les initiatives liées à la PNE en Alberta appuient les objectifs communs, soit aider à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et encourager les parents à participer au marché du travail en faisant en sorte qu'il soit plus avantageux pour eux de travailler tout en réduisant les chevauchements et le double emploi entre les programmes du gouvernement. Les programmes de l'Alberta aident également les familles à faible revenu à couvrir les coûts associés à élever leurs enfants.

Depuis 2003, l'Alberta a augmenté la combinaison de prestations de revenu et de prestations en nature, ainsi que de services aux familles bénéficiaires de l'*Alberta Works – Income Support Program* (programme de soutien du revenu – Alberta au travail)³¹ en transmettant l'augmentation complète du Supplément de la PNE directement à celles-ci.

Les réinvestissements et les investissements de l'Alberta incluent :

Child-Care Subsidy (subvention pour la garde d'enfants) – Ce programme aide les familles à faible revenu à défrayer les frais de services de garde pour leurs enfants d'âge préscolaire qui fréquentent des garderies agréées ou des garderies en milieu familial approuvées. Les parents peuvent demander la subvention s'ils ont une raison valable pour avoir besoin d'un service de garde, par exemple, s'ils travaillent ou s'ils sont en recherche d'emploi, s'ils fréquentent l'école ou si eux-mêmes ou leurs enfants ont des besoins spéciaux. En donnant aux familles à faible revenu admissibles un choix de services de garde accessibles à prix abordable, on appuie l'autonomie chez les familles, et l'atteinte de leur objectif, à savoir : assurer leur autonomie financière par le travail et la formation. Le *Kin Child-Care Pilot Project*, lancé en septembre 2003, élargit l'éventail des services de

garde offerts aux parents en allouant des fonds pour les membres admissibles de la famille qui servent régulièrement de gardiens et qui n'ont pas le droit de garde.

Quality Child Care (autrefois appelé Developmental Child Care) (programmes de garde de qualité) – Les fonds de la PNE pour cette initiative aident les familles qui en ont besoin à prendre un répit et offrent un programme d'alimentation dans les services de garderie. Le programme de répit assure un certain nombre de places en garderie pour les placements à court terme. Ces placements aident les familles d'enfants handicapés qui ont besoin de répit. Ils permettent en outre aux familles qui ont besoin de soutien de recevoir des services de counseling ou de participer à des programmes de traitement à l'avantage de leurs enfants. Les fonds orientés vers le programme d'alimentation en service de garderie contribuent à améliorer la qualité nutritionnelle des repas et des collations servis aux enfants en milieu de garde et à renseigner les parents d'enfants dans les programmes pour la garde d'enfants sur les besoins en matière d'alimentation des enfants d'âge préscolaire. En 2004-2005, les fonds ont été réorientés vers des programmes ciblés fondés sur les résultats des années antérieures.

Alberta Child Health Benefit (ACHB) (prestations d'assurance-maladie pour enfants de l'Alberta) – Ce programme a été créé à l'origine grâce aux fonds de réinvestissement de la PNE. Il offre des prestations de soins de santé aux enfants provenant de familles à faible revenu. Ce programme aide les familles à faible revenu à demeurer indépendantes de l'aide sociale, et leur permet de fournir à leurs enfants des soins de santé qu'elles n'auraient pas les moyens de payer. Sans que le bénéficiaire n'ait à payer de prime, le programme couvre les médicaments d'ordonnance, les services de soins visuels et dentaires, le transport par ambulance en

³¹ Le programme *Supports for Independence* (aide à l'autonomie) a été remplacé par *Alberta Works – Income Support Program* (Alberta au travail – programme de soutien du revenu) le 1^{er} avril 2004.



cas d'urgence et les fournitures essentielles pour les diabétiques.

Alberta Adult Health Benefit (AAHB)

(prestations d'assurance-maladie pour adultes de l'Alberta) – Ce programme permet aux familles et aux personnes seules d'obtenir les mêmes prestations de soins de santé qu'elles recevaient lorsqu'elles touchaient des prestations de soutien du revenu. Les fonds de réinvestissement liés à la PNE financent les coûts associés à l'*Alberta Adult Health Benefit* pour les parents qui ont des enfants et qui quittent l'*Alberta Works–Income Support Program*³¹ (programme de soutien du revenu – Alberta au travail) pour le marché du travail. En offrant les prestations d'assurance-maladie indépendamment des programmes de soutien du revenu, on élimine un obstacle potentiel à l'emploi tout en aidant les familles à demeurer en santé.

Protection of Children Involved in Prostitution

(protection des enfants impliqués dans la prostitution) – Cette initiative comprend l'adoption de dispositions législatives innovatrices conçues pour protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle. En vertu de cette initiative, les enfants et les jeunes bénéficient d'un milieu sûr, de conseils sur les dangers associés à la toxicomanie, de soutiens médicaux, de services de psychologues ainsi que de mesures de soutien en matière d'éducation et d'acquisition des compétences de base.

Transitional Support for Youth Leaving Child Welfare

(aide à la transition pour les jeunes qui quittent les programmes de bien-être à l'enfance) – Cette initiative vient en aide aux jeunes qui quittent le programme de bien-être à l'enfance pour devenir autonomes. En 2003-2004, les fonds ont été réorientés à l'appui de l'*Advancing Futures*

Bursary Program (programme de bourses pour l'avancement futur), lancé en novembre 2003. Les frais de scolarités, les dépenses scolaires et les frais de subsistance pour l'année scolaire sont fournis pour les jeunes qui ont été pris à charge pour une période d'au moins 18 mois, entre l'âge de 13 et de 18 ans, et qui ont présentement entre 16 et 22 ans.

Shelter Benefits (prestations de logement) – Ce réinvestissement a augmenté les prestations de logement pour les familles avec enfants bénéficiant de l'*Alberta Works–Income Support Program*³¹.

School Allowance Benefit

(prestations scolaires) – Ce réinvestissement a augmenté les prestations scolaires et est versé annuellement, au début de l'année scolaire, aux bénéficiaires de l'*Alberta Works–Income Support Program*³¹ qui ont des enfants de la maternelle à la 12^e année. Cette prestation aide à payer les fournitures scolaires et sportives, les frais d'inscription et d'autres frais relatifs à l'éducation.

Earnings Exemption Increase

(augmentation des exemptions des gains de travail) – Les fonds de réinvestissement liés à la PNE ont servi à augmenter l'exemption des gains de travail des parents seuls qui travaillent et qui bénéficient de l'*Alberta Works–Income Support Program*³¹. Cela leur permet donc d'augmenter davantage leur revenu avant de voir leurs prestations diminuer.

Employment Maintenance Benefit

(prestation de maintien de l'emploi) – Une prestation de 120 \$ par année est mise à la disposition des parents qui travaillent, afin de leur fournir un soutien supplémentaire pour couvrir les dépenses associées à leur emploi, comme le transport, les vêtements, etc.

Tableau 33 – Alberta : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2001–2002	2002–2003	2003–2004	2004–2005
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Garde d'enfants et garderies				
<i>Child-Care Subsidy</i>	6 200	6 300	7 300	7 300
<i>Quality Child Care*</i>	–	2 200	1 000	1 000
Prestations d'assurance-maladie complémentaires				
<i>Alberta Child Health Benefit</i>	16 943	18 579	20 953	22 228
<i>Alberta Adult Health Benefit</i>	–	188	987	1 834
Services à la petite enfance et aux enfants à risque				
<i>Protection of Children Involved in Prostitution</i>	600	600	600	600
Initiatives jeunesse				
<i>Transitional Support for Youth Leaving Child Welfare</i>	1 250	1 250	2 250	2 250
Autres				
<i>Shelter Benefits**</i>	4 640	4 650	6 848	5 643
<i>School Allowance Benefit**</i>	1 151	1 184	2 401	2 545
<i>Earnings Exemption Increase**</i>	940	2 840	2 914	3 452
<i>Employment Maintenance Benefit**</i>	315	327	313	363
TOTAL	32 039	38 118	45 566	47 215

* Anciennement nommé *Developmental Child Care*.

** Dans *La Prestation nationale pour enfants – Rapport d'étape : 2003*, ce programme apparaissait sous le programme *Supports for Independence (SFI)*. À partir du 1^{er} avril 2004, *Alberta Works - Income Support Program* a remplacé *Supports for Independence*.

Remarque : Les totaux ont été arrondis.



Tableau 34 – Alberta : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE en fonction du nom du programme	2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants
<i>Child-Care Subsidy</i>	s.o.	11 015	s.o.	10 158	s.o.	9 802	s.o.	9 932
<i>Quality Child Care*</i>	—	—	s.o.	21 496	s.o.	21 600	s.o.	7 747
<i>Alberta Child Health Benefit</i>	s.o.	66 293	s.o.	68 277	s.o.	66 901	s.o.	69 774
<i>Alberta Adult Health Benefit</i>	—	—	767	s.o.	1 493	s.o.	2 053	s.o.
<i>Protection of Children Involved in Prostitution</i>	s.o.	87	s.o.	86	s.o.	78	s.o.	100
<i>Transitional Support for Youth Leaving Child Welfare</i>	s.o.	1 671	s.o.	1 852	s.o.	1 673	s.o.	238
<i>Shelter Benefits**</i>	11 384	22 845	11 386	22 646	13 399	27 797	11 437	22 710
<i>School Allowance Benefit**</i>	s.o.	20 014	s.o.	20 459	s.o.	20 431	s.o.	21 366
<i>Earnings Exemption Increase** ***</i>	2 773	s.o.	2 752	s.o.	2 824	s.o.	3 345	s.o.
<i>Employment Maintenance Benefit**</i>	2 571	s.o.	2 694	s.o.	2 588	s.o.	2 996	s.o.

* Anciennement nommé *Developmental Child-Care*.

** Dans *La Prestation nationale pour enfants – Rapport d'étape : 2003*, ce programme apparaissait sous le programme *Supports for Independence (SFI)*. À partir du 1^{er} avril 2004, *Alberta Works – Income Support Program* a remplacé *Supports for Independence*.

*** Moyennes mensuelles.

Remarque : s.o. indique que nous ne disposons pas de données pour cette catégorie.



Colombie-Britannique

Les initiatives liées à la PNE en Colombie-Britannique visent à prévenir et à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants, à aider les familles à faible revenu à payer les coûts associés à élever des enfants et à encourager les parents à s'intégrer au marché du travail et à y demeurer. La province a commencé à prendre de telles mesures avant l'établissement de la PNE en instaurant la *BC Family Bonus (BCFB)* (allocation familiale de la Colombie-Britannique). Ce programme, mis en place deux ans avant l'introduction de la PNE, a servi de modèle parmi d'autres au programme national.

Comme par les années passées, la province continue d'ajuster les paiements de la *BCFB*, en tenant compte des majorations du Supplément de la PNE, de sorte que les familles reçoivent les mêmes prestations ou des prestations bonifiées, en combinaison avec le Supplément de la PNE. Dans le cadre de la *BCFB*, la Colombie-Britannique a également ajusté la *BC Earned Income Benefit (BCEIB)* (prestation liée au revenu gagné de la Colombie-Britannique) en la majorant pour tenir compte de toute augmentation au Supplément de la PNE excédant le paiement de la *BCFB*.

L'initiative *Autism Intervention* (intervention autisme) a été lancée en 2003-2004. Ce programme fournit aux familles qui ont des enfants (de 6 à 18 ans) souffrant de troubles du spectre autistique un financement direct pouvant atteindre 6 000 \$ par année pour acheter des services d'intervention après l'école. Ce financement s'ajoute aux programmes éducatifs et aux services à l'enfance en difficulté offerts par l'entremise des conseils scolaires.

Les réinvestissements et investissements de la Colombie-Britannique incluent :

BC Earned Income Benefit (BCEIB) (prestation liée au revenu gagné de la Colombie-Britannique) – Ce programme a été établi en juillet 1998 comme

mesure incitative supplémentaire pour que les familles à faible revenu cherchent un emploi et restent sur le marché du travail. Il offre un montant mensuel supplémentaire fondé sur les revenus gagnés par la famille grâce à son travail.

BC Family Bonus Increase (BCFB) (augmentation de l'allocation familiale de la Colombie-Britannique) – La *BCFB* est une prestation mensuelle non imposable versée aux familles à revenu faible et modeste avec enfants. Le programme a été établi en 1996, deux ans avant la mise en œuvre de la PNE. En 1998, cette prestation a été combinée avec la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) en un seul paiement mensuel pour les familles avec enfants. La *BCEIB* et la *BCFB* sont des prestations mensuelles non imposables qui incitent davantage les bénéficiaires de soutien au revenu à chercher du travail et à demeurer sur le marché du travail.

Dans l'ensemble, la *BCFB* et le Supplément de la PNE ont augmenté de façon constante. Par exemple, la prestation mensuelle maximale pour un premier enfant était 103 \$ en juillet 1998. En juillet 2004, celle-ci avait augmenté à 125,92 \$.

Supported Child Development (supports pour le développement des enfants) – Ce programme facilite l'inclusion des enfants (de 6 à 13 ans) ayant des besoins spéciaux en garderie. Les fonds sont versés à la garderie choisie par les parents pour qu'elle puisse recruter le personnel et se procurer les ressources additionnelles nécessaires.

Before and After School Care (garderies en milieu scolaire avant et après les classes) – Le *Ministry of Employment and Income Assistance* a élargi l'accès aux services de garde avant et après l'école pour les enfants de la maternelle jusqu'à l'âge de 12 ans. En juin 2004, tous les programmes de garde d'enfants ont été centralisés au *Ministry of Children and Family Development* de la Colombie-Britannique. Ainsi, à compter de 2003-2004, le programme *Before and After*



School Care a été déclaré sous les programmes *Child-Care Subsidy* et *Child-Care Benefits*.

Child-Care Subsidy (non réglementé) (subvention pour la garde d'enfants) – En juin 2004, tous les programmes de garde d'enfants ont été centralisés au *Ministry of Children and Family Development* de la Colombie-Britannique. Dans le cadre de cette subvention, on verse aux familles à faible revenu (qui travaillent, se préparent à travailler ou sont en recherche d'emploi) un montant mensuel qui les aide à défrayer le coût des services de garde et qui les encourage à demeurer sur le marché du travail. La subvention est offerte aux parents qui remplissent les critères d'admissibilité pour les aider à supporter les coûts des services de garde admissibles.

Child-Care Benefit Programs (programmes de prestations pour la garde d'enfants) – En juin 2004, tous les programmes de garde d'enfants ont été centralisés au *Ministry of Children and Family Development* de la Colombie-Britannique. Cette ligne de compte rendu englobe tous les fonds pour garde d'enfants, autres que les subventions, non déclarés aux termes de l'Entente sur le développement de la petite enfance.

Healthy Kids Dental and Optical (soins dentaires et visuels pour des enfants en santé) – Le programme *Healthy Kids* offre les soins dentaires de base et les verres correcteurs aux enfants des familles à faible et à moyen revenu. Ce programme élimine l'un des obstacles du passage du soutien au revenu à l'emploi du fait qu'il offre une assurance aux enfants qui reçoivent des services par l'entremise du *Ministry of Employment and Income Assistance*.

Pharmacare Plan C (régime d'assurance médicaments C) – Le *Plan C* couvre les médicaments d'ordonnance ainsi que les fournitures médicales désignées pour les résidents de la Colombie-Britannique de moins de 19 ans qui reçoivent des prestations de soins de santé et de soutien au revenu du *Ministry of Employment and*

Income Assistance. Depuis 2002-2003, le *Plan C* est offert selon d'autres modes de financement et n'est pas déclaré à titre de réinvestissement continu de la PNE.

Foster Care 2000 (familles d'accueil 2000) – Ce programme vise à améliorer constamment les services de formation et de soutien pour les parents de familles d'accueil.

Family Support Programs (programmes d'aide aux familles) – Il s'agit de services communautaires destinés à promouvoir le bien-être des familles. Les services sont conçus pour renforcer les familles et les stabiliser, améliorer la confiance des parents en leurs compétences, donner aux enfants un milieu familial stable et bienveillant et favoriser leur développement. Voici les principaux éléments de ce programme : visites à domicile, développement des enfants, formation et sensibilisation des parents et soutien social, émotif et pédagogique aux familles. En 2003-2004, certains programmes d'aide aux familles ont été régionalisés et combinés à d'autres services communautaires.

Aboriginal Strategy (stratégie à l'intention des Autochtones) – Ces fonds sont affectés à l'élaboration de structures d'administration et de services pour les organismes autochtones et à la formation du personnel qui sera chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des services pour les enfants et les familles.

CommunityLINK (autrefois appelé School-Based Programs) – Des fonds sont versés aux conseils scolaires pour qu'ils améliorent le rendement scolaire, y compris les réalisations scolaires et le comportement social des élèves à risque. Parmi l'aide financière fournie par les districts scolaires, mentionnons les conseillers pour les jeunes et les familles, et les programmes dans les écoles du centre-ville et les repas scolaires.

Youth Initiatives (initiatives pour la jeunesse) – Un large éventail de services est offert par l'entremise de ce programme destiné aux jeunes dont la

situation familiale est précaire et aux jeunes qui vivent à l'écart de leur famille dans des situations à risque élevé. Parmi les principaux services offerts, mentionnons les services de médiation jeune-famille, les services d'approche, les travailleurs qui viennent en aide aux jeunes, l'hébergement dans des endroits sûrs, les conventions relatives aux jeunes et les services spécialisés pour jeunes. Les services spécialisés pour jeunes ont été conçus pour satisfaire les besoins précis des jeunes à risque, comme les jeunes parents et les Autochtones, les jeunes exploités sexuellement et les jeunes appartenant à une minorité sexuelle.

Youth Alcohol and Drug Strategy (stratégie de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie chez les jeunes) – Il s'agit de fonds versés pour des places dans les services de désintoxication et de traitement pour jeunes, des places en établissement pour jeunes, des programmes de traitement intensif de jour, des services de conseiller à l'intention des jeunes et des familles, et des stratégies relatives au syndrome de l'alcoolisme fœtal. Cette stratégie étant offerte selon d'autres modes de financement depuis 2004, elle n'a pas été déclarée à titre de réinvestissement continu de la PNE en 2004-2005.

Youth Community Action (action communautaire pour les jeunes) – Ce programme a pris fin en 2001-2002. Il offrait aux jeunes la possibilité d'accumuler des crédits pour les frais de scolarité tout en participant à des projets de travaux communautaires approuvés. Il était possible de cette façon d'accumuler des crédits de frais d'études postsecondaires jusqu'à concurrence de 2 400 \$.

Other Youth Programs (autres programmes pour les jeunes) – Ces programmes comprennent toute une gamme de services communautaires pour les jeunes. Il s'agit, entre autres, du *Safe Streets and Safe Schools Grant Program* (programme de subventions pour la sécurité dans la rue et à l'école), qui appuie les stratégies scolaires et communautaires visant à renforcer la sécurité publique et les efforts locaux de prévention du crime, ainsi que le *Community Capacity Building Project Fund* (fonds du projet de renforcement des capacités communautaires), qui aide les collectivités à concevoir des programmes visant à régler les problèmes associés à la prostitution, particulièrement l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes. Il y a également la *Youth Against Violence Line* (ligne téléphonique des jeunes contre la violence), qui offre aux jeunes un moyen sûr et confidentiel de prévenir ou de signaler les scènes de violence ou les crimes commis par des jeunes et à demander l'aide du service de police local. Mentionnons enfin le *Child and Youth Guardian of Estate* (tuteur aux biens des enfants et des jeunes), qui protège les droits de propriété et autres des enfants et des jeunes.

Social Housing (logement social) – L'aide au logement est offerte aux familles à faible revenu de toute la province et est destinée aux ménages qui en ont le plus besoin. À mesure que des logements se construisent, il faut augmenter les subventions pour venir en aide à ces familles.

Family Earnings Exemption (exemption des gains de travail familiaux) – Une exemption à taux fixe des gains de travail familiaux a été établie en janvier 2000 pour que les familles bénéficiaires de l'aide sociale, pour les bénéficiaires de soutien du revenu non-handicapés, puissent conserver chaque mois jusqu'à 200 \$ de leur revenu gagné. Ce programme a été supprimé en avril 2002 à la suite de la réforme du système *Employment and Assistance* de la Colombie-Britannique.



Tableau 35 – Colombie-Britannique : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2001-2002	2002-2003	2003-2004*	2004-2005
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné				
<i>BC Earned Income Benefit</i>	68 378	69 700	65 000	64 000
<i>BC Family Bonus Increase **</i>	57 230	76 500	99 500	107 620
Garde d'enfants et garderies				
<i>Supported Child Development ***</i>	1 725	2 100	12 780	13 642
<i>Before and After School Care ****</i>	25 077	30 300	–	–
<i>Child-Care Subsidy (non-regulated)</i>	–	–	47 437	46 198
<i>Child-Care Benefit Programs</i>	–	–	8 281	10 029
Prestations d'assurance-maladie complémentaires				
<i>Healthy Kids Dental and Optical</i>	5 450	5 100	5 636	6 204
<i>Pharmacare Plan C *****</i>	–	7 200	–	–
<i>Autism Intervention</i>	–	–	11 315	11 884
Services à la petite enfance et aux enfants à risque				
<i>Foster Care 2000</i>	2 292	0	2 823	3 853
<i>Family Support Programs *****</i>	28 400	24 500	12 714	12 937
<i>Aboriginal Strategy</i>	6 220	15 100	5 133	6 282
<i>CommunityLINK</i>	2 508	8 400	36 037	42 141
Initiatives jeunesse				
<i>Youth Initiatives</i>	8 522	7 500	17 716	20 838
<i>Youth Alcohol and Drug Strategy *****</i>	6 524	7 100	1 388	–
<i>Youth Community Action</i>	1 765	–	–	–
<i>Other Youth Programs *****</i>	1 137	1 300	1 300	1 300
Autres				
<i>Social Housing</i>	36 877	43 000	51 900	50 100
<i>Family Earnings Exemption</i>	18 212	–	–	–
TOTAL	270 317	297 800	378 960	397 028

* Pour la période de référence 2003-2004, les dépenses estimées dans ce rapport diffèrent considérablement de celles estimées pour la même période de référence dans *La Prestation nationale pour enfants - Rapport d'étape : 2003*, suite à une amélioration des processus de compte rendu.

** Les chiffres ne comprennent pas le montant total du *BC Family Bonus*; ils comprennent seulement les réinvestissements se rapportant aux augmentations de cette allocation, depuis 1998..

*** Anciennement nommé *Supported Child-Care*.

**** En juin 2004, tous les programmes de garde d'enfants ont été centralisés à l'intérieur du *BC Ministry of Children and Family Development*. À partir de 2003-2004, *Before and After School Care* était inclus sous les programmes de garde d'enfants.

***** Ces programmes n'ont pas été considérablement réduits ni supprimés. Après 2002-2003, ces programmes ont été fournis en Colombie-Britannique sous d'autres modes de financements.

***** Ces programmes incluent ceux pour lesquels on rendait compte sous le nom de *Youth Safety Programs* dans *La Prestation nationale pour enfants - Rapport d'étape : 2003* et *Safe Schools* dans *La Prestation nationale pour enfants - Rapport d'étape : 2002*.

Remarques : 1) Toutes les dépenses et les estimations excluent les montants déclarés sous les autres ententes fédérales-provinciales.

2) Les chiffres ont été arrondis.

Tableau 36 – Colombie-Britannique : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE en fonction du nom du programme*	2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants
<i>BC Earned Income Benefit</i>	96 400	166 700	94 800	164 100	95 630	163 560	95 240	162 880
<i>BC Family Bonus Increase</i>	204 000	364 433	194 000	368 637	203 700	348 390	151 620	259 320

* Les programmes pour lesquels nous n'avons pas de données ne sont pas indiqués.



Yukon

Les économies du Yukon associées au Supplément de la PNE ont été investies dans des programmes appuyant la santé des enfants, des familles et des communautés. Ces initiatives appuient les objectifs nationaux : aider à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et encourager les parents à intégrer le marché du travail tout en assurant que cette option est plus avantageuse pour eux. Les initiatives du Yukon aident également les familles à faible revenu à supporter les coûts qu'elles doivent engager pour élever leurs enfants et reconnaissent les avantages à long terme des interventions auprès des jeunes enfants.

On rajuste les prestations de *Social Assistance* à chaque mois, en traitant le montant réel du Supplément de la PNE reçu comme une catégorie à part de revenu. Ce montant est retranché du montant des prestations de *Social Assistance* qui n'est pas assujéti à l'exemption de revenu forfaitaire (150 \$ par mois par famille) ou l'exemption des revenus gagnés (25 pour cent des revenus gagnés). Pour ceux qui ne produisent pas de déclaration de revenu, le montant du Supplément de la PNE est payé par *Social Assistance*, mais le client doit signer une entente de remboursement. Ce remboursement est perçu lorsque le Supplément de la PNE est émis pour la partie de la prestation couverte par *Social Assistance*. Cette situation se présente rarement.

Les réinvestissements et les investissements du Yukon incluent :

Yukon Child Benefit (prestation pour enfants du Yukon) (investissement) – Les familles du Yukon qui reçoivent la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et le Supplément de la PNE sont automatiquement considérées pour le *Yukon Child Benefit*. Cette prestation est un investissement qui s'ajoute au Supplément de la PNE et se fonde sur les mêmes objectifs et principes. Elle est non imposable et n'est pas considérée comme un revenu dans le calcul des prestations d'aide sociale

(c.-à-d. que l'on n'en tient pas compte). En juillet 2004, la *Yukon Child Benefit* a été portée à 450 \$ par année par enfant et est maintenant offerte aux familles ayant un revenu annuel inférieur à 25 000 \$ (le seuil), point à partir duquel s'applique le taux de récupération fiscale de 2,5 pour cent pour une famille avec un enfant et de 5 pour cent pour une famille de deux enfants ou plus. Le gouvernement du Yukon a négocié auprès du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINIC) la récupération des coûts de la *Yukon Child Benefit* versée aux enfants indiens inscrits du Yukon.

Yukon Children's Drug/Optical Program (assurance-médicaments et soins visuels pour enfants du Yukon) (réinvestissement) – Ce programme est conçu pour aider les familles à faible revenu à assumer les coûts des médicaments d'ordonnance et des soins de la vue des enfants de moins de 18 ans. Les familles avec un revenu de plus de 23 500 \$ par année doivent payer une franchise, alors que les familles avec un revenu de moins de 23 500 \$ ne paient pas de franchise. Les familles doivent présenter une nouvelle demande chaque année.

Kids Recreation Fund (fonds de loisirs pour enfants) (réinvestissement) – Ce fonds couvre les coûts d'inscription, de matériel et de fournitures liés à des activités sportives, artistiques, culturelles, récréatives ou sociales. Il est mis à la disposition des familles dont le revenu net est inférieur à 30 000 \$ par année ou qui sont aux prises avec d'autres difficultés familiales particulières, notamment des ennuis financiers récents, la maladie dans la famille, les familles nombreuses ou les familles en crise. Chaque demande est évaluée en fonction des conditions de la famille. Les familles admissibles peuvent demander jusqu'à 200 \$ par enfant, par activité, montant qui peut atteindre 300 \$ par année. Il s'agit d'un fonds spécial administré par *Sport Yukon* et financé en partie par le gouvernement du Yukon par l'entremise de l'initiative de la PNE.

Healthy Families Initiative (initiative pour des familles en santé) (réinvestissement) – En mars 1999, le gouvernement du Yukon a mis en œuvre ce programme d'intervention précoce, appelé la *Healthy Families Initiative* en vue d'améliorer les conditions à long terme des enfants au Yukon. Ce programme, qui est adapté aux conditions culturelles, est un important service de soutien aux familles et de soutien intensif à domicile offert aux parents qui attendent un bébé et aux parents d'enfants de moins de trois mois. Le service est volontaire et peut être assuré à long terme, jusqu'à ce que l'enfant ait cinq ans. On offre des services à domicile hebdomadaires à la famille pendant les neuf à douze premiers mois, en se fondant sur certains critères servant à augmenter ou à diminuer le niveau de service au fur et à mesure que l'enfant vieillit. L'initiative vise les objectifs suivants :

- évaluer systématiquement les points forts et les besoins des nouveaux parents et les aider à accéder aux services communautaires au besoin;

- améliorer la dynamique familiale :
 - en nouant des relations harmonieuses basées sur la confiance,
 - en leur apprenant à résoudre les problèmes,
 - en améliorant le régime de soutien aux familles;
- promouvoir des relations parent-enfant harmonieuses;
- promouvoir la croissance et le développement d'enfants en santé.

Food for Learning (alimentation à l'école) (investissement) – La *Yukon Food for Learning Society* verse des fonds pour aider les écoles à offrir des programmes d'alimentation, comme des petits déjeuners, des déjeuners ou des collations, aux élèves qui n'ont pas suffisamment à manger. Le gouvernement du Yukon a fait un réinvestissement unique de 30 000 \$ en 1998-1999 pour améliorer le *Food for Learning Project*. Il s'agit d'un fonds spécial administré par un organisme non gouvernemental et partiellement subventionné par le gouvernement du Yukon par le biais de l'initiative de la PNE.



Tableau 37 – Yukon : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné <i>Yukon Child Benefit*</i>	273	218	277	350
Prestations d'assurance-maladie complémentaires <i>Yukon Children's Drug/Optical Program</i>	37	23	29	31
Services à la petite enfance et aux enfants à risque <i>Kids Recreation Fund</i>	69	69	69	69
<i>Healthy Families Initiative</i>	573	873	1 062	1 069
<i>Food for Learning</i>	30	30	30	30
TOTAL	981	1 212	1 467	1 549

* Ne sont pas inclus les fonds récupérés auprès du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Remarque : Les totaux ont été arrondis.

Tableau 38 – Yukon : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE en fonction du nom du programme*	2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants
<i>Yukon Child Benefit</i>	1 065	1 958	1 003	1 799	971	1 722	1 500	2 000
<i>Children's Drug/Optical Program</i>	s.o.	321	180	195	189	200	191	220
<i>Kids Recreation Fund</i>	s.o.	743	225	740	224	464	221	290
<i>Healthy Families Initiative</i>	92	76	138	141	155	180	178	214

* Les programmes pour lesquels nous n'avions pas de données ne sont pas indiqués.

Remarque : s.o. indique que nous ne disposons pas de données pour cette catégorie.

Territoires du Nord-Ouest

Les initiatives liées à la PNE du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ont deux grands objectifs : encourager les familles à demeurer sur le marché du travail et mettre à leur disposition des programmes pour que les enfants de la naissance jusqu'à l'âge de cinq ans et leur famille aient accès à des programmes et à des services qui leur donnent un bon départ dans la petite enfance, ce qui leur permettra de devenir autonomes à l'avenir.

À mesure que l'initiative se développe et que les prestations augmentent, le Supplément de la PNE joue un rôle plus important en aidant les familles à faible revenu à soutenir leurs enfants sans avoir à recourir au soutien du revenu. Les parents peuvent être assurés du bien-être de leurs enfants s'ils quittent l'aide sociale pour s'intégrer au marché du travail. La PNE offre un revenu stable, sur lequel ils peuvent compter, alors que le soutien du revenu reste un programme souple qui aide les familles aux prises avec des ennuis financiers causés par les fluctuations de leur revenu.

Les Territoires du Nord-Ouest déduisent le Supplément de la PNE des prestations de soutien du revenu et réinvestissent les fonds dans la *Northwest Territories Child Benefit (NWTCB)* (prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest) et dans la *Healthy Children Initiative* (initiative pour la santé des enfants). En 2003-2004, ce gouvernement a ajouté 1,6 million de dollars aux 814 000 \$ environ à réinvestir pour financer l'engagement qu'il avait pris à l'égard de ces deux programmes. Pour éviter les chevauchements et accroître l'efficacité, l'Agence du revenu du Canada verse la NWTCB pour les Territoires du Nord-Ouest sous forme de paiement unique combiné aux prestations fédérales pour enfants.

Les réinvestissements et les investissements des Territoires du Nord-Ouest incluent :

Northwest Territories Child Benefit (NWTCB) (prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest) – Il s'agit d'une prestation en espèces maximale de 330 \$ par année par enfant versée aux familles dont le revenu était de 20 921 \$ ou moins l'année précédente.

Territorial Workers' Supplement (supplément des travailleurs des Territoires) – Cette prestation offre aux familles dont les revenus de travail de l'année précédente se situaient entre 3 750 \$ et 10 000 \$, des prestations annuelles pouvant atteindre 275 \$ pour le premier enfant et 75 \$ pour le deuxième.

Healthy Children Initiative (initiative pour la santé des enfants) – Bien que le réinvestissement amorcé en 1998-1999 et l'investissement du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest continuent à financer la *NWTCB*, les hausses ultérieures ont été affectées à la *Healthy Child Initiative*, qui est en place aux Territoires du Nord-Ouest depuis 1997. Ce programme est reconnu pour le rôle important qu'il joue dans les communautés en offrant des programmes aux enfants de six ans et moins, et à leur famille. Les fonds sont remis à des groupes communautaires qui planifient et réalisent des programmes qui encouragent les familles et les collectivités à faire des choix sains. L'acquisition des compétences familiales et des connaissances nécessaires aide les enfants à atteindre pleinement leur potentiel.

Les effets de ces bénéfiques et de la conjoncture positive de l'économie se reflètent dans la baisse marquée des dépenses engagées au chapitre de la *NWTCB*. Les dépenses à cet égard ont diminué d'environ 25 pour cent, passant de 2 millions de dollars en 1999-2000 à 1,5 million de dollars en 2003-2004. Il est évident que les habitants des Territoires du Nord-Ouest profitent toujours des possibilités d'emploi et de formation dans les secteurs des mines, du pétrole et du gaz et des services, afin d'améliorer la vie de leurs familles.



Tableau 39 – Territoires du Nord-Ouest : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné <i>NWT Child Benefit/Territorial Workers' Supplement</i>	1 740	1 560	1 509	1 500
Services à la petite enfance et aux enfants à risque <i>Healthy Children Initiative</i>	419	419	419	419
TOTAL	2 159	1 979	1 928	1 919

Remarque : Les totaux ont été arrondis.

Tableau 40 – Territoires du Nord-Ouest : Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient des réinvestissements et des investissements liés à la PNE

Initiatives liées à la PNE en fonction du nom du programme*	2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants	N ^{bre} de familles	N ^{bre} d'enfants
<i>NWT Child Benefit</i>	2 500	5 000	2 300	4 500	2 200	4 300	2 000	4 100

* Les programmes pour lesquels nous n'avons pas de données ne sont pas indiqués.

Nunavut

Le gouvernement du Nunavut s'emploie, dans le cadre du mandat *Pinasuaqtavut*, à améliorer la santé, la prospérité et l'autonomie des Nunaviummiut. Les objectifs de la PNE vont dans le sens du principe inuit de *Pijitsirniq* (prendre soin des familles et de la collectivité) en aidant à prévenir et à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et en aidant les familles à faible revenu à payer les coûts associés à élever des enfants. La PNE encourage également les parents à intégrer ou réintégrer le marché du travail, conformément au souhait du gouvernement de promouvoir l'autonomie financière.

Le gouvernement du Nunavut continue de considérer le Supplément de la PNE comme un revenu, de sorte que le montant de l'aide sociale versée à une famille est réduit.

Les réinvestissements et investissements du Nunavut incluent :

Nunavut Child Benefit (NUCB) (prestation pour enfants du Nunavut) – Il s'agit du principal programme utilisé par le gouvernement du Nunavut pour réinvestir les fonds récupérés sur les paiements d'aide sociale. L'Agence du revenu du Canada verse cette prestation sous forme de paiement unique intégré aux prestations fédérales pour enfants. La *NUCB* est versée à toutes les familles dont le revenu net était de 20 921 \$ ou moins l'année précédente. Ces familles reçoivent 330 \$ pour chaque enfant admissible de moins de 18 ans qui habite la maison familiale.

Territorial Workers' Supplement (supplément des travailleurs du Territoire) – Il s'agit d'une prestation supplémentaire versée aux familles de travailleurs avec enfants de moins de 18 ans vivant au foyer. Le Nunavut se sert des fonds récupérés pour verser ce supplément aux parents travailleurs, et l'Agence du revenu du Canada verse cette prestation sous forme de paiement unique intégré aux prestations fédérales pour enfants. Les personnes admissibles peuvent recevoir annuellement jusqu'à 275 \$ pour le premier enfant et 75 \$ pour le deuxième. Pour être admissible, la famille doit avoir gagné un revenu d'emploi d'au moins 3 750 \$ l'année précédente.

Healthy Children Initiative (initiative pour la santé des enfants) – Il s'agit d'une initiative conjointe du *Department of Education* et du *Department of Health and Social Services*. Cette initiative verse des fonds dans le cadre de deux programmes. Le premier est une initiative communautaire qui finance les services et les programmes d'intervention précoce axés sur les besoins de la famille pour les jeunes enfants (jusqu'à six ans) et leurs familles. Le deuxième programme s'articule autour des services d'aide qui financent des programmes et des services en dehors du milieu scolaire pour les enfants (jusqu'à l'âge de six ans) qui ont besoin de soutien supplémentaire pour développer pleinement leur potentiel. Les fonds sont administrés à l'aide d'un appel de propositions lancé chaque année à l'échelle du Nunavut. Les propositions proviennent d'organismes communautaires pour la petite enfance, des *District Education Authorities* (autorités scolaires de district) ou des bureaux des conseils de hameau, et elles sont administrées par des comités régionaux.



Tableau 41 – Nunavut : Réinvestissements et investissements à la PNE

	2001–2002	2002–2003	2003–2004	2004–2005
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Prestations pour enfants et Suppléments au revenu gagné <i>Nunavut Child Benefit/Territorial Workers' Supplement</i>	2 300	2 746	2 750	2 775
Services à la petite enfance et et aux enfants à risque <i>Healthy Children Initiative (HCI)*</i>	325	–	–	–
TOTAL	2 625	2 746	2 750	2 775

* De 2002–2003 à 2004–2005, la *Healthy Children Initiative* n'a rien reçu par l'entremise des réinvestissements liés à la PNE.

Remarque : Les totaux ont été arrondis.

**Tableau 42 – Nombre approximatif de familles et d'enfants qui bénéficient
des réinvestissements et des investissements liés à la PNE**

Initiatives liées à la PNE en fonction du nom du programme*	2001–2002		2002–2003		2003–2004		2004–2005	
	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants
<i>Nunavut Child Benefit/Territorial Workers' Supplement</i>	2 881	6 576	2 828	6 420	2 800	6 400	2 810	6 414

* Les programmes pour lesquels nous n'avons pas de données ne sont pas indiqués.

Premières nations

Avec l'aide du gouvernement fédéral, les Premières nations conçoivent une vaste gamme de programmes visant à régler les problèmes sociaux, liés à la santé, et les problèmes connexes dans les communautés des Premières nations. La composante de réinvestissement de la PNE dans les communautés des Premières nations est l'un des principaux éléments de l'effort commun par environ 500 Premières nations et le gouvernement du Canada en vue d'améliorer les programmes sociaux à l'intention des familles à faible revenu avec enfants des Premières nations.

Conformément à la politique du gouvernement du Canada, comme les autres Canadiens et Canadiennes, les membres des Premières nations doivent profiter des programmes sociaux nationaux. La composante de réinvestissement de la PNE des Premières nations assure aux familles à faible revenu avec enfants qui vivent dans des réserves, des services et des prestations comparables à ceux que reçoivent les gens qui vivent hors réserve. Ces services et ces prestations visent également à faire en sorte que les enfants des Premières nations aient les meilleures chances possibles de se développer pleinement en tant que personnes en santé, actives et aptes à contribuer à leur communauté.

Les économies réalisées au chapitre des budgets d'aide sociale des Premières nations servent à l'élaboration de toute une gamme de programmes et de services à l'intention des familles à faible revenu avec enfants. Les projets de réinvestissement chez les Premières nations se classent en cinq catégories.

Garde d'enfants et garderies – Ces programmes visent à améliorer les garderies existantes pour permettre à un nombre croissant de familles à faible revenu d'y placer leur enfants. On peut insister sur la nécessité de répondre aux besoins

des enfants des parents qui travaillent ou qui suivent un cours de formation ou de réduire les coûts des services de garde.

Alimentation de l'enfant – Ces programmes ont pour objet d'améliorer la santé et le bien-être des enfants au moyen de programmes de petit déjeuner, de déjeuner ou de collation dans les écoles, et d'activités d'éducation à l'intention des parents sur les besoins nutritifs des enfants et la préparation des repas. Il arrive qu'on livre également des paniers alimentaires aux familles à faible revenu pour compléter l'alimentation des enfants.

Développement de la petite enfance – Ces programmes viennent en aide aux parents en assurant à leurs enfants un bon départ dans la vie grâce à des services d'intervention précoce, notamment la mise en place de centres de consultations pour les parents et de cours de formation visant à assurer le développement des compétences parentales.

Possibilités d'emploi et programmes de formation – Ces programmes servent à développer les compétences des parents et des jeunes pour améliorer leurs perspectives d'emploi; ils comprennent des projets de développement de l'emploi et des compétences, des projets de travail d'été pour les jeunes et des ateliers de perfectionnement personnel.

Enrichissement de la communauté – Cette catégorie comprend différents projets, comme l'enseignement de la culture traditionnelle (p. ex., art, musique et narration), des projets de soutien pour les jeunes, des célébrations, des groupes de soutien par les pairs, des projets de soutien à la famille et à la collectivité tels que des programmes de dynamique de la vie, de la formation en gestion financière et d'autres activités de groupe qui rassemblent les aînés, les enfants et les jeunes de la collectivité.



Tableau 43 – Premières nations : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

Type de programme	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations* (milliers \$)
Garde d'enfants et garderies	814	984	866	s.o.
Alimentation de l'enfant	6 972	7 042	5 111	s.o.
Développement de la petite enfance	1 289	947	1 750	s.o.
Possibilités d'emploi et de formation	5 739	7 900	8 886	s.o.
Enrichissement de la communauté	19 219	17 775	12 491	s.o.
TOTAL PARTIEL	34 032	34 648	29 104	s.o.
Dépenses supplémentaires par les Premières nations ayant conclu des ententes pluriannuelles et des ententes globales de financement	17 206	18 901	22 658	s.o.
Enveloppe d'investissements supplémentaires**	5 763	2 439	1 414	2 379
TOTAL	57 001	55 988	53 177	52 537

* Pour 2004-2005, la ventilation des estimations n'est pas disponible.

** L'enveloppe d'investissements supplémentaires comprend les fonds remboursés à la Saskatchewan et au Yukon pour la partie des prestations pour enfants provinciale et territoriale versée sur des réserves.

Remarques : 1) s.o. indique que nous ne disposons pas de données à ce sujet.

2) Les totaux ont été arrondis.

3) Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ne finance pas l'aide sociale dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Nunavut. Les réinvestissements dans ce domaine ne sont pas présentés dans ce tableau.

4) Il se peut que certaines bandes subventionnées par des ententes pluriannuelles et des dispositions pour assurer l'autonomie gouvernementale n'aient pas présenté de rapports.

Tableau 44 – Premières nations : Nombre approximatif de familles et d'enfants sur les réserves par région, qui bénéficient des réinvestissements liés à la PNE

Région	2001-2002		2002-2003		2003-2004	
	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants	Nbre de familles	Nbre d'enfants
Yukon	250	506	98	526	479	366
Colombie-Britannique	15 125	26 088	25 238	43 409	40 693	74 586
Alberta	8 218	22 273	5 998	15 054	9 798	21 460
Saskatchewan	3 117	9 598	7 404	18 803	33 363	76 474
Manitoba	6 662	16 444	6 752	14 301	2 936	7 016
Ontario	4 500	9 713	7 958	16 240	2 945	7 768
Québec	4 379	9 610	3 945	8 720	2 971	5 984
Atlantique	683	1 086	574	681	431	776

Remarques: 1) Nous ne disposons pas d'estimations pour 2004-2005.

2) Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ne finance pas l'aide sociale dans les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

3) Il se peut que certaines bandes subventionnées par des ententes pluriannuelles et des dispositions pour assurer l'autonomie gouvernementale n'aient pas présenté de rapports.

4) Le nombre de familles ou d'enfants peut inclure des dédoublements dans les cas où des familles ou enfants bénéficient de plus d'un service dans une communauté.

Citoyenneté et Immigration Canada

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) tient aux objectifs de la Prestation nationale pour enfants (PNE). CIC continue de venir en aide aux réfugiés parrainés par le gouvernement en réinvestissant les ajustements à l'aide sociale dans les prestations à l'intention des familles de réfugiés et de leurs enfants.

CIC administre la PNE par l'entremise de ses bureaux locaux et régionaux en suivant les lignes directrices s'appliquant à l'aide sociale de la province ou du territoire, ce qui contribue à maintenir une norme nationale pour les clients.

Le Programme d'aide au rétablissement (PAR) destiné aux réfugiés parrainés par le gouvernement comprend des mesures de soutien du revenu et une gamme de services essentiels. Les réfugiés qui ont des besoins particuliers peuvent recevoir du soutien au revenu pendant 12 mois, jusqu'à un maximum de 24 mois. Les clients qui ne sont pas autonomes à la fin de cette période ont droit à l'aide de la province ou du territoire.

Le projet Kosovo est un projet ponctuel qui a servi à verser des fonds pour une période de deux ans et qui a maintenant pris fin. Il n'y a plus de rapport à ce sujet après 2002, ni de clients du Kosovo admissibles au soutien du revenu en vertu du PAR.

Les réinvestissements et les investissements de CIC incluent :

Allocation pour les nouveaux-nés – Ce supplément aide les clients à défrayer les coûts de l'arrivée d'un bébé.

Allocation pour enfants de moins de six ans – Il s'agit d'une prestation qui tient compte des coûts supplémentaires liés à élever de jeunes enfants.

Allocation pour l'entrée à l'école – Ce supplément aide les familles de réfugiés parrainées par le gouvernement à doter leurs jeunes enfants des fournitures nécessaires pour qu'ils puissent fréquenter l'école primaire.

Allocation de transport liée à la PNE – Ce supplément aide les familles de réfugiés parrainées par le gouvernement à payer leurs coûts de transports.

Tableau 45 – Citoyenneté et Immigration Canada : Réinvestissements et investissements liés à la PNE

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
	Dépenses (milliers \$)	Dépenses (milliers \$)	Estimations (milliers \$)	Estimations (milliers \$)
Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné Allocation pour les nouveaux-nés, allocation pour les enfants de moins de 6 ans et allocation pour l'entrée à l'école	562	400	681	681
Autre Allocation de transport liée à la PNE	2 292	1 492	1 174	1 174
TOTAL *	2 854	1 892	1 855	1 855

* Les montants ont diminué de 2002-2003 à 2004-2005 en raison de la disparition graduelle du projet Kosovo.

Remarque : Les totaux ont été arrondis.





Annexe 3

Résultats de l'analyse de l'EDTR

Tableau 46 – Variation de l'incidence du faible revenu parmi les familles selon le type de familles en raison de la PNE : janvier 2002 à décembre 2002

EDTR 2002	Familles monoparentales	Familles biparentales	Toutes les familles*
SFR après impôt			
Baisse du nombre d'enfants vivant en situation de faible revenu	49 200	56 500	106 000
Baisse du nombre de familles vivant en situation de faible revenu	22 900	22 900	45 900
Variation en pourcentage du nombre de familles vivant en situation de faible revenu	-9,0 %	-10,7 %	-9,7 %
Baisse de l'incidence du faible revenu parmi les familles avec enfants **	-3,1 %	-0,7 %	-1,2 %
MFR après impôt			
Baisse du nombre d'enfants vivant en situation de faible revenu	39 600	57 600	97 400
Baisse du nombre de familles vivant en situation de faible revenu	17 700	21 900	39 600
Variation en pourcentage du nombre de familles vivant en situation de faible revenu	-6,4 %	-9,3 %	-7,7 %
Baisse de l'incidence du faible revenu parmi les familles avec enfants **	-2,4 %	-0,7 %	-1,0 %
MPC			
Baisse du nombre d'enfants vivant en situation de faible revenu	49 900	59 700	110 000
Baisse du nombre de familles vivant en situation de faible revenu	20 100	24 800	45 100
Variation en pourcentage du nombre de familles vivant en situation de faible revenu	-6,7 %	-8,3 %	-7,5 %
Baisse de l'incidence du faible revenu parmi les familles avec enfants **	-2,7 %	-0,8 %	-1,2 %

* La catégorie "Toutes les familles" comprend un parent, deux parents et autres types de famille (e.i. enfants en foyer d'accueil). Les enfants faisant partie des autres familles n'étant pas reflétés sous les catégories monoparentales et biparentales, le total dans "Toutes les familles" n'est donc pas la somme de "Familles monoparentales" et "Familles biparentales".

** La baisse de l'incidence du faible revenu est exprimée en points de pourcentage.

Source : Selon des totalisations spéciales de Statistique Canada tirées de l'EDTR 2002.

Tableau 47 – Variation du revenu disponible attribuable à la PNE parmi les familles avec enfants selon le type de familles : janvier 2002 à décembre 2002

EDTR 2002	Familles monoparentales	Familles biparentales	Toutes les familles
SFR après impôt			
Familles qu'on a empêchées de vivre dans une situation de faible revenu			
Augmentation du revenu disponible attribuable à la PNE	2 500 \$	2 400 \$	2 400 \$
Augmentation du revenu en pourcentage	11,5 %	8,5 %	9,8 %
Familles qui sont restées dans une situation de faible revenu			
Augmentation du revenu disponible attribuable à la PNE	1 000 \$	1 400 \$	1 200 \$
Augmentation du revenu en pourcentage	6,5 %	7,4 %	6,9 %
Autres familles avec enfants qui ont reçu le Supplément de la PNE			
Augmentation du revenu disponible attribuable à la PNE	800 \$	900 \$	900 \$
Augmentation du revenu en pourcentage	2,2 %	2,4 %	2,2 %
MFR après impôt			
Familles qu'on a empêchées de vivre dans une situation de faible revenu			
Augmentation du revenu disponible attribuable à la PNE	2 600 \$	2 500 \$	2 500 \$
Augmentation du revenu en pourcentage	11,3 %	8,5 %	9,6 %
Familles qui sont restées dans une situation de faible revenu			
Augmentation du revenu disponible attribuable à la PNE	1 000 \$	1 500 \$	1 200 \$
Augmentation du revenu en pourcentage	6,4 %	7,6 %	7,0 %
Autres familles avec enfants qui ont reçu le Supplément de la PNE			
Augmentation du revenu disponible attribuable à la PNE	800 \$	900 \$	800 \$
Augmentation du revenu en pourcentage	2,1 %	2,1 %	2,1 %
MPC			
Familles qu'on a empêchées de vivre dans une situation de faible revenu			
Augmentation du revenu disponible attribuable à la PNE	2 600 \$	2 200 \$	2 300 \$
Augmentation du revenu en pourcentage	11,9 %	7,9 %	9,4 %
Familles qui sont restées dans une situation de faible revenu			
Augmentation du revenu disponible attribuable à la PNE	1 000 \$	1 400 \$	1 200 \$
Augmentation du revenu en pourcentage	6,6 %	7,2 %	7,0 %
Autres familles avec enfants qui ont reçu le Supplément de la PNE			
Augmentation du revenu disponible attribuable à la PNE	800 \$	800 \$	800 \$
Augmentation du revenu en pourcentage	2,2 %	2,0 %	2,1 %

Source : Selon des totalisations spéciales de Statistique Canada tirées de l'EDTR 2002.



Tableau 48 – Variation de l'étendue du faible revenu parmi les familles qui sont restées dans une situation de faible revenu en raison de la PNE : janvier 2002 à décembre 2002

EDTR 2002	Familles monoparentales	Familles biparentales	Toutes les familles
SFR après impôt			
Baisse de l'écart du faible revenu (millions \$)	250 \$	290 \$	540 \$
Variation en pourcentage de l'écart du faible revenu	-15,0 %	-14,8 %	-14,9 %
MFR après impôt			
Baisse de l'écart du faible revenu (millions \$)	280 \$	340 \$	610 \$
Variation en pourcentage de l'écart du faible revenu	-14,5 %	-16,6 %	-15,6 %
MPC			
Baisse de l'écart du faible revenu (millions \$)	300 \$	420 \$	720 \$
Variation en pourcentage de l'écart du faible revenu	-15,0 %	-16,5 %	-15,8 %

Source : Selon des totalisations spéciales de Statistique Canada tirées de l'EDTR 2002.





Annexe 4

Autres données statistiques

Les tableaux statistiques ci-après s'ajoutent aux données présentées dans le présent rapport. Ils définissent les tendances relatives au faible revenu et à la participation au marché du travail. On peut les trouver sur le site Web de la PNE à l'adresse suivante : www.prestationnationalepourenfants.ca

Tableau 1a : SFR après impôt, seuils de revenu selon la taille de la famille et de la collectivité, 2002

Tableau 1b : SFR avant impôt, seuils de revenu selon la taille de la famille et de la collectivité, 2002

Tableau 1c : MFR après impôt, seuils de revenu selon la taille de la famille et de la composition, 2002

Tableau 2 : SFR et MFR – Nombre et pourcentage d'enfants de moins de 18 ans au-dessous du seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 2002

Tableau 2a : SFR et MFR – Nombre et pourcentage d'enfants de moins de 18 ans au-dessous du seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 2002

Tableau 3a : SFR après impôt – Pourcentage d'écart inférieur ou supérieur entre le revenu familial et le seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 2002

Tableau 3b : SFR avant impôt – Pourcentage d'écart inférieur ou supérieur entre le revenu

familial et les seuils de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 2002

Tableau 3c : MFR après impôt – Pourcentage d'écart inférieur ou supérieur entre le revenu familial et le seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 2002

Tableau 4 : SFR et MFR – Revenu du marché des familles à faible revenu ayant des enfants de moins de 18 ans, exprimé en pourcentage du seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 2002

Tableau 5 : SFR et MFR – Pourcentage des familles à faible revenu ayant des enfants de moins de 18 ans et ayant occupé un emploi rémunéré au cours de l'année, selon le type de famille, Canada, 1984 à 2002

Tableau 6 : Nombre estimatif de familles ayant des enfants de moins de 18 ans qui reçoivent des prestations d'aide sociale, selon le type de famille, Canada, 1987 à 2003

Tableau 7 : Dépenses fédérales pour les prestations de la PFCE (le Supplément de la PNE et la prestation de base de la PFCE) pour les bénéficiaires du Supplément de la PNE, par province/territoire, juillet 2003 à juin 2004

Tableau 8 : Dépenses fédérales pour les prestations de la PFCE (le Supplément de la PNE et la prestation de base de la PFCE) pour les bénéficiaires de la PFCE, par province/territoire, juillet 2003 à juin 2004



LA Prestation nationale pour enfants

Rapport d'étape : 2004

